

Institut pour le développement forestier/Centre national de la propriété forestière
47 rue de Chaillot, 75116 Paris
Tél. : 01 47 20 68 15
foretentreprise@cnpf.fr

Directeur de la publication
Antoine d'Amécourt
Directeur de la rédaction
Thomas Formery

Rédactrice
Nathalie Maréchal
Conception graphique
Mise en page
Sophie Saint-Jore

Responsable Édition-Diffusion
Samuel Six

Diffusion — abonnements
François Kuczynski

Publicité
Bois International
14, rue Jacques Prévert
Cité de l'avenir - 69700 Givors
Tél. : Corinne Oliveras :
04 78 87 29 41

Impression
Centre Impression
BP 218 — 87220 Feytiat
Tél. : 05 55 71 39 29

Numéro d'imprimeur 00142

Tous droits de reproduction ou de traduction réservés pour tous pays, sauf autorisation de l'éditeur.

Périodicité : 6 numéros par an
Abonnement 2015

France : 48 € - étranger : 62 €
édité par le CNPF-IDF

Commission paritaire des publications et agences de presse : n° 1019 B 08072
ISSN: 0752-5974
Siret: 180092355 00015

Les études présentées dans Forêt-entreprise ne donnent que des indications générales. Nous attirons l'attention du lecteur sur la nécessité d'un avis ou d'une étude émanant d'une personne ou d'un organisme compétent avant toute application à son cas particulier. En aucun cas le CNPF-IDF ne pourrait être tenu responsable des conséquences — quelles qu'elles soient — résultant de l'utilisation des méthodes ou matériels préconisés.

Cette publication peut être utilisée dans le cadre de la formation permanente.

Dépôt légal: mai 2015



Activités Bois

L'année 2014 a été animée par les rebondissements sur la demande récurrente de mobilisation supplémentaire de bois en forêt privée, formulée par les industriels de la transformation du bois.

La demande de résineux soutenue au premier semestre, les exportations de grumes feuillues ont constitué des préoccupations tout au long de l'année.

L'observatoire économique de la filière forêt bois, animé par l'interprofession France Bois Forêt, nous donne un nouvel éclairage sur la fin de l'année 2014.

L'activité économique française apparaît à nouveau peu dynamique en fin d'année 2014. Le fléchissement de la consommation des ménages ainsi que la contraction de la production industrielle et surtout du secteur bâtiment ont largement pesé sur la croissance. Dans ce contexte toujours difficile, les évolutions sont à nuancer selon les segments de la filière forêt-bois.

L'activité des professionnels de l'exploitation-scieerie à dominante résineux connaît un recul plus marqué qu'au trimestre précédent (- 2 %). Le repli est identique pour l'activité en France comme à l'export. Sur l'année 2014, le recul du chiffre d'affaires de l'exploitation-scieerie résineuse termine à - 1 %. La question des difficultés d'approvisionnement ne vient plus qu'en troisième position dans les préoccupations des industriels, loin derrière celle de la faiblesse des carnets de commandes.

La situation est bien différente dans le secteur feuillu : l'évolution est positive sur l'année 2014. Si l'activité de l'exploitation-scieerie reste stable sur le territoire national, l'export progresse de nouveau.

Ici, la principale préoccupation des industriels est celle des approvisionnements et des prix d'achat et le niveau des carnets de commande semble moins préoccupant.

Cette dichotomie entre les marchés résineux et feuillu est de plus en plus marquée, avec un retournement de tendances en faveur de ces derniers et, bien entendu, un contraste marqué selon les essences.

Plus que jamais, la volatilité du marché des produits bois rend vain tout raisonnement à court terme en matière forestière.

Thomas Formery



Sylvain Gaudin – CRPF CA © CNPF

Rameau et fleur d'orme (*Ulmus* sp.).

Numéro suivant N° 223
Reinforce, réseau *arboretum*
forestier européen

ACTUS > 4

À LIRE SUR LE WEB > 64

AGENDA > 65

Forêt-entreprise, votre revue technique de gestionnaire forestier

Oui, je m'abonne (Tarifs 2015)

- Abonnement France 1 an – 6 numéros : 48 €
- Abonnement étranger 1 an – 6 numéros : 62 €
- Abonnement France 1 an – **spécial étudiant**
– 1 an – 6 numéros : 40 € (joindre la photocopie de votre justificatif)
- Abonnement France 1 an
– Remise de 30 % aux adhérents de Cetef,
GDF, et organismes de développement, Fogefor
– 6 numéros : 33,60 €

Nom
Prénom
Adresse
.....
Code postal
Commune
Tél.
Courriel

Chèque bancaire ou postal à l'ordre de :
« agent comptable CNPF » à retourner à la librairie de l'IDF,
47 rue de Chaillot, 75116 Paris – Tél. : 01 47 20 68 15
Fax : 01 47 23 49 20 – idf-librairie@cnpf.fr

Catalogue de l'Institut pour le développement forestier
consultable [sur le site www.foretriveefrancaise.com](http://www.foretriveefrancaise.com)
et gratuit sur simple demande



© A. Bartholin

SYLVICULTURE > 6

Travaux économes
dans les jeunes peuplements
Production de bois d'œuvre
de haute qualité

Stéphane Asaël avec la collaboration de Cyril Vitu

SANTÉ DES FORÊTS > 12

Bilan sanitaire des forêts
en 2014

Fabien Carouille, Morgane Goudet

JURIDIQUE > 15

Voirie et exploitation forestière,
peut-on éviter les conflits d'usage ?

Christophe Buttenaere

POINT DE VUE > 56

L'humilité des bâtisseurs
de cathédrale

Pascal Charoy

RÉGION > 59

Du bois de nos forêts à l'Hermione,
reconstruction d'une frégate
du XVIII^e

Jean-Marie Ballu

Dossier

Des forêts aux multiples visages

> 18 Pourquoi analyser le comportement des forestiers ?
François Didolot et Olivier Picard

> 21 Un réseau de connaissance des propriétaires forestiers : Résofop
François Didolot et Olivier Picard

> 25 Structure de la propriété forestière privée en 2012
François Didolot

> 30 Le risque en forêt, quels risques et quels comportements ?
François Didolot et Olivier Picard

> 34 Les propriétaires forestiers privés face au renouvellement des peuplements
Xavier Bonnard et Sylvain Pillon

> 39 Le souffle du changement ou le retour aux habitudes ?
Le cas de la tempête de 2009
Philippe Deuffic

> 44 Motivations et pratiques des propriétaires forestiers : des changements qui intéressent les européens
François Didolot et Clotilde Giry

> 47 Le point de vue de vulgarisateurs sur le terrain
> Alain Csakvary en Rhône-Alpes
> Michel Defaye en Limousin
> Jean-Marc Demené en Poitou-Charentes

> 52 Adapter nos outils de vulgarisation à chaque propriétaire
Bernard Héois



F. -Xavier Valengin - CRPE Nord - Pas de Calais - Picardie © CNPF

Dynamic bois

Le ministère de l'Agriculture et l'Ademe lance un appel à manifestations d'intérêt nommé Dynamic bois pour favoriser la mobilisation supplémentaire de bois. Doté d'un budget de 30 millions issus du Fonds chaleur, « l'Ami Dynamic bois est un dispositif visant à faire émerger du terrain des projets collaboratifs qui seront mis en œuvre de façon opérationnelle autour de l'approvisionnement des chaufferies du Fonds chaleur en privilégiant des actions gagnantes-gagnantes, soit des actions pouvant également bénéficier à la filière bois d'œuvre et bois industrie. »

L'appel consultable sur : <https://appelsprojets.ademe.fr/>



Le GIS Coop : 20 ans d'expérience pour imaginer les sylvicultures de demain

Après 20 ans de fonctionnement et face à un contexte climatique changeant, le GIS Coop présente ses principales valorisations scientifiques et techniques, ainsi que les potentialités de ses réseaux d'expérimentations sylvicoles. Sous l'égide du ministère en charge de la Forêt, sept organismes fédèrent depuis 1994 leurs actions en la matière en créant le groupement d'intérêt scientifique (GIS) «Coopérative de données sur la croissance des peuplements forestiers» : AgroParisTech¹, CPFA², FCBA³, IDF⁴, Inra⁵, Irstea⁶, ONF⁷. Le GIS Coop a pour objet le recueil et la mise en commun de données scientifiques sur la croissance des peuplements forestiers, destinées à l'établissement de modèles de croissance et d'outils d'aide à la gestion. Le GIS Coop est organisé autour de 5 groupes opérationnels par grandes essences ou type de forêt : chêne, douglas, forêt hétérogène, pin laricio, pin maritime, économie.

Pour en savoir plus sur l'organisation générale du GIS : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Plaquelette_de_presentation_generale_du_GIS_Coop_cle47bc75.pdf

- 1) Institut des Sciences et Industries du Vivant et de l'Environnement.
- 2) Centre de productivité et d'action forestière d'Aquitaine.
- 3) Institut technologique forêt cellulose bois-construction.
- 4) Institut pour le développement forestier - Centre national de la propriété forestière.
- 5) Institut national de la recherche agronomique.
- 6) Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.
- 7) Office national des forêts.

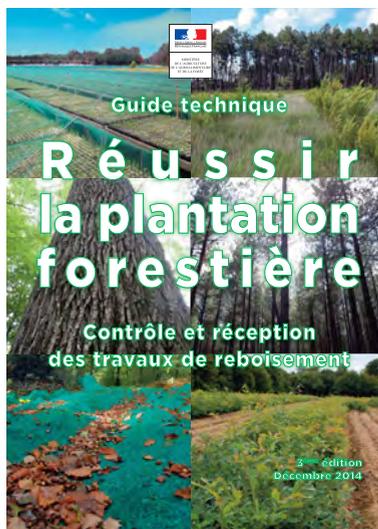
Réussir la plantation forestière

Stéphane Le Foll, ministre de la Forêt, annonce la parution d'un nouveau guide technique concernant la sylviculture : « Réussir la plantation forestière ». Cet ouvrage est le fruit de la mobilisation des nombreux acteurs du reboisement, tant publics que privés, ayant contribué à sa réalisation. Il souligne l'importance de la qualité des travaux de plantation, dans la longue chaîne des investissements sylvicoles bénéficiant à l'ensemble de la filière bois, notamment l'inventaire, la conservation, la sélection et l'amélioration des ressources génétiques forestières les plus diversifiées et les plus performantes.

Le guide est téléchargeable à l'adresse :

<http://agriculture.gouv.fr/graines-plants-forestiers>

ou disponible sur simple demande auprès des Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF).



Charte « Ensemble, mobilisons la forêt pour l'avenir »

Les acteurs de la filière bois et les instances régionales des Pays de la Loire ont signé la charte « Ensemble mobilisons la forêt pour l'avenir »

en janvier à Nantes dans le Bâtiment B. Les objectifs sont :

- développer la gestion durable des forêts et la certification,
- améliorer la mobilisation de la ressource,
- dynamiser le renouvellement de la forêt.



L'interprofession des Pays de la Loire Atlanbois coordonne via le comité de pilotage les premiers axes de travail :

- améliorer la connaissance de la ressource,
- formaliser la mise en relation des acteurs ou la mise en place d'aides au renouvellement.

Parc national Champagne-Bourgogne

Le projet du 11^e parc national inquiète les forestiers et les utilisateurs de bois. Au terme de 250 consultations de « personnes publiques », collectivités locales, acteurs économiques et associations, la poursuite du projet dépend à 64 % des communes et 84 % des acteurs de la société civile qui sont favorables. Les propriétaires forestiers et des professionnels du bois sont beaucoup plus nuancés. Le syndicat des forestiers privés de Haute-Marne et l'interprofession champenoise du bois ont répondu « oui, mais... ». Leurs homologues bourguignons de Côte-d'Or ont signifié leur opposition partielle au projet. La zone d'étude comprend 76 155 ha en Côte-d'Or et en Haute-Marne dont 9 841 ha de forêts privées. Une réserve intégrale de 3 000 ha est prévue dès l'origine du projet en forêt domaniale d'Arc-Chateaullain avec la restauration de la naturalité des écosystèmes forestiers.

Résistance au feu du bois

Le premier objectif de la réglementation incendie est d'éviter la propagation du feu d'un local et d'assurer l'évacuation rapide des personnes. Des moyens de sécurité active (détecteurs, exutoires de fumées, extincteurs, sprinklers) et passive (conception de l'ouvrage et matériaux de construction) sont prévus. Des détecteurs avertisseurs autonomes de fumée sont obligatoires dans tout logement individuel ou collectif depuis mars 2015. « Pour ce qui est de la résistance au feu, le matériau bois est capable d'apporter des réponses sur les trois critères suivants (critères exprimés en fraction d'heures) :

- Critère Stabilité au Feu (SF ou R), durée pendant laquelle l'élément conserve sa résistance mécanique ;
- Critère Pare-Flammes (PF ou E), durée pendant laquelle l'élément conserve son étanchéité aux flammes, aux gaz et aux fumées ;
- Critère Coupe-Feu (CF ou I) : durée pendant laquelle l'élément conserve une isolation thermique suffisamment efficace pour ne pas échauffer la face non exposée au foyer. » précise Thomas Delbaere, ingénieur Structures, associé au sein du bureau d'études Ingébois.

Nouvelles procédures de relocation des baux de chasse par l'ONF

L'ONF définit de nouvelles procédures d'attribution de locations des baux de chasse, visant à rétablir ou à préserver l'équilibre forêt-gibier dans les grands massifs domaniaux. Les baux relatifs aux droits de chasse, accordés par l'Office national des forêts en forêt domaniale, arriveront à échéance fin mars 2016. Le décret, publié en mars 2015, permet à l'ONF de mettre en œuvre un nouveau cahier des charges de la chasse en forêt domaniale. Après avoir arrêté le nouveau lotissement, l'ONF négociera prioritairement avec le locataire sortant si celui-ci est d'accord. La mise en adjudication n'interviendra que si aucun accord n'est trouvé avec le sortant ou si le sortant n'a pas rempli ses objectifs contractuels. Le contrat cynégétique et sylvicole comprendra un état des lieux à la fois forestier, agricole et environnemental du lot. L'équilibre sylvo-cynégétique y sera évalué et le contrat fixera des objectifs concernant son évolution. Il définira également les engagements réciproques de l'ONF et du locataire, notamment en matière d'agrainage, d'entretien des équipements et de suivi des prélèvements. L'atteinte des objectifs relatifs à l'équilibre sylvo-cynégétique pourra donner lieu à une révision du loyer, après trois, six ou neuf ans.

Forêt d'exception de la Grande Chartreuse

La forêt de la Grande Chartreuse est la 3^e forêt française labellisée après les forêts de Fontainebleau et Verdun. La plus grande forêt domaniale des Alpes s'étend sur 8 500 ha, et couvre 11 % du parc naturel régional de Chartreuse. Entre 450 et 2060 m d'altitude, elle se compose de chênaies charmaies, puis de hêtraies-sapinières, enfin, plus haut, d'épicéas et pins à crochets qui dominent. Avec un taux de boisement de 70% sur les communes forestières du massif, la moitié du massif fournit les 10 000 m³ de bois mobilisés chaque année et transformés principalement par la quinzaine de scieries locales.



Adivbois

L'Association pour le développement des immeubles à vivre bois – Adivbois – est créée pour mettre en œuvre le plan industriel du bois des 34 plans de la Nouvelle France industrielle. Elle regroupe 67 adhérents de la filière de la construction bois. L'objectif est de structurer une offre française compétitive, reposant sur la construction et l'aménagement intérieur et construction de bâtiments de grande hauteur en bois via 3 systèmes constructifs. Son budget de 8,9 millions d'euros sur 3 ans provient à 70 % d'aide publique, le complément de mécénat d'éco-organismes ou de fédérations professionnelles. Les premiers textes réglementaires d'autorisation de l'utilisation du bois dans les immeubles de grande hauteur seront publiés l'été 2015.

Création d'une interprofession forêt-bois en PACA

La nouvelle interprofession régionale forêt bois Provence-Alpes-Côte d'Azur veut contribuer, dans le respect des services environnementaux et sociaux rendus, au développement économique régional par la création et le soutien d'emplois et d'entreprises. Ses objectifs sont :

- d'augmenter la mobilisation du bois de la forêt régionale pour assurer l'approvisionnement croissant des utilisateurs régionaux actuels et à venir (notamment les chaufferies, l'énergie étant le premier débouché de la forêt méditerranéenne) dans le respect de la gestion durable et multifonctionnelle,
- de développer l'utilisation du bois sous toutes ses formes et rechercher les voies d'une meilleure valorisation notamment par l'innovation,
- de créer les conditions pour augmenter la valeur ajoutée par la transformation des bois par les entreprises régionales.

La région PACA était la dernière région française à ne pas disposer d'une telle structure, fédératrice des acteurs et professionnels de la filière forêt bois régionale.

Label Origine France Garantie

Les 4 premières entreprises labellisées « Origine France Garantie » sont Lapeyre, CBM, Sogal et Eurosit. Les premières entreprises sont labellisées Origine France Garantie par FCBA, l'institut technologique des filières forêt, bois, construction, ameublement. Lapeyre - menuiserie extérieure - a labellisé ses fenêtres et baies coulissantes en pin et en chêne puis ses volets en sapin. CBM - parquet - a labellisé toute sa production parquet en chêne et produits de sciage. Sogal - ameublement - a labellisé ses façades décoratives de placard : portes de séparations de pièces et dressing. Eurosit - ameublement - a labellisé ses sièges de bureau UDO. Ces entreprises sont représentatives de chacun des secteurs de la filière.



55 millions de m³ de bois

Chaque année les chauffages collectif et domestique et chaudières industrielles consomment 55 M de m³ de bois. L'amélioration des performances des appareils de chauffage au bois, par exemple labellisés « Flamme verte », a permis de diminuer les émissions polluantes : l'émission de particules assez fines (PM10) est passée de 200 000 tonnes par an en 1990 à moins de 90 tonnes en 2012. (source Ademe)

Travaux économes dans les jeunes peuplements

Production de bois d'œuvre de haute qualité

par Stéphane Asaël avec la collaboration de Cyril Vitu, CRPF Lorraine-Alsace

Cette sylviculture, basée sur la dynamique de croissance des jeunes arbres, concentre les interventions sur un nombre limité de tiges par hectare. Ce diagnostic réfléchi par le forestier valorise le potentiel d'arbres-objectif de qualité.

Depuis quelques années déjà, une méthode visant à diminuer les coûts d'investissement dans les jeunes peuplements s'est développée en Allemagne et en Alsace. Les principes sont très proches de ceux développés par l'Institut du développement forestier au début des années 1980. Ils se rapprochent également des techniques de plantations à très fort espacement. Certains gestionnaires et propriétaires en appliquent déjà les principes dans différentes régions. Elle est particulièrement bien adaptée aux feuillus de nos régions, mais peut être transposée à des peuplements comportant une certaine proportion de résineux.

Dans le cadre d'un programme européen Interreg, des gestionnaires allemands, belges, français et luxembourgeois ont mis leurs connaissances en commun. Le résultat de cette collaboration est produit dans un manuel technique détaillant et expliquant les principales caractéristiques de cette nouvelle approche¹⁾.

Une technique originale qui peut surprendre

Jusqu'à présent, les interventions dans les jeunes peuplements, du semis jusqu'aux premières éclaircies, consistent généralement en des dégagements et des dépressages en plein. Opérations coûteuses à répéter parfois plusieurs fois en fonction de la dynamique de la végétation concurrente, elles réduisent également l'ambiance forestière, et suppriment de façon radicale le rôle éducatif que procure le recru aux tiges d'avenir de qualité.

La méthode s'appuie sur 3 principes :

> c'est une **sylviculture d'arbre et non de peuplement**,

> elle s'appuie sur la **dynamique** forestière naturelle en utilisant les processus de **concurrency et de réactivité entre les arbres**, appelés « automation biologique »,

> elle **concentre les investissements sur un nombre réduit de tiges** en ne réalisant que les interventions techniques indispensables pour obtenir des bois de qualité.

Un objectif de qualité à moindre coût

Pour cumuler les objectifs de qualité et de réduction des coûts, il convient de travailler au profit d'un nombre restreint de tiges et par touche ponctuelle. Alors que les opérations de sylviculture classique cherchent à éliminer ce qui est mal conformé, indésirable ou menaçant, pour sauvegarder un nombre indifférencié mais important de tiges des essences objectif, la méthode présentée favorise un nombre réduit de beaux sujets potentiels d'une même essence ou d'essences différentes. **Tous les travaux ultérieurs seront ciblés sur ces tiges.**

Ces arbres-objectif constitueront le peuplement final. Ils seront récoltés à leur diamètre optimum d'exploitabilité.

Leur nombre final est directement lié au diamètre objectif. En effet, il existe des relations fortes entre le diamètre des arbres et l'ampleur du houppier. Pour beaucoup de feuillus, cette relation peut s'exprimer par « la règle des 20 ». Pour un diamètre objectif de 70 cm par exemple pour un chêne, le diamètre de son houppier peut atteindre 14 mètres. Si l'on traduit cette valeur, par une densité à l'hectare en cherchant à avoir un couvert de 100 % tout en permettant une expansion optimale du houppier, le nombre de chênes ne devra pas dépasser 50 tiges à l'hectare.

1) Ces documents sont téléchargeables sur le site Internet du CRPF de Lorraine-Alsace, dans la rubrique « les publications » : www.crfp.fr



Îlot de chêne sessile implanté dans une régénération naturelle de bouleau après la tempête de 1999. Au premier plan à droite, un bouleau annelé, tombé à terre.

En fonction des essences et des diamètres objectif choisis, il est donc généralement recommandé de faire côtoyer environ 50 arbres à l'hectare à la fin de la vie du peuplement, ce qui n'exclut pas de réaliser des récoltes intermédiaires sur des arbres à maturité plus précoce (merisier, frêne).

L'essentiel de la valeur du peuplement sera concentré sur ces tiges. Obtenir des billes de pied de qualité est donc une priorité. Cette qualité s'acquiert durant la phase de qualification (voir ci-après), en utilisant au maximum certains processus naturels, sur une hauteur de 6 à 9 mètres.

On comprend aisément que cette technique nécessite un suivi attentif des peuplements et une bonne compréhension de la dynamique de la végétation ligneuse.

Le cycle sylvicole décomposé

La technique proposée identifie 4 phases dans le développement d'un peuplement forestier.

La phase d'installation, correspondant à la période de colonisation des sols. Elle s'étend de la germination ou de la plantation jusqu'à la suprématie des jeunes arbres sur la végétation concurrente.

La phase de qualification permet à la bille de pied de se former et à l'élagage naturel de se réaliser dans les meilleures conditions.

La phase d'expansion est la période où

l'arbre a la plus forte croissance en diamètre.

La phase de maturation s'étend ensuite jusqu'à la récolte de l'arbre (ou du peuplement).

La phase d'installation

Qu'elle fasse suite à une coupe rase, une coupe définitive ou encore à une coupe de régénération étalée dans le temps, la phase d'installation correspond à la colonisation du sol par les semis ou les jeunes plants. Dans le cas d'une régénération naturelle, cette étape peut prendre plusieurs années en fonction de la station, des peuplements voisins et du peuplement à remplacer.

En fin de phase d'installation, les jeunes arbres doivent être sortis de la concurrence de la végétation herbacée et avoir échappé à la dent du gibier. Les arbres commencent à se toucher. La régénération doit être acquise et bien répartie sur la parcelle même si elle ne la recouvre pas totalement. La pénétrabilité est généralement encore assez aisée à ce stade.

Quels travaux sylvicoles durant la phase d'installation ?

> Les dégagements sont réalisés de façon ciblée, uniquement pour préserver le potentiel de tiges d'avenir ou pour conserver le mélange d'essences. Ces interventions sont effectuées par cassage des concurrents ligneux directs. Pour ne pas travailler en plein, il est utile de matérialiser, par la mise en place de piquets

peints par exemple, des îlots où l'on concentrera le travail. Le diagnostic permet d'installer ces îlots sur les zones où la régénération est suffisante et de qualité. On recherchera à obtenir des îlots de 20 à 40 m² comportant au moins 20 tiges viables. Ces îlots sont répartis tous les 12 à 18 mètres (soit 40 à 60 îlots par ha en moyenne).

> La mise en place de cloisonnements est possible. À *minima*, il est conseillé de mettre en place des filets sylvicoles²⁾ de 1 à 2 mètres de large tous les 10 à 40 mètres (plus ils sont espacés, plus il est difficile de pénétrer dans le peuplement). Cette opération facilitera la pénétration future.

> Dans le cas d'une régénération étalée dans le temps, la récolte des derniers semenciers sera suivie d'un nettoyage après coupe mais ce, de façon localisée, notamment dans ou à proximité immédiate des îlots repérés. Des cloisonnements d'exploitation sont nécessaires pour la sortie des bois.

> Lorsque la régénération est insuffisante

(rare, lacuneuse ou absente), le recours à la plantation est possible. Il est alors conseillé de procéder à une implantation de 40 à 60 îlots par hectare de 20 à 40 m² comprenant entre 20 à 25 plants (ou d'installer le nombre d'îlots de plantation nécessaire, en complément des îlots de régénération déjà présents, pour obtenir au total 40 à 60 îlots par ha). Tous les travaux ultérieurs seront exclusivement concentrés sur ces îlots.

Quelques chiffres-clés :

> diamètre des tiges: 0 à 1 cm

> hauteur en fin de phase d'installation : 2 à 3 mètres

> création des filets sylvicoles: 1 à 2 minutes par mètre linéaire

> intervention en dégagement ciblé: 4 heures par hectare

> nettoyage ciblé après la coupe des derniers semenciers: 1 à 4 heures par hectare.

2) Les filets sylvicoles sont des cloisonnements sylvicoles de plus petite largeur.

Phase de qualification.

La phase de qualification

Appelée également phase de compression, cette étape vise à utiliser les processus de compétition naturelle entre les arbres. La croissance en hauteur des tiges est maximale. Par rapport à des repères habituels en futaie régulière, cette phase correspond au fourré, gaulis, bas et haut perchis.

Le but recherché est de **qualifier certaines tiges par l'obtention d'une bille de pied « propre » sur 6 à 9 mètres en fonction de la fertilité du sol grâce à un élagage naturel.**

À ce stade, le maintien du mélange est essentiel pour obtenir plus tard des peuplements diversifiés.

Pour certaines essences, comme le sapin ou le hêtre, cette phase de qualification peut durer 35 à 40 ans tandis que pour d'autres, elle sera beaucoup plus courte (20 ans pour le merisier, 12 ans pour le bouleau ou l'aulne). Il est primordial de ne pas « rater » la fin de la phase de qualification sous peine de retarder l'âge de récolte final du peuplement.

Quels travaux sylvicoles durant la phase de qualification ?

> La mise en place de cloisonnement d'exploitation ou des filets sylvicoles est obligatoire tous les 10 à 40 mètres. Cette opération est indispensable pour pouvoir pénétrer dans le peuplement.

> Les interventions seront à réaliser au profit de 250 tiges par hectare au maximum. On choisira d'aider les tiges dominantes les mieux conformées.



> **Le travail sur les tiges d'avenir se limitera à intervenir sur les concurrents directs ou susceptibles de l'être avant le prochain passage.** Ces interventions se font par cassage ou annélation. L'erreur à ne pas commettre est d'intervenir en enlevant trop de tiges. Cela aurait pour conséquence d'interrompre la qualification des tiges d'avenir (apport brutal de lumière = fin d'élagage naturel) et de retarder la sortie de la phase de qualification

> Si le nombre de tiges d'avenir naturellement bien conformées est trop faible, il est conseillé d'élaguer ou de pratiquer des tailles de formation.

Quelques chiffres-clés :

	Début de phase de qualification	Fin de phase de qualification
Hauteur du peuplement	plus de 2 mètres	inférieure à 17 mètres
Diamètre des tiges	plus de 5 cm	inférieur à 15 cm
Densité des tiges d'avenir	150 à 250 tiges/ha	90 à 150 tiges/ha
Hauteur de la bille de pied		6 à 9 mètres

- Création de filets sylvicoles (si non réalisés en phase d'installation) : 0,5 et 1 € par ml.

- Intervention en cassage et annélation : de 1 à 3 passages sur la durée de cette phase de 3 à 7 heures d'ouvrier par hectare et par passage.

La phase d'expansion

Une fois la phase de qualification achevée, l'objectif est de placer le houppier de la tige d'avenir en croissance libre de façon à obtenir une production optimale de bois d'œuvre par une augmentation rapide et régulière du diamètre concentrée sur la bille de pied. Classiquement ce stade correspond à la jeune futaie et à la futaie adulte.

Il est impératif à ce stade d'arrêter le dépérissement des branches basses de l'arbre « objectif » pour éviter toute dépréciation de la grume. Les interventions se concentrent sur 50 à 70 tiges par hectare maximum dans le feuillu. Pour les résineux dont les capacités d'expansion sont un peu moindre, la densité



Houppier de chêne dégagé de toute concurrence entré en phase d'expansion. Le sous-étage doit être laissé de façon que la bille de pied ne se déprécie pas.



pourra être supérieure, de l'ordre de 150 tiges par hectare. Dans le peuplement interstitiel, le prélèvement est limité de manière à préserver l'ambiance forestière.

L'entrée en phase d'expansion diffère selon les essences : précoce pour le bouleau, l'aulne ou le mélèze, elle est plus tardive pour le chêne, le hêtre ou le sapin.

À l'issue de la phase d'expansion commence la phase de maturation où l'arbre objectif est maintenu en croissance soutenue jusqu'à sa récolte.

La suite naturelle de la phase d'expansion correspond à la phase de maturation. C'est le régime des éclaircies d'amélioration que le sylviculteur connaît bien. On n'enlève que ce qui gêne le développement du houppier de la tige d'avenir.

L'annélation

Technique très ancienne, elle consiste à faire progressivement dépérir les tiges qui risquent d'entrer en concurrence avec un arbre d'avenir. Ces interventions, très localisées et ponctuelles se réalisent pendant la phase de qualification. Il ne s'agit donc pas d'une disparition brutale d'un concurrent mais bien d'un ralentissement de sa croissance (jusqu'à la stopper) tout en conservant son rôle d'éducation. Le phénomène de compression de la tige d'avenir est donc préservé.

Technique de mise en œuvre

L'annélation consiste à interrompre la circulation de la sève dans l'arbre.

Il s'agit de prélever un anneau complet sur 5 à 10 cm de hauteur, d'écorce, de liber et de cambium sur l'arbre concurrent. Ainsi, les racines n'étant plus nourries, l'arbre annelé perd de sa vigueur, réduit la taille de son feuillage et finit par mourir au bout de 2 à 6 ans. Ainsi, un bouleau annelé mettra moins d'un an pour dépérir alors qu'un hêtre mettra entre 3 et 5 ans. Cette opération est applicable toute l'année mais trouve son maximum d'efficacité pendant la pleine saison de végétation (juillet-août). L'intervention est discrète, ne perturbant nullement la faune sauvage.

Pour des raisons de sécurité et pour que, une fois morte, la tige tombe à terre, l'annélation d'arbres de plus de 12 mètres de hauteur et de 12 cm de diamètre n'est pas recommandée. Même réalisée dans de bonnes conditions, il n'est pas rare de voir la tige annelée rester « accrochée » à la tige d'avenir. Un suivi est donc indispensable dans les années après les travaux d'annélation.



Quels outils pour anneler ?

La plane

C'est l'outil par excellence. Elle est constituée d'un couteau et d'une brosse métallique permettant d'enlever totalement le cambium. On la trouve dans tous les magasins de matériels forestiers à des prix variant de 40 à 120 euros.

La chaîne à anneler

Elle est constituée de trois chaînes de tronçonneuse mises côte à côte en position alterne pour permettre une découpe en va et vient. Son utilisation demeure cependant délicate en raison du risque de pénétrer trop profondément dans le bois et d'entraîner alors une mort trop rapide. En effet, une tige morte ne joue plus son rôle éducateur.

Il faut compter environ 120 euros TTC.

Quels travaux sylvicoles durant la phase d'expansion ?

> Il est indispensable d'installer des cloisonnements d'exploitation (s'ils ne sont pas déjà présents) en élargissant par exemple les filets sylvicoles sur 4 mètres tous les 20 à 40 mètres.

> La désignation d'environ 50 à 70 arbres-objectif est vivement recommandée. Les interventions se feront exclusivement sur ces tiges.

> Un élagage de finition peut s'avérer utile sur certains arbres-objectif.

> Les éclaircies dynamiques, appelées « détourages », doivent enlever tous les arbres qui gênent ceux désignés. **Une distance de plus de 2 mètres entre l'extrémité du houppier de l'arbre objectif et celui de ses voisins permet un passage en coupe tous les 4 à 6 ans.**

Dans les peuplements en retard d'éclaircie, envisager ces interventions risque de ne pas produire les effets escomptés. En effet, il est impératif que les houppiers aient encore la

capacité de réagir au détourage et que le peuplement soit suffisamment stable pour rester sur pied !

Quelques chiffres-clés :

- > hauteur en début de phase d'expansion : de 12 à 17 mètres
- > diamètre moyen des tiges objectif : 15 à 20 cm
- > densité des arbres-objectif : plus ou moins 50 à 70 tiges par hectare.

À ce stade, le détourage génère souvent des recettes. En fonction du diamètre, le volume peut ainsi dépasser 40 stères par hectare.

En conclusion

Cette technique peut être perturbante car :

- > on travaille pour très peu de tiges, c'est avant tout une sylviculture d'arbres,
- > les interventions sont raisonnées et ponctuelles car les processus naturels de crois-



Bouleau cassé.



Hêtre cassé.

Le cassage

Le cassage a pour but d'affaiblir les tiges indésirables entrées en concurrence avec les tiges d'avenir. Il consiste à briser une tige en la rabattant vers le bas. Cette dernière est seulement défibrée et permet encore un passage de sève. Il faut intervenir uniquement si la survie et le développement de la future couronne sont compromis à court terme. Ces interventions sont très localisées et ponctuelles.

Pourquoi casser plutôt que couper une tige concurrente ?

Suite à une coupe franche d'une tige, les bourgeons les plus proches de la section de coupe deviennent dominants et réagissent vigoureusement. Cela se traduit par un puissant développement de rejets (frêne, tilleul, érables, saules, tremble,). En revanche, casser une tige sans la désolidariser de la partie inférieure, ralentit son développement.

Les tiges cassées, demeurant vivantes, conservent un rôle de protection de la tige d'avenir (gainage et encombrement) et de maintien de l'ambiance forestière.

Une technique discrète

Pour un maximum d'efficacité, cette action doit être réalisée en été, en début de phase de qualification. En effet, le cassage se pratique aisément sur des diamètres inférieurs à 5 cm. Au-delà, une petite incision à la scie à dents japonaises permet de faciliter le travail. La hauteur de la cassure doit être fonction de la tige pour laquelle le travail est réalisé.

La nidification et les mises bas ne sont nullement perturbées par ces travaux.

sance sont optimisés, les travaux en plein sont donc abandonnés,

> la hauteur de grume est réduite, inférieure au 1/3 de la hauteur finale de l'arbre.

Pour la mettre en œuvre, il s'avère essentiel de :

> connaître le potentiel d'avenir de sa parcelle par un diagnostic objectif,

> pouvoir pénétrer dans les peuplements par une implantation indispensable de cloisonnements sylvicoles,

> respecter et suivre dans le temps les travaux et interventions nécessaires en consignait toutes les opérations dans un sommier par exemple,

> comprendre les processus d'automatisme biologique,

> faire appel à des intervenants qualifiés et formés ou se former.

Cette sylviculture place donc le forestier au centre de décisions sylvicoles réfléchies. Ces décisions sont basées sur un diagnostic objectif afin d'évaluer le potentiel des jeunes

peuplements, et de les conduire, en y pratiquant des interventions légères et ciblées mais déterminantes, vers une production optimale de bois d'œuvre de haute qualité.

Elle fait partie, aux côtés des méthodes plus traditionnelles, d'un panel de techniques au sein desquelles le propriétaire pourra choisir en fonction de ses objectifs, de la situation de sa forêt et de sa sensibilité sylvicole. ■

Résumé

La sylviculture d'arbre concentre les interventions sur un nombre limité de tiges-objectif, diagnostiquées jeunes dans les peuplements principalement feuillus. Les travaux durant les phases d'installation, de qualification, d'expansion s'appuient sur la dynamique de croissance naturelle des arbres. Les interventions régulières et suivies visent à la production de bois d'œuvre de haute qualité.

Mots-clés : sylviculture d'arbre, arbre-objectif, interventions.

Toutes les photos sont de Stéphane Asaël - CRPF Lorraine Alsace © CNPF

Bilan sanitaire des forêts en 2014

Par Fabien Carouille, Morgane Goudet, Département de la santé des forêts (DSF)

Les conditions climatiques ont été globalement favorables aux peuplements forestiers en 2014. Quelques problèmes sanitaires ont toutefois marqué le paysage : Chalara fraxinea, le rougissement physiologique du douglas, la maladie des bandes rouges...

En 2014, le climat frais et humide a profité aux forêts. Seuls quelques événements climatiques très localisés ont contrarié l'état de santé des arbres : le 24 mai 2014, une **tornade** a ravagé une zone d'environ 500 ha de chênes et châtaignier autour de Champs-Romain (Dordogne) et un **gel tardif**, les 4 au 5 mai, a engendré quelques dégâts diffus dans des plantations et jeunes fourrés du nord de la France. De plus, les précipitations abondantes de cette année ont causé des problèmes **d'engorgement** de plantations situées en station hydromorphe ou sur des sols tassés sur un grand quart sud-ouest de la France.

Les pins

Le niveau des populations de **processionnaire du pin** augmente dans le sud-est, tandis que dans le massif landais, il se maintient dans les peuplements toujours mités par la tempête

Klaus. Au niveau du front de progression, les foyers isolés dans l'Aisne et à Obernai continuent leur expansion, malgré les tentatives d'éradication en Alsace.

La **maladie des bandes rouges**¹⁾ est très présente en 2014, plus encore que les années précédentes. Cela concerne toutes les régions habituellement soumises à ses attaques : Sologne, piémont pyrénéen, Montagne bourbonnaise, Dordogne, mais également les contreforts méridionaux et orientaux du Massif central habituellement épargnés : Aude, Hérault, Loire... La récurrence et la régularité de ces événements laissent craindre un avenir limité pour le pin Laricio. Même si on ne note pas de mortalité des arbres, leur accroissement est très faible. Le pin Laricio est également touché par **Sphaeropsis sapinea** sur les zones ayant subi des dégâts de grêle ou des orages en juin et juillet (Aude, forêts de Moulière et de Brotonne...).

De fortes attaques de la **maladie des taches brunes** sont signalées dans le Pays basque, à la frontière espagnole, sur pin de Monterey (*radiata*). Comme en 2013, la **rouille courbeuse du pin** a profité du temps couvert et de l'humidité du printemps pour se développer sur pins maritime et sylvestre en Sologne, Pays de la Loire, Normandie, et massif landais...

Le douglas

Le **rougissement printanier** a fortement marqué les douglasaies cette année, en particulier dans l'est de l'Auvergne (Livradois, Forez), sur le plateau de Milleval, mais aussi dans le Morvan, le Beaujolais, le massif de la Chartreuse... Les conditions particulières du mois de février et les conditions de mise en place des plantations sont à l'origine de ces symptômes.

Le mélèze

La **tordeuse grise du mélèze** a entamé un nouveau cycle de pullulation : elle a défolié environ 2000 hectares de mélèzin dans les

1) Les conséquences de cette maladie pour les pins Laricio seront détaillées dans un prochain article de Forêt-entreprise.

2) Voir Forêt-entreprise n° 223 juillet 2015, Lâcher de prédateurs du dendroctone en Bretagne



Olivier Baubet - Pôle santé des forêts © DSF

Rougissement physiologique du douglas.

Hautes-Alpes, mais a également été signalée dans les Alpes-de-Haute-Provence et en Savoie. De plus, le **chancre du mélèze** a été trouvé en grandes quantités dans des plantations en Ardèche et en Lozère, où il compromet fortement l'avenir des peuplements.

L'épicéa

Sur l'ensemble de la façade de la Manche, les peuplements d'épicéa de Sitka ont été massivement colonisés par le **puceron vert de l'épicéa**, qui a profité de la douceur de l'hiver et du printemps. Cela a occasionné des chutes d'aiguilles anciennes, mais aucune mortalité. Le **dendroctone de l'épicéa** poursuit sa colonisation des pessières bretonnes, où il est à l'origine de fortes mortalités. Les lâchers de son prédateur²⁾, le *Rhizophagus grandis*, se sont poursuivis en 2014 et dans certains massifs. Le rôle du prédateur commence à montrer ses effets.

Sur les feuillus

Un **jaunissement précoce** de nombreuses essences feuillues est constaté, surtout à partir d'août, dans une partie de la Meuse, le sud du Massif Vosgien, les Ardennes et le Morvan. Le hêtre est la principale essence concernée mais le charme, les chênes, les érables, le merisier, les bouleaux... ont connu des symptômes similaires. Le débourrement précoce de ces arbres au printemps, puis la sécheresse qui a suivi ont probablement contribué à ce phénomène.

Depuis 2012, des pullulations de larves de hanneton dans le secteur d'Ingwiller (Bas-Rhin) ont atteint des niveaux tels que toute régénération ou plantation semble compromise.

Les peupliers

Les attaques de **rouilles foliaires du peuplier** se sont développées en deuxième partie d'été et en automne sur les cultivars les plus sensibles. *Marssonina brunnea* a colonisé en totalité quelques plantations de Koster ou de I-214 en Charente-Maritime, Isère et Côte d'Or. Des attaques massives de **puceron lanigère** ont eu lieu cet automne dans les peupleraies de Seine-et-Marne et dans la partie nord-ouest du département de l'Aube. Le puceron a été vu cette année pour la première fois dans le département de la Meuse et des Ardennes. Ailleurs, les séquelles des attaques de 2013 ont marqué les arbres: difficultés de débourrement, altérations de l'écorce du tronc, mortalités...

Le hêtre

L'**orcheste du hêtre** (*Orchestes fagi*) s'est très largement développé dans les hêtraies de l'est de la France. Les dégâts très visibles en début d'été, sont toutefois restés de sévérité faible à moyenne.

Les chênes

La **processionnaire du chêne** a été signalée en Île-de-France (nord des Yvelines et Seine-et-Marne), aux abords du lac du Der, dans la Woëvre et sur le Plateau lorrain. Elle est toujours très active dans les massifs autour de Sarrebourg. Les **défoliateurs précoces** ont quant à eux été très discrets. Quelques défoliations dues aux **hannetons forestiers** adultes ont eu lieu dans l'Oise, le Loiret, en Île-de-France et en Alsace: un grand envol s'est produit cette année sur un grand secteur de la forêt d'Haguenau. L'**oïdium** a essentiellement été présent dans le Sud-Ouest dans une zone allant de Bordeaux à Rodez.

La **suberaie** a bénéficié de conditions assez favorables, en raison de conditions climatiques clémentes même si la maladie du charbon de la mère et le platype sont toujours présents, notamment en Corse-du-Sud où des peuplements ont encore montré de forts symptômes de dépérissement.

Avec cette deuxième année consécutive de conditions climatiques favorables, l'état des houppiers des chênes s'améliore notablement. Cependant, en fonction des situations locales, certains peuplements montrent un faciès dépérissant, fréquemment en lien avec les mauvaises conditions du début de la décennie 2010, ou pour des raisons d'origine sylvicole. Aujourd'hui quelques peuplements affaiblis présentent des signes marqués de dépérissements.

Fait nouveau, il s'avère que le chêne pédonculé, essence habituellement victime de ce processus évolutif ne soit plus le seul touché: dans certaines conditions, et sur un nombre limité de peuplements, le chêne sessile est également concerné par cette dégradation. Cela a été constaté au cours de l'étude qui a été faite pour quantifier les dépérissements en forêt de Tronçais (Allier). C'est également le cas en forêt de Saint-Germain-en-Laye (Yvelines). Il convient toutefois d'être prudent et de ne pas généraliser cette constatation.



Le châtaignier

L'aire du **cynips du châtaignier** s'est encore largement étendue : il a été détecté à de nombreuses reprises en Picardie, Île-de-France, au sud de Tours, dans les Cévennes, dans la haute-vallée de la Loire... L'insecte est désormais largement présent dans tout le bassin de la Garonne. La lutte biologique a été importante sur le Sud-est, avec des lâchers en Corse et sur le continent de *Torymus sinensis*, le parasitoïde spécifique du cynips. La présence de ce dernier se généralise sur tous les massifs, ce qui laisse présager un recul des symptômes liés au cynips à moyen terme.

La maladie de l'**encre** reste fréquemment observée dans des taches de mortalité de taillis de surface unitaire de quelques dizaines d'ares voire localement de quelques hectares dans les régions des Pays de la Loire, de Bretagne et Basse-Normandie, du Centre, et en Haute-Vienne.

Le **chancre du châtaignier** reste toujours régulièrement signalé en Poitou-Charentes, Pays de la Loire, Bretagne, Centre, Basse-Normandie, Limousin... En Poitou-Charentes, l'hypovirulence semble désormais bien installée et l'impact de la maladie sur les tiges diminue. Une étude sur le dépérissement des châtaigneraies cévenoles a montré que le chancre

Caroubier touché par le scolyte *Xylosandrus crassiusculus*.

était bien présent en basse altitude dans le Gard et en Lozère, mais beaucoup plus marginal dans les peuplements plus vigoureux en plus haute altitude. À la faveur de l'été pluvieux, des symptômes de **septoriose du châtaignier** ont été plus fréquemment visibles, en particulier dans la vallée de la Maurienne et dans la Montagne Noire.

Le frêne

Les arbres ont **débourré très tardivement** au printemps 2014, parfois jusqu'à la mi-juin. Cette difficulté a semblé accrue chez les arbres ayant fortement fructifié en 2013.

La **chalarose** a accéléré en 2014 sa progression vers le sud-ouest, en colonisant rapidement et entièrement de grandes surfaces en avant du front de 2013 : l'Eure, l'est de la Basse-Normandie, une grande moitié orientale de la région Centre, l'Île-de-France, la Nièvre, l'Allier, le Puy-de-Dôme, la Loire, le sud de l'Isère et la Savoie... On l'a par ailleurs trouvée de façon isolée, loin en avant du nouveau front dans la Creuse et le Cantal. Dans les régions les plus anciennement touchées, les nécroses au collet continuent d'être observées et les houppiers continuent de se dégrader. Enfin, ce sont surtout les peuplements les plus jeunes qui souffrent le plus. Chez les peuplements plus âgés, l'évolution s'avère plus lente : on trouve peu ou pas de mortalité directement induite par la chalarose sur frêne adulte.

Les essences « annexes »

Le buis a été attaqué par divers ravageurs : par la **pyrale du buis**, qui sévit plutôt dans les parcs et les jardins et par des pathogènes tels que *Volutella buxi*, le cylindrocladium ou la rouille du buis qui contribuent à donner à cette essence un aspect dépérisant en Drôme, Limagne, Pyrénées-Atlantiques...

Le **charançon de l'eucalyptus** à deux bosses, *Gonipterus scutellatus*, organisme de quarantaine de l'eucalyptus, a fait sa première apparition sur le territoire français en Corse et dans le Var.

Les caroubiers de la forêt communale du Mont-Boron, à Nice ont été attaqués par un scolyte xylémophage exotique et envahissant, *Xylosandrus crassiusculus*, originaire d'Amérique. La gestion de ce foyer a nécessité l'abattage de 70 arbres. Un dispositif de piégeage a été installé pour suivre l'efficacité de l'éradication et l'évolution du foyer. ■

Plus d'information en santé des forêts sur le site de la santé des forêts :

<http://agriculture.gouv.fr/sante-des-forets>



Voirie et exploitation forestière, peut-on éviter les conflits d'usage ?

Par Christophe Buttenaere, Coopérative Forestière du Nord

La sortie des bois de la forêt jusqu'au réseau principal routier (national, départemental) nécessite le passage de camions grumiers par des voies dites secondaires aux statuts variés (voies communales, chemins ruraux, etc.). Afin d'éviter les conflits d'usage, les propriétaires forestiers et les gestionnaires de réseau doivent bien connaître la réglementation et se concerter. Le CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie diffuse une brochure pédagogique pour améliorer l'information des acteurs concernés.

L'ensemble des acteurs forestiers tant privés que publics s'accordent sur un constat commun : il existe aujourd'hui de plus en plus de conflits d'usage de la voirie sur les territoires.

Avec un taux de boisement de 9 % (110000 ha) le Nord-Pas de Calais se place au dernier rang des régions forestières. Cependant, bien que peu étendue, cette forêt possède une grande richesse, sa diversité :

- > multitude des acteurs (privé-public),
- > pression foncière importante,
- > 65 % appartiennent à des particuliers,
- > 25000 propriétaires,
- > morcellement de la propriété, 93 % ont des surfaces inférieures à 4 ha.

La surface cumulée des propriétés privées de plus de 10 ha représente 70 % des forêts privées, cependant **80 % des propriétaires ont moins d'1 ha** il y a donc un réel enjeu de regroupement foncier, et **de mutualisation de la gestion forestière (coupes, travaux, d'accès et d'utilisation de la voirie)**.

La forêt n'est pas seulement une ressource boisée, c'est aussi un secteur économique. **En région Nord-Pas de Calais-Picardie la filière bois représente 7000 entreprises totalisant 43000 emplois.**

L'un des principaux freins à la sylviculture, à la mobilisation des bois et par conséquent à la gestion durable de nos forêts est le manque de communication et d'anticipation de la part des acteurs de la profession envers les élus locaux, qui voient au travers de l'exploitation, une source potentielle de dégâts sur la voirie communale. Il en résulte des points de blocage fondés ou non.

Quelques cas sont extraits de la **brochure CRPF Nord-Picardie « Utilisation de la voirie dans le cadre de la gestion forestière »**.

Peut-on mettre en place un panneau de limitation de tonnage, situé sur le chemin d'accès au bois ?

Oui, la pose de panneaux de limitation de tonnage est légale, dès lors qu'elle a fait l'objet d'un arrêté préalable ; ces panneaux doivent être conformes au code général de la route (Art. L. 113-1 du code de la Voirie Routière et L.161-13 du Code rural).

Le changement de revêtement d'un chemin rural modifie-t-il son classement ?

Non, le classement d'un chemin rural ne dépend pas de son revêtement. Il peut être à l'état de chemin de terre, empierré ou goudronné.

L'ensemble de la filière est peu à peu fragilisé par ce manque de communication des professionnels, de plus l'évolution des mœurs du grand public tend vers une priorisation de la fonction environnementale de la forêt.

Alors que la filière bois est un moteur de développement économique local et durable, il convient de mettre en place une méthode de travail en concertation avec l'ensemble des acteurs afin d'appréhender les objectifs et attentes de chacun.

Ainsi, le CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie appuyé par la Région Nord-Pas de Calais a initié une démarche d'actions territoriale en collaboration avec la Cofnor. Elle consiste à mettre en place un « mode opératoire » fonctionnel entre les élus et l'ensemble des acteurs de la

filière forêt-bois, afin d'améliorer les relations entre ces derniers. Il s'agit également d'impliquer une plus grande part des élus dans l'exploitation forestière de leur commune, de véhiculer une meilleure image de la profession forestière et de sensibiliser les usagers de la voirie.

Cette démarche se décline en 3 étapes.

1^{re} étape : produire un outil de communication

Un document juridique, pragmatique et concis rappelle les différents droits et devoirs de chacun sur l'utilisation de la voirie. Y est associé un document pédagogique qui répond aux situations les plus fréquemment rencontrées, tant par les propriétaires forestiers que par les élus.

Peut-on interdire de circuler sur certaines voies aux abords d'un bois ?

Le maire peut user de son pouvoir de police (Art L2213-4 du CGCT), et par arrêté, interdire l'accès de certaines voies [...] aux véhicules, dans des secteurs compromettant la tranquillité publique, la protection d'espèces animales et/ou végétales [...].

Cependant la réglementation de police ne peut être :

- > **générale** (ex : interdiction sur toutes les voies) ;
- > **sélective** (ex : interdit aux grumiers) ;
- > **discriminatoire** (ex : ouverte uniquement aux habitants).

Afin de préserver un ouvrage (pont,...), il est décidé de limiter le tonnage. La forêt n'est accessible que par ce dernier, cette interdiction s'applique-t-elle pour autant ?

Oui (Art. L2213-4, L2215-3 du CGCT), elle **s'applique à tous** les utilisateurs.

La commune met en place une taxe pour les véhicules supérieurs à 3,50 tonnes instituée sur l'utilisation des chemins ruraux, est-ce légal ?

Afin de garantir les moyens nécessaires à l'entretien de certains chemins, une contribution spéciale peut être instituée par la commune. Cette contribution peut être proportionnée à la dégradation causée par les différents usagers. Les recettes issues de cette contribution doivent être affectées à la remise en état de ces chemins, dans son état primitif. **Cette taxe s'applique à tous les utilisateurs.**

Peut-on contester un arrêté municipal interdisant le passage des grumiers ?

Oui, un arrêté de circulation peut être contesté devant le tribunal administratif dans les 2 mois qui suivent son affichage. Néanmoins, si cet arrêté présente un **caractère sélectif ou discriminatoire**, il peut être **contesté au-delà des 2 mois** auprès du même tribunal.

2^e étape : mise en place d'une charte commune d'usage de la voirie

À l'échelle d'un territoire, un document de « bonne conduite » de la voirie sous la forme d'une **charte d'usage** définit les responsabilités des différents acteurs : propriétaires-gestionnaires-élus. Cette charte informe, sensibilise et soutient les actions d'animations lors des réunions forestières.

La charte d'usage de la voirie reprend les principaux objectifs :

- > tenir compte des contraintes des gestionnaires des voiries publiques qui ont un rôle d'harmonisation de l'utilisation de la voirie, et la responsabilité de cette dernière leur revient ;
- > respecter l'égalité des traitements entre les utilisateurs de la voirie et notamment l'équité entre les transporteurs (produits bois, produits de carrières, denrées agricoles...);
- > mieux prendre en compte les enjeux de la forêt notamment dans la révision des PLU¹⁾ et lors des travaux d'aménagement et de restructuration des voies ;
- > informer et sensibiliser le grand public à la nécessité de l'activité forestière et son rôle fondamental dans l'économie locale et la qualité des écosystèmes forestiers.

Le projet peut aboutir à l'élaboration d'un schéma de desserte dans le but d'acquiescer une vision globale interne et externe des massifs de production forestiers et à la mise en place de document d'aménagement de la voirie.

3^e étape : développement d'un esprit de filière et de compréhension de tous les acteurs

Cette dernière étape a pour but de définir des accès dédiés à l'usage forestier sur la voirie, en concertation avec les élus notamment lors de la révision des PLU. Cela suppose :

- > le recueil des données : peuplements, récolte, voirie, environnement, filière bois locale... ;
- > l'ébauche de projet d'aménagement : place de dépôt, renforcement des voies d'accès aux massifs forestiers... ;
- > promotion du projet et concertation avec les élus.

1) Plan local d'urbanisme

Statuts, réglementation

Statut juridique des voies de circulation	DOMAINE PUBLIC ROUTIER			CHEMINS RURAUX	VOIES PRIVÉES	
	Autoroute Route nationale Art. L. 121-1 CVR	Routes départementales Art. L. 131-1 CVR	Voies communales Art. L. 141-1 CVR	Chemins ruraux Art. L. 161-1 CVR Art. L. 161-1 CR	Chemins d'exploitations ou d'Association Foncière de Remboursement Art. L. 162-2 CVR Art. L. 162-1 CR	Chemins privés Art. L. 162-1 CVR
Destination des voies et des chemins	Affectés aux besoins de la circulation terrestre Art. L. 111-1 CVR			Affectés à l'usage du public par nature Art. L. 161-1 et L. 161-3 CR	Communication entre les fonds ruraux ou exploitation de ces fonds Art. L. 162-1 CR	Communication et desserte d'une propriété
Ouverture à la circulation des véhicules à moteur	Voie ouverte par définition			Voie ouverte par définition	Volonté des propriétaires	
Fermeture de la circulation publique	Peut résulter d'une mesure de police motivée			Peut résulter d'une mesure de police motivée	Décision du propriétaire (simple mesure de gestion interne) ou mesure de police dûment motivée	
Formalisme de la décision de fermeture Signalisation	Arrêté de l'autorité de police Publication Signalisation réglementaire (panneau B0, B19, ...)			Pas de formalisme Nécessité d'une signalisation ou d'un dispositif de fermeture si chemin présumé ouvert		
Entretien	Obligation d'entretien Routes départementales : L. 3321-1 CGCT Voies communales : L. 2321-2 CGCT			Pas d'obligation légale d'entretien	Entretien par les propriétaires riverains dans la proportion de leur intérêt	Pas d'obligation; libre exercice du droit de propriété Art. 544 CC
Observations	CR : Code Rural et de la Pêche Maritime CGCT : Code Général des Collectivités Territoriales			CVR : Code de la Voie Routière CC : Code Civil		

Utilisation de la voirie dans le cadre de la gestion forestière



CRPF Nord - Pas de Calais Picardie
Délégation régionale du CNPF
(Centre National de la Propriété Forestière)
96 rue Jean Moulin - 80000 Amiens
Tél. : 03 22 33 52 00 - Courriel : nordpicardie@crpf.fr
www.crfpnorpic.fr
Régistré en partenariat avec la DORNOI et la COFORAISE



bois.vous



+ d'infos sur

www.crfpnorpic.fr



En savoir +

http://www.crfpnorpic.fr/images/brochure_technique/voirie/fiche_voirie.pdf

En conclusion, il est indispensable aujourd'hui afin de gérer durablement sa forêt, de se concerter au préalable avec les élus. Les propriétaires bénéficient de leurs documents de gestion durables (PSG, CBPS...), de l'appui des gestionnaires et de leur syndicat pour anticiper, appréhender, communiquer sur les objectifs et attentes de chacun. ■

Résumé

Le CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie produit une charte commune d'usage de la voirie, issue d'une concertation entre les acteurs professionnels de la filière forêt-bois. L'objectif est de prendre en compte les contraintes des différentes parties et les enjeux économiques, d'informer et d'établir la chaîne de responsabilité pour les usages de la voirie.

Mots-clés : usage de la voirie, exploitation forestière, charte, CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie.

Précommande pour la réédition du livre « La futaie irrégulière » (2005)

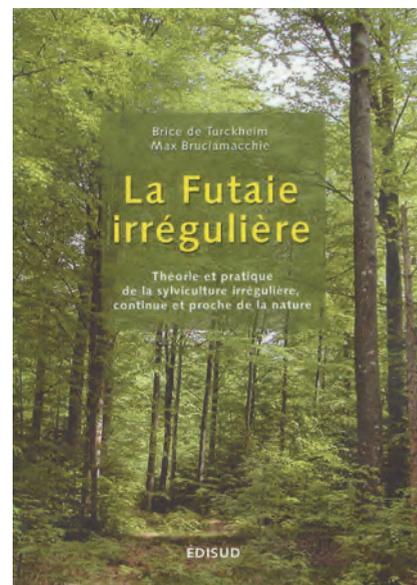
L'association Pro Silva France (www.prosilva.fr), spécialisée depuis plus de 25 ans dans la « sylviculture à couvert continu » (dite aussi « futaie irrégulière ») centralise actuellement les précommandes pour permettre la réédition prochaine du livre « **La Futaie Irrégulière, théorie et pratique de la Sylviculture Irrégulière, Continue et Proche de la Nature** » (M. Bruciamacchie et B. de Turckheim, EDISUD, 2005), actuellement épuisé.

D'ici la fin d'année 2015, Pro Silva France fera rééditer ce livre.

Prix d'achat : 30 € (frais de port compris, pour la France métropolitaine)

Toute personne intéressée peut s'inscrire auprès de Pro Silva France, Bruno Gallion, par mail (bruno.gallion@yahoo.fr) ou par courrier à Lieu-dit Lacoste 63810 CROS

Le paiement s'effectuera après confirmation de la commande groupée.



Pourquoi analyser le comportement des forestiers ?

Par François Didolot, CNPF- CRPF Limousin et Olivier Picard, CNPF-IDF

F. Gallot - IDF © CNPF

Derrière tout arbre, il y a un homme, ou une femme. Cet homme, au sens générique du terme, est un forestier qui travaille dans ses bois (voire une personne qui travaille pour lui), ou qui n'y fait rien soit par décision volontaire, soit par impossibilité, soit par défaut d'information. Cela peut être, si l'on caricature un peu, le lecteur de Forêt-entreprise ou son voisin, qui ne parle de ses bois parce qu'il ne sait pas où ils sont...

Ce forestier peut s'intéresser aux politiques concernant la forêt, et aux techniques sylvicoles ; ou il peut aussi bien décider de ne pas couper d'arbres !

En bref, il est tout autant propriétaire, que partie prenante de la société – au sens large – à laquelle il appartient. Le million de propriétaires privés de plus de un hectare qui représentent 68 % de la forêt privée française, appartient à toutes les catégories sociales : leurs gestions forestières, leurs attentes, leurs décisions, leurs pratiques, leurs attitudes sont impactées par les évolutions majeures de notre temps.

La société évolue, ainsi que le contexte forestier...

Aujourd'hui, les industriels transformateurs de bois tirent la sonnette d'alarme sur le manque de renouvellement de la ressource forestière. La question des relations entre le forestier et ses bois et l'économie forestière est posée sous la forme du consentement à couper du bois. Se sent-il partie prenante de la filière, quels sont ses liens avec les prestataires ? Renouvelle-t-il ses peuplements, et comment s'y prend-t-il ?

À partir de cette question du lien entre le forestier et sa forêt, de la place de l'économie forestière dans son intérêt à la forêt, il s'agit d'analyser les réponses, avec l'objectif d'améliorer les messages du développement forestier pour être plus efficace dans le conseil aux forestiers, sur la gestion, la coupe, le renouvellement. La France rurale est devenue urbaine au cours du vingtième siècle, ce phénomène étant lié à des migrations à l'intérieur du territoire national sans

Sommaire

21 Un réseau de connaissance des propriétaires forestiers : Résofop

25 Structure de la propriété forestière privée 2012

30 Le risque en forêt. Quels risques et quels comportements ?

34 Les propriétaires forestiers privés face au renouvellement des peuplements

39 Le souffle du changement ou le retour aux habitudes ? Le cas de la tempête de 2009

44 Le changement de comportement des propriétaires forestiers, un sujet qui intéresse les pays européens

47 Le point de vue de vulgarisateurs sur le terrain

52 Adapter nos outils de vulgarisation à chaque propriétaire

précédent au cours de son histoire. Cette évolution a d'ailleurs favorisé le reboisement d'une partie de ce territoire. Dans le même temps, les modes de communication ont changé : le développement de l'automobile et du transport routier a remodelé l'espace et établi un réseau complexe allant de l'autoroute aux routes forestières. La société est de plus en plus « connectée » : l'usage d'Internet, croissant dans les entreprises et chez les plus jeunes, continue sa progression et touche maintenant une part croissante de la population.

Tout cela rend notre rapport au temps plus complexe, et le temps forestier, qui s'exprime en décennies, peut être perçu comme étrange, sinon étranger, par une partie de la population. Les modes de transmission des savoirs se multiplient. Les instituteurs, ces « hussards noirs de la République », la famille ou l'entourage, le quotidien local, ne sont plus les seuls à transmettre savoir et savoir-faire au sein des espaces de proximité. La radio, la télévision, les magazines régionaux, nationaux et internationaux, Internet, les réseaux sociaux et leur cortège de supports (ordinateurs fixes, Smartphones, tablettes...), semblent mettre tout à disposition de tous, et abolissent les frontières traditionnelles entre savoir et informations.

De ce fait, les experts et les prescripteurs de techniques et/ou de modes de vie se voient offrir de nouveaux canaux d'influence et de diffusion, en même temps qu'ils sont de plus en plus mis en compétition, voire contestés. D'autre part, les politiques concernant la forêt se sont infléchies et adaptées. Le code forestier, au moment de sa création, traduisait de façon relativement simple les attentes de l'État, les autres législations lui étant subordonnées. Progressivement, le code rural, ceux de l'environnement, de l'urbanisme, du patrimoine, de la santé, et aussi le code général des impôts, se sont intéressés à la forêt et sont venus interférer dans le paysage juridique forestier. Sans parler du droit européen.

Ces évolutions appellent à développer des outils permettant de revoir les approches du développement forestier

En 2014, les CRPF ont fêté leurs 50 ans. Le développement forestier a permis de bâtir une expertise technique reconnue sur la sylvicul-

Les synthèses des différentes enquêtes Résofop et l'enquête Agreste sur la structure de la forêt privée 2012 sont sur www.foretpriveefrancaise.com/resofop/

Vers une évolution des outils de vulgarisation : allez vous balader en forêt limousine grâce aux visites didactiques virtuelles et réelles : <http://www.crfp-limousin.com/circuits-decouverte2/sommaire.php>

ture adaptée à la forêt privée, avec notamment le balivage intensif, les plantations à large espacements et les éclaircies, la populiculture, en vue de produire du bois de qualité. Le Fonds forestier national, qui prélevait une taxe sur la vente des bois, a permis l'autofinancement de l'amélioration de la forêt française... Aujourd'hui, l'équilibre dépenses-recettes du forestier doit être reconsidéré ; les risques apparaissent plus importants ; le nombre de paramètres à prendre en compte dans la gestion forestière est plus élevé. Comment aide-t-on à prendre des décisions dans un paysage complexe et risqué ?

Face à ces mutations et à la complexité des enjeux, les organismes de conseil et de (l'in)formation dédiés aux propriétaires forestiers doivent écouter, comprendre les besoins, et s'adapter pour y répondre. Pour ce faire, il leur est essentiel de connaître et comprendre les facteurs qui régissent le comportement de leurs publics cibles, et leurs caractéristiques,

1) Ces préoccupations ne sont d'ailleurs pas propres à la France : elles font l'objet du programme européen COST FACESMAP dont le CNPF est partie prenante, et qui est présenté en fin de dossier.

2) Interprofession de la filière forêt bois.

3) Forestiers privés de France.

de façon à ajuster les modalités de leur accompagnement de manière pertinente et efficace¹⁾. Les enquêtes régionales, mais aussi nationales diligentées par le ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la forêt ; ou par le réseau d'observation de la forêt privée, Résofop, avec l'appui financier de France Bois Forêt²⁾, permettent de resituer les relations qu'entretiennent les forestiers avec leur bois en lien avec les préoccupations du moment. Notamment pour répondre aux préoccupations économiques.

Dans les deux derniers cas, la méthodologie retenue permet une bonne représentativité des résultats, l'échantillonnage étant réalisé à partir du cadastre. Les effectifs suffisants permettent des analyses approfondies en croisant diverses questions et paramètres entre eux. Dans le premier cas, les questions sont posées en face-à-face, au cours d'un entretien relativement long, et la collecte de données quantifiées permet de caractériser les propriétaires forestiers. Dans le second cas, les questions sont posées par téléphone (ces questions intègrent bien sûr les résultats connus, au moment de leur élaboration, des enquêtes précédentes).

Quels résultats ?

Toutes ces enquêtes, qui peuvent paraître redondantes, se confortent : elles dressent des portraits et l'évolution des comportements des forestiers que le conseiller doit prendre en compte. Il en ressort que les forestiers sont insérés dans la société ; ils sont attachés à leur forêt avec des attentes et des projets. Le plaisir, le patrimoine, l'espace à protéger, sont leurs valeurs principales. L'appartenance à une filière économique est secondaire, même s'ils sont 60 % à avoir coupé du bois ces 5 dernières années. Ceux qui gèrent, coupent, renouvellent, ont besoin d'interlocuteurs de confiance pour intervenir dans leur espace boisé. La place du conseiller technique reste la référence, mais elle n'est pas la seule source d'informations. Les forestiers diversifient leurs canaux d'informations et les recourent, notamment avec Internet. Les organismes de la forêt privée doivent accompagner cette évolution. Ces différentes enquêtes mises en regard les unes des autres servent à répondre à de nombreuses questions, dans la mesure où elles font sens. Nous en citerons quelques-unes de façon non limitative, d'autres analyses étant en cours ou prévues.

- Y a-t-il des profils généraux de comportement ?
- Les plans simples de gestion ont-ils une influence sur la gestion forestière ?
- Peut-on définir des cibles en matière de formation et d'information des propriétaires forestiers ?
- Que signifie le risque pour ceux-ci ?
- Quels sont les freins au reboisement ? et à la gestion forestière ?
- Quelles sont les pratiques d'autoconsommation et de vente de bois ?

Ce dossier présente quelques-uns des résultats obtenus grâce à des travaux récents dans lesquels le CNPF a été impliqué ces dernières années :

- l'enquête Résofop de 2011 coordonnée avec FPF³⁾ et réalisée par le Crédoc, avec l'appui de France Bois Forêt,

- deux programmes financés par l'Union européenne en 2014 via des programmes InterReg : le risque en forêt dans les départements du Limousin, du Tarn et de l'Aveyron et le reboisement de coupes rases en région Nord-Pas de Calais-Picardie.

Certains peuvent être assez facilement pressentis par quiconque connaît un peu la forêt privée, d'autres sont plus surprenants. D'autres encore interrogent sur la validité de clichés classiques comme : « les propriétaires sont des gens riches qui ne s'intéressent qu'aux avantages fiscaux liés à la forêt »...

Ce dossier vous présente également :

- une analyse globale de l'enquête de structure de la forêt privée réalisée fin 2012 par le ministère de l'Agriculture,
- une analyse des freins au changement dans le Massif landais réalisée par Philippe Deuffic, chercheur à l'Irstea,
- les travaux en cours au sein de l'Union européenne via le projet Cost *Facesmap*.
- le point de vue de vulgarisateurs forestiers expérimentés.

Le travail de compréhension va se poursuivre dans les années à venir, notamment grâce à une enquête menée début 2015 dans le cadre de Résofop avec l'appui de France Bois Forêt. De plus, l'accumulation des travaux permet le croisement des résultats et donc des analyses complémentaires, tant en France qu'avec des partenaires européens. Dans le même temps, des outils issus de ces résultats et destinés au développement forestier sont en cours d'élaboration. ■

Un réseau de connaissance des propriétaires forestiers : Résofop

Par François Didolot, CNPF- CRPF Limousin et Olivier Picard, CNPF-IDF

La forêt privée, une belle endormie ? Le contexte actuel de la sous-exploitation de la forêt privée est propice pour vérifier la véracité de ces slogans et observer objectivement quelques aspects des relations des forestiers avec leur forêt. Cette enquête est consacrée au consentement à couper du bois, et aux actions de gestion qu'il engendre.

Pourquoi un réseau de connaissance des propriétaires forestiers ?

La tempête de 1999 a fait tomber des arbres et des forêts, mais aussi le système préexistant des assurances en forêt privée... Les organisations professionnelles de la forêt privée ont alors réfléchi à un nouveau système. Mais, allait-il être accepté par les premiers intéressés, les propriétaires forestiers ? D'où l'idée d'un RESeau d'Observation de la FORêt Privée (Résofop). Il fait partie de l'observatoire économique de la filière forêt bois, mis en œuvre par l'interprofession France Bois Forêt souvent évoquée dans Forêt-entreprise.

En ces temps de changements qui rendent complexe la prise de décision, il est apparu d'autant plus utile de connaître l'opinion des forestiers, sa diversité, et ses contradictions, pour mieux les prendre en compte et être plus performant dans notre approche du propriétaire forestier et des conseils qu'on peut lui apporter.

Des enquêtes nationales sont réalisées. La première a concerné les assurances. La seconde, réalisée en 2011, a porté notamment sur :

- > la constitution du patrimoine forestier,
- > l'attachement à la forêt,
- > le pourquoi des coupes de bois ? et les types de bois récoltés,
- > les raisons de l'absence de coupes,
- > le renouvellement des peuplements. Comment, pourquoi ?
- > le réinvestissement en forêt...

Ces enquêtes cherchent à améliorer les propositions d'actions du développement forestier : Quels sont les comportements types ? Quels sont les freins ? Quels sont les leviers d'actions ?

Caractéristiques de l'enquête

Enquête réalisée par le Crédoc (Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie) en février 2011, par téléphone auprès de 3081 propriétaires de parcelles boisées.

Tirage de l'échantillon

Les noms ont été tirés aléatoirement à partir des registres du cadastre, pour constituer un échantillon stratifié sur deux critères : la surface de la propriété forestière et la région (hors Corse et DOM-TOM).

Sous échantillons

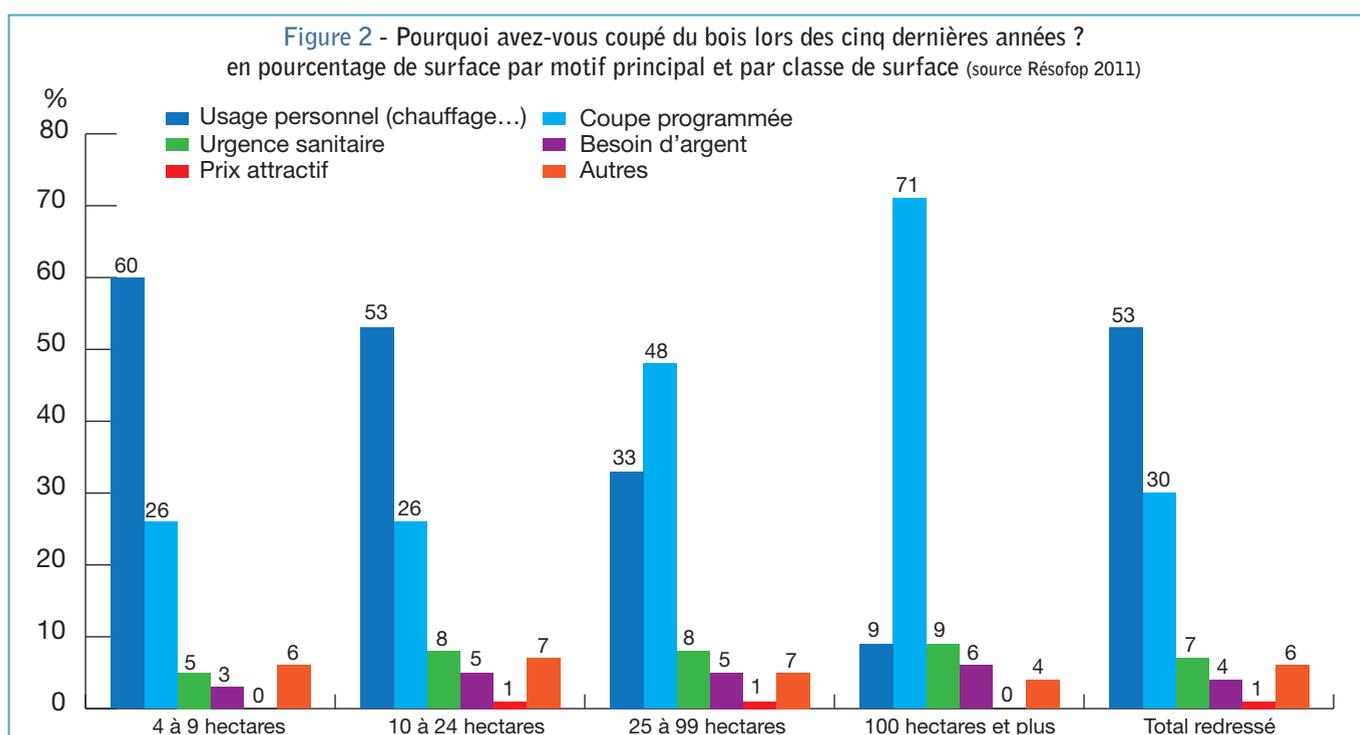
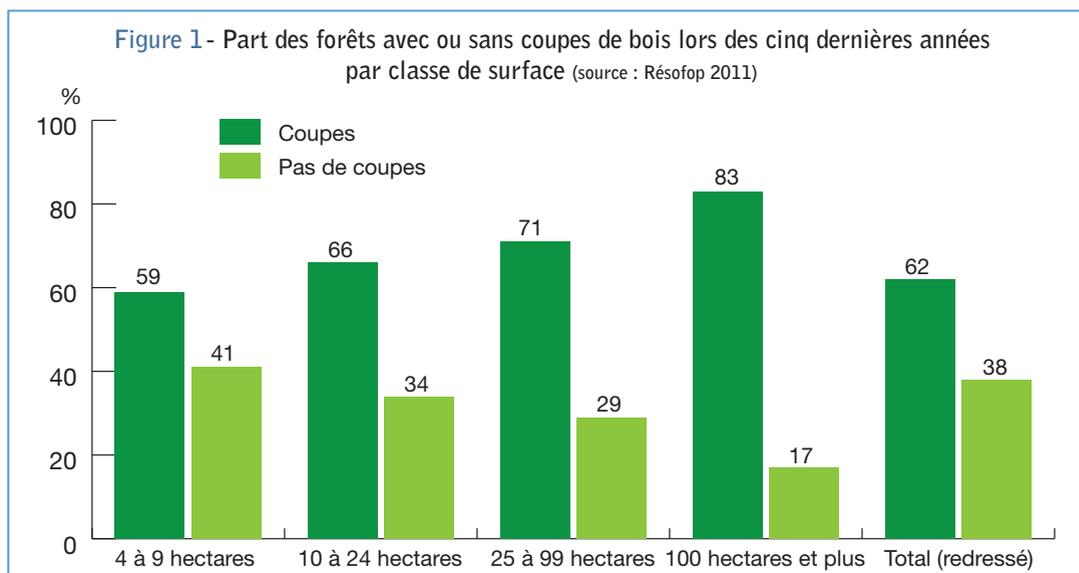
Pour garantir la représentativité des résultats de l'enquête à l'échelle des régions forestières (sur la base de la surface des propriétés), on dispose de 11 sous-échantillons comptant un minimum de 280 propriétés par entité régionale retenue.

Les résultats de l'enquête sont redressés en fonction de la répartition par classes de surface de l'ensemble des propriétés forestières privées en se basant sur les sources cadastrales fournies par la Forêt privée française.

Le consentement à couper des arbres

Cette question découle d'un constat : l'accumulation de bois sur pied dans la forêt privée française alors même que des investissements importants (comme les aides du Fonds forestier national ou du Feader) sont réalisés pour améliorer sa productivité. Pourquoi n'y a-t-il pas plus de bois mobilisé ? D'autre part, les quantités de plants utilisés dans les reboisements, outils importants d'amélioration de la forêt, ont fortement diminué. Que se passe-t-il après une coupe rase ?

Pourtant, 62 % des forestiers ont coupé du bois dans les 5 dernières années. La proportion de surface concernée par les coupes varie selon les régions. Faible en méditerranée, elle est la plus forte dans les régions Centre, Haute-Normandie et Est.



53 % du bois n'entre pas dans un circuit commercial. Le bois sert d'abord à se chauffer, avec 86 % des propriétés avec des coupes de bois de chauffage, 43 % du bois d'industrie et 47 % du bois d'œuvre. La qualité du bois exploité varie selon les régions : ainsi, les deux régions de forte proportion de bois d'œuvre exploité sont le Massif central et l'Est. Les coupes sont surtout programmées à partir de 25 ha. Ceci avait été mis en évidence dans une analyse publiée dans Forêt-entreprise intitulée « La force du PSG »¹⁾.

La question de l'augmentation des coupes de bois est abordée sous la forme de conditions nécessaires, vues du côté du forestier. Une trilogie se dégage : la qualité des travaux, les prix et la confiance envers le prestataire. Il ne

suffit donc pas de monter les prix... Certaines entreprises de travaux forestiers ou exploitants forestiers ont mauvaise réputation, à cause du champ de bataille et des chemins défoncés laissés derrière eux.

Et le renouvellement ?

61 % des forestiers considèrent que le renouvellement est important, cette valeur augmentant avec la surface possédée. Cependant, cette position de principe est tempérée par le constat que seuls 36 % des forestiers déclarent réinvestir dans la forêt après une coupe, ce chiffre variant de 32 % pour les propriétés de 4 à 10 ha à 68 % pour celle de 100 ha et plus. De nouveau, ce taux de réinvestissement varie selon les régions : il est

¹⁾ Didolot F. 2014. *La force du Plan simple de gestion*. Forêt-entreprise n° 216.

Figure 3 - Qu'est-ce qui pourrait vous inciter à faire des coupes de bois (ou de nouvelles coupes) ?

(source : Résosop 2011)

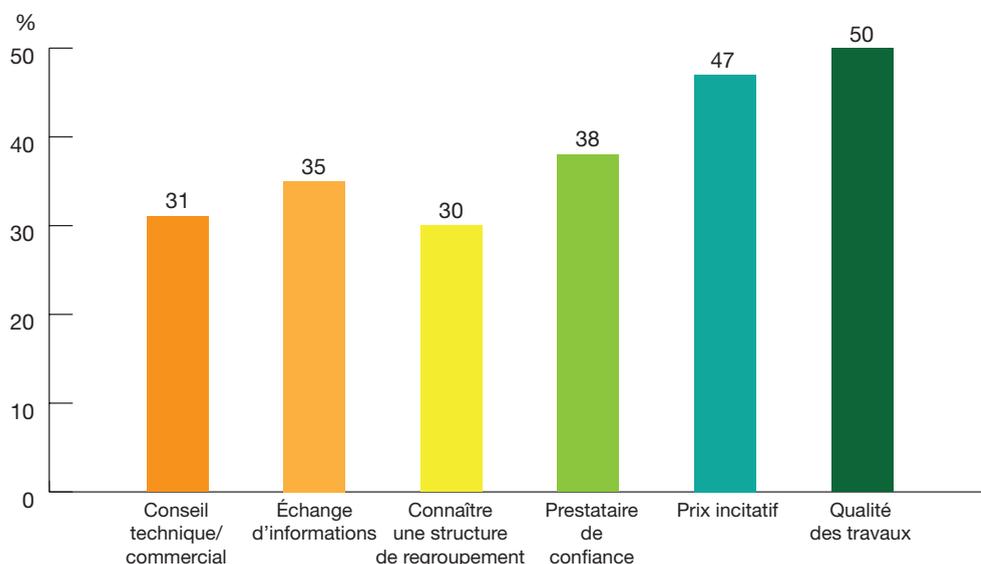
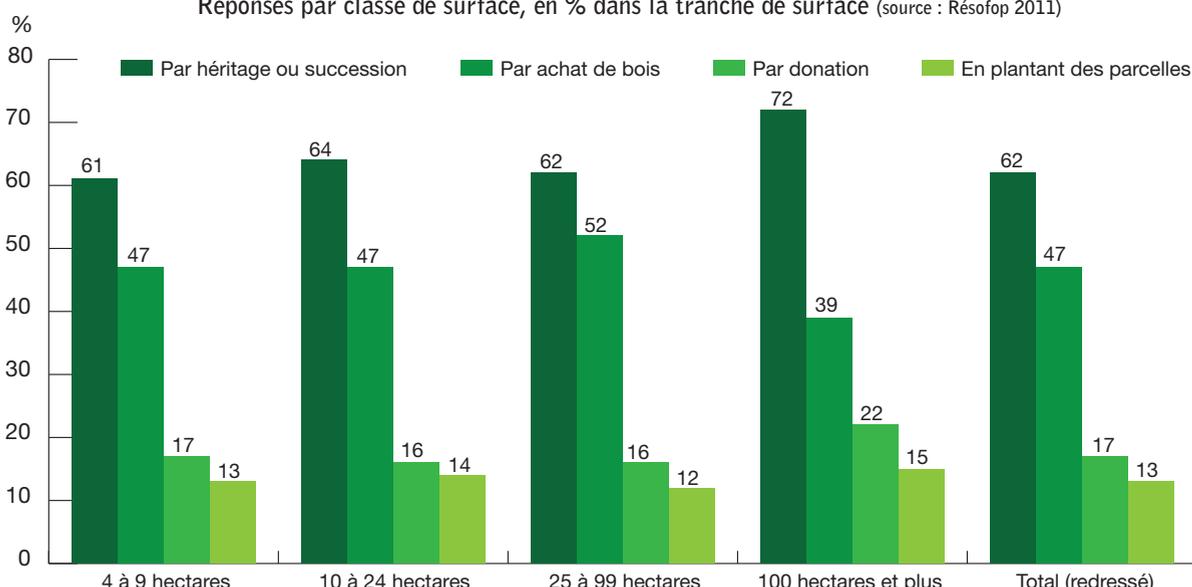


Figure 4 - Comment avez-vous constitué votre propriété forestière ? Réponses par classe de surface, en % dans la tranche de surface (source : Résosop 2011)



minimum en Midi-Pyrénées (20 %) et maximum dans le Nord et en Normandie.

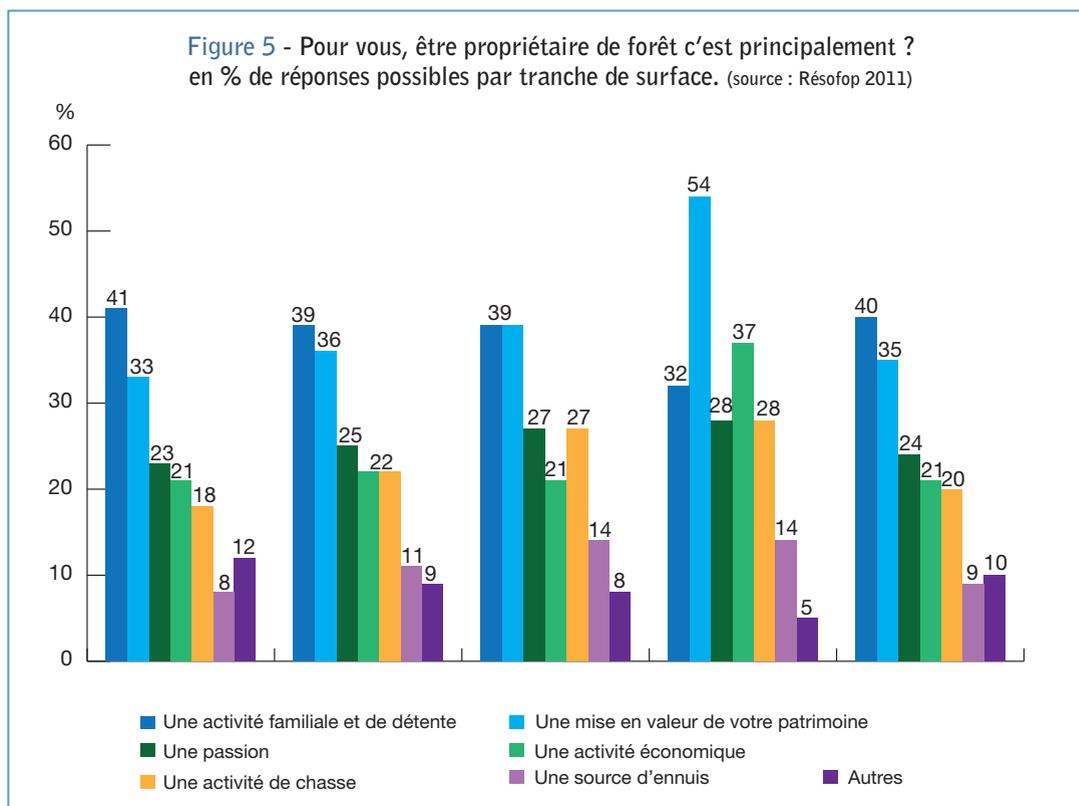
La forêt en héritage, une histoire de famille

Un premier constat : la propriété est bien transmise par héritage, mais pas seulement. Ces résultats sont cohérents avec l'enquête de structure de la propriété forestière en 2012. Là encore, nous avons des différences régionales : les achats dominent dans le Nord et dans le Centre, tandis qu'ils sont les plus faibles en Rhône-Alpes et en Méditerranée.

Le *statu quo* domine, et en premier dans les régions Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes ; ceci est conforme au mode dominant de transmis-

sion du patrimoine évoqué ci-dessus. Si 6 % des propriétaires souhaitent vendre leur forêt, 33 % désirent en acheter ; la demande est particulièrement forte dans le Nord et dans le Centre. Le marché est globalement acheteur, ce résultat étant confirmé par les chiffres de l'enquête sur la structure de la forêt privée de 2012 et la tendance à la hausse du prix des forêts.

Les liens entre le propriétaire et sa forêt sont multiples. Les activités familiales et de détente dominent, sauf pour les propriétés de plus de 100 hectares où la mise en valeur du patrimoine est prépondérante. L'activité économique arrive en quatrième position, sauf pour celles de plus de 25 hectares où elle est en troisième position. Ceci peut susciter



1) Didot F. 2014. La force du Plan simple de gestion. Forêt-entreprise n°216.

des questions sur la perception par les propriétaires des discours orientés uniquement sur la filière bois. L'aspect de patrimoine, dont on souhaite pouvoir jouir, est une réalité. Ces aspects affectifs se retrouvent dans l'enquête de structure de la propriété forestière de 2012, mais aussi dans celle sur le risque de 2014, et sont évoqués dans d'autres articles de ce dossier.

La confiance, moteur de la mobilisation du bois

La forêt n'est pas majoritairement considérée par les propriétaires forestiers interrogés comme une usine à bois destinée à alimenter la filière industrielle.

La part intime, familiale et patrimoniale l'emporte largement sans que cet attachement ne bloque la récolte de bois, puisque 62 % des propriétaires forestiers disent avoir coupé du bois ces 5 dernières années.

La qualité des chantiers et la confiance sont des facteurs déclencheurs des coupes de bois ; ces notions s'inscrivent dans la durée et permettent d'être en accord avec cet attachement à l'environnement et au patrimoine. Finalement le prix du bois serait relativement secondaire. Les relations de confiance se construisent dans la durée et se détruisent rapidement.

Ces résultats ne sont qu'une partie des analyses réalisées. Ainsi, l'efficacité du Plan simple de gestion est démontrée comme un outil initiant des décisions de gestion forestière¹⁾. D'autres analyses ont conforté différentes actions, comme les réflexions sur la formation et l'information des propriétaires forestiers. Elles ne sont pas limitatives.

Une nouvelle enquête en cours veut approfondir les questions des canaux d'information employés par les propriétaires forestiers pour leurs parcelles boisées, ainsi que la signification de la qualité des travaux et de la confiance envers le prestataire. ■

Résumé

L'enquête réalisée en 2011 auprès du réseau d'observation de la forêt privée (RESOFOP) apporte une meilleure connaissance des caractéristiques et facteurs influençant les comportements des propriétaires forestiers. Les propriétaires sont attachés à leur forêt, voire passionnés. Les freins mieux connus dans le consentement à couper et les raisons du renouvellement ou non des peuplements, conduisent à adapter les actions du développement forestier du CNPF.

Mots-clés : Résopop, enquête 2011, attachement, consentement à couper.

Structure de la propriété forestière privée en 2012

Par François Didolot, CNPF-CRPF Limousin

Quelques points relativement méconnus sont révélés par l'enquête de structure de la propriété forestière en 2012, comme l'importance de l'autoconsommation et de la vente de bois, le revenu du propriétaire, les attentes envers sa forêt et les différences de gestion entre les hommes et les femmes.

5 000 entretiens de propriétaires

Le service de la statistique et de la prospective¹⁾ a réalisé une enquête sur la structure de la propriété forestière privée en 2012 et 2013. S'appuyant sur l'expérience acquise lors de la précédente enquête réalisée en 1999, les agents du ministère de l'Agriculture ont interrogé en face à face plus de 5 000 propriétaires forestiers de plus de 1 ha en France métropolitaine.

Son contenu porte sur l'identification du propriétaire, - la surface boisée et son évolution, - une description succincte de la forêt, - les objectifs de la propriété forestière, - sa gestion et son insertion dans les circuits de développement forestier, - la récolte et la vente de bois au cours des cinq années précédant l'enquête, - les coupes et travaux de mise en valeur forestière, - la main d'œuvre ayant travaillé directement sur la propriété forestière hors travail d'experts, - la situation de la propriété forestière au regard de la chasse, - la fréquentation par le public et - l'utilisation des mesures fiscales pour la forêt.

C'est une mine d'informations dont les analyses ne peuvent être résumées en un simple

article. Quelques-unes d'entre elles sont disponibles sur le site Internet du ministère de l'Agriculture²⁾. Elles sont complétées par des fascicules régionaux. Quelques points sont approfondis par le CNPF et notamment la gestion de la forêt privée au travers des questions de cette enquête³⁾.

Gestion de la forêt privée

Les inventaires forestiers réalisés par l'Institut géographique national et forestier montrent une augmentation du stock de bois sur pied. Dans le même temps, les quantités de bois commercialisées ne progressent que très faiblement en France. Partant de ces constats, les nombreux rapports écrits sur la forêt française depuis 20 ans répètent tous que la France a un potentiel de bois à mobiliser, pouvant servir de base à une industrie forte. Et nombre de personnes de clamer: la forêt privée française n'est pas gérée! Elle dort! Qu'en est-il au travers de cette enquête concrète auprès d'un nombre conséquent de forestiers?

Regardons d'abord les surfaces possédées par ceux qui déclarent gérer leurs parcelles boisées, et ce, par tranche de surface.

1) Service de la statistique et de la prospective (SSP), au sein du Secrétariat Général du ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF).

2) <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/cd222bssef.pdf>

3) Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État, gérée par l'Agence nationale de la Recherche au titre du programme Investissements d'Avenir portant la référence ANR-10-EQPX-17 (Centre d'accès sécurisé aux données - CASD)

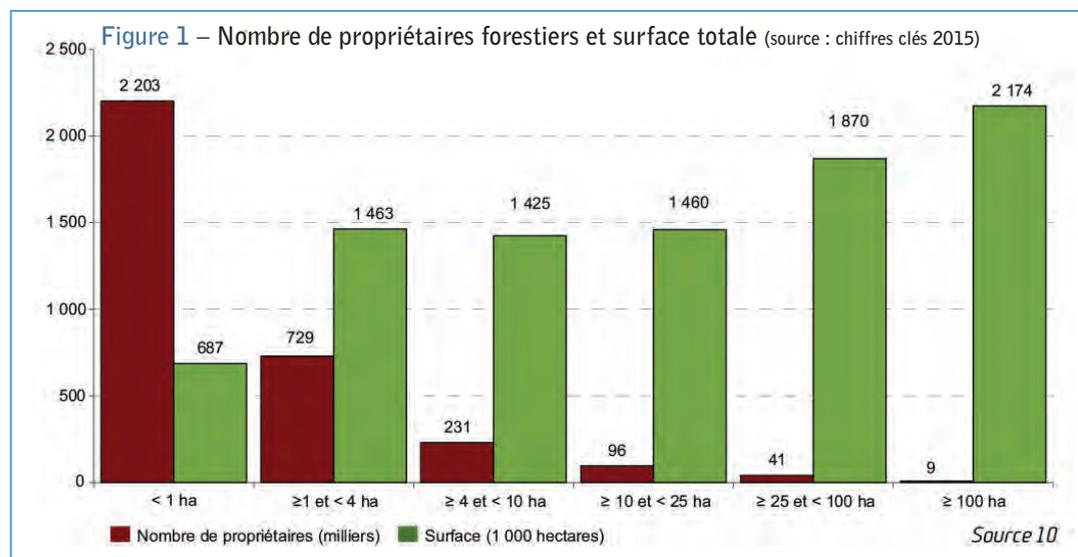


Tableau 1 - Pourcentage de forestiers gérant eux-mêmes ou (sinon) utilisant les services rémunérés ou pas d'autres personnes par classe de surface en pourcentage de la classe de surface en 2012
(Source : ministère de l'Agriculture – enquête de structure 2012 – Analyse CNPF, 2014).

Classe de surface	1 < 4 ha	4 < 10 ha	10 < 25 ha	25 < 100 ha	100 ha et +	Total
Nombre de propriétaires de la classe de surface en France (en milliers)	698	266	120	46	11	1 142
Gestion sylvicole par soi-même en %	7	7	9	10	11	7
Gestion des travaux par soi-même en %	5	4	3	4	1	4
Gestion sylvicole et gestion des travaux par soi-même en %	34	46	49	50	56	39
Pas de gestion par soi-même mais par d'autres en %	7	7	10	19	27	8
% de forêt gérée par tranche de surface	52	64	72	83	95	59

Tableau 2 – Comparaison des tranches de revenus des propriétaires forestiers et de ceux des ménages français (sources : ministère de l'Agriculture 2012 - enquête de structure 2012 - Insee 2011 - analyse CNPF, 2014).

Classe de revenus	Propriétaires forestiers en %	Ensemble des ménages en %
< 12 000 €	25	10
12 000 – 25 000 €	44	25
25 000 – 50 000 €	24	45
50 000 – 100 000 €	6	15
> 100 000 €	1	5

4) Chiffres clés de la forêt privée 2015, disponible en CRPF.

5) Groupement d'intérêt économique et environnemental forestier

La majorité de la forêt privée française est gérée, suivant les réponses des enquêtés: 59 % en nombre de propriétaires qui représentent 77 % de la surface⁴⁾. La gestion par soi-même domine, même si la part des intervenants extérieurs augmente avec la classe de surface. Il semble que le développement des différentes formes de gestion comme les GIEFF⁵⁾ rassemblant des propriétaires doit tenir compte de cette réalité.

Gestion forestière, coupe et vente de bois

Ceci conduit à reposer la question sous deux aspects: Que signifie le mot gestion? Quels sont les usages des bois exploités dans leur forêt par les propriétaires?

Nous distinguerons le cas de l'autoconsommation de celui de la commercialisation, différentes enquêtes ayant montré l'impossibilité de cumuler les volumes de bois exploités correspondants.

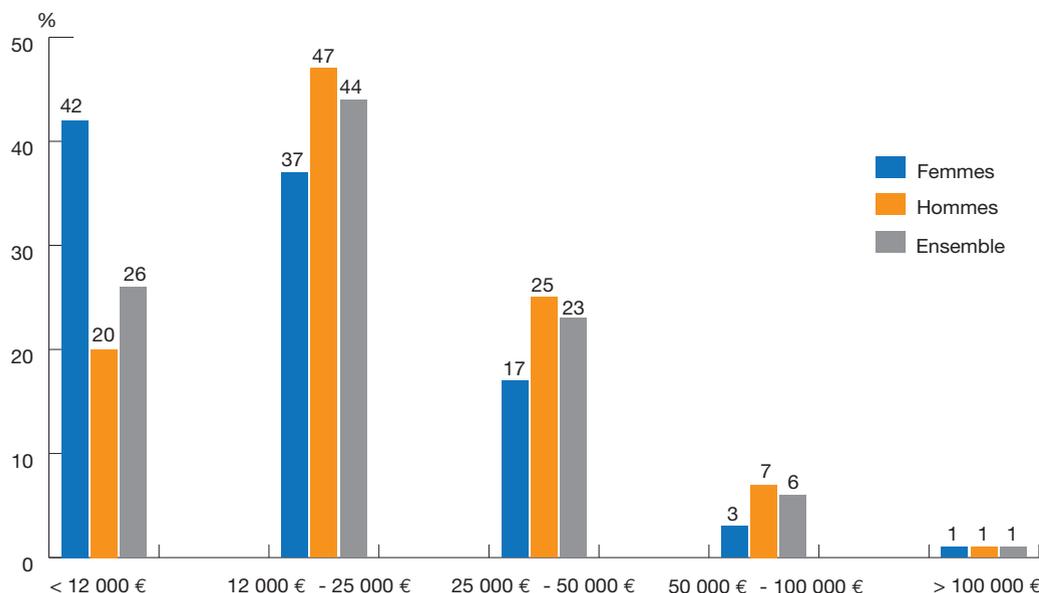
L'autoconsommation est un usage répandu: 46 % des propriétaires possédant 52 % de la surface pratiquent l'autoconsommation de bois, ce pourcentage étant schématiquement de 40 % pour les propriétés de moins de

10 ha et de 55 % pour les autres. Ce bois ne sort pas uniquement des propriétés gérées, puisque 24 % des propriétaires qui pratiquent l'autoconsommation, disent ne pas gérer ou ne pas faire gérer leurs bois. Cela semble aussi indiquer que le mot gestion, utilisé sans même y penser par les forestiers, n'a pas le même sens selon les personnes rencontrées, certaines considérant qu'il n'y a gestion que s'il y a commercialisation du bois ou présence d'un document de gestion durable (PSG, CBPS ou RTG). Ceci est une source de malentendu importante avec des conséquences sur le succès – ou non – de politiques concernant la forêt.

La vente de bois ne concerne que 11 % des propriétaires possédant 40 % de la surface. Ce ratio augmente en fonction de la classe de surface en passant de 6 % pour les propriétés de 1 à 4 ha à 75 % pour celles de plus de 100 hectares. La part de propriétaires qui vendent du bois tout en disant ne pas gérer ou ne pas faire gérer leurs bois est d'environ 9 %, cette situation concerne surtout les propriétés de 4 à 10 hectares.

Ces constats montrent que l'exploitation forestière correspond à deux réalités: une autoconsommation qui concerne toutes les classes et

Figure 2 – Pourcentage en nombre de propriétaires selon la tranche de revenus annuels pour le foyer fiscal et selon le sexe, en France métropolitaine en 2012 pour les personnes physiques et les communautés matrimoniales — (source ministère de l'Agriculture - Enquête de structure 2012 - Analyse CNPF, 2014).



surfaces. Un surplus est vendu, dont l'importance augmente avec la surface détenue. La question de la mobilisation supplémentaire impliquera une analyse sur les conditions nécessaires à satisfaire afin que le propriétaire réalise des coupes : **le prix bien sûr, mais aussi la qualité du travail à réaliser et la confiance envers son interlocuteur, comme les enquêtes Résofop l'ont montré⁶⁾.**

Revenu des forestiers

Pour la première fois, une question évoque le revenu global des propriétaires forestiers et non pas uniquement celui en provenance de la forêt pour les personnes interrogées, (personne physique ou une communauté matrimoniale) : « Dans quelle tranche de revenus le propriétaire situe-t-il le revenu de son foyer fiscal en 2011 ? », avec des choix de tranche de revenus, mais aussi la possibilité de ne pas répondre. 20 % des personnes concernées n'ont pas souhaité répondre. Nous estimerons, par la suite, que l'erreur liée à ce refus de répondre est relativement minimale. Nous aboutissons à la figure 2.

Près du quart des personnes physiques et des communautés matrimoniales propriétaires de forêts ont un revenu fiscal pour le ménage de moins de 1000 € par mois, cette proportion est plus forte pour les femmes que pour les hommes.

Par contre, les propriétaires avec un revenu plus élevé possèdent, toutes proportions gardées, une part plus importante de cette même forêt.

le tableau 2 compare ces résultats avec ceux disponibles auprès de l'INSEE pour l'année 2011, pour l'ensemble de la population française et pour celle de l'ensemble des personnes physiques propriétaires forestiers.

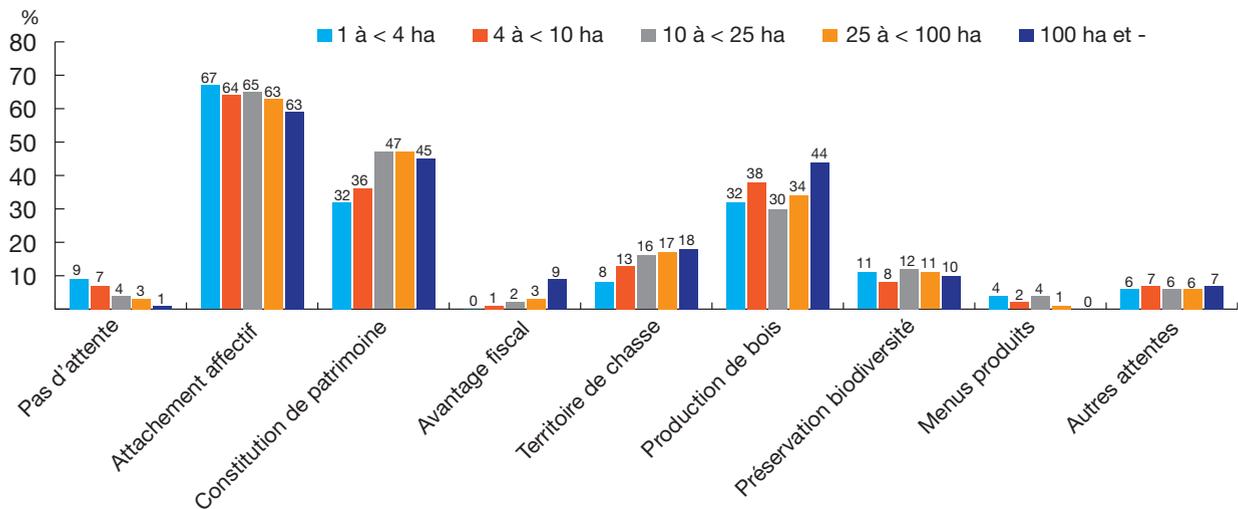
Ces résultats ne sont que des ordres de grandeur. Ils montrent cependant que les revenus des propriétaires forestiers individuels sont plus faibles que la moyenne des ménages

français ; les forestiers ne peuvent donc plus être réduits à l'image de rentiers aisés, voire riches ; nous pouvons même parler de personnes pauvres pour certaines d'entre elles. Est-ce là une des causes de non-adhésion d'une partie des propriétaires forestiers aux discours économiques ?

En tous cas, ce point est à prendre en compte pour une maximisation de la récolte de bois, où il s'agira de toucher toutes les catégories de propriétaires forestiers.

⁶⁾ Voir *Un Réseau de connaissances des propriétaires forestiers*, Résofop page 21-24.

Figure 3 - Quelles sont les deux attentes principales du propriétaire pour sa forêt en pourcentage de propriétaires par classe de surface en 2012 (source : ministère de l'Agriculture - enquête de structure 2012 - analyse CNPF, 2014).



7) Résofop : Réseau d'observation de la forêt privée ; Forrisk : enquête régionale Limousin - Tarn - Aveyron.

Liens affectifs et patrimoniaux avec sa forêt

Deux choix étaient possibles parmi les neuf attentes proposées. Celles-ci allant de l'absence d'attente à « autres attentes ».

Seule une minorité de propriétaires privés n'a pas d'attente, ce qui contredit certains discours communément entendus de désintérêt des propriétaires forestiers pour leur bois. Les attentes sont multiples.

L'attachement affectif domine quelle que soit la surface possédée, suivi de la constitution du patrimoine et de la production de bois qui arrive en troisième position, alors même que la forêt produit du bois par définition.

8) *Forest land ownership changes in Europe*, Les changements de comportements des propriétaires forestiers en Europe, Voir l'article pages 44-46

La chasse devient significative dès que les propriétés atteignent une surface de 4 hectares. La préservation de la biodiversité fait son apparition, ce de façon pratiquement indépendante de la surface. Les menus produits et les autres attentes arrivent ensuite, l'importance de cette dernière réponse confirmant *a posteriori* la diversité des attentes. Les avantages fiscaux sont en dernier ; ils ne concernent qu'une petite minorité des propriétaires, ce qui contredit de nouveau des opinions toutes faites ; ce point est conforme avec leur utilisation effective des avantages fiscaux, ce qui n'enlève en rien leur utilité pour la gestion active des propriétés les plus importantes.

Ces résultats sont cohérents avec ceux obtenus lors d'autres enquêtes, et notamment les enquêtes Résofop et Forrisk⁷⁾. Ils confirment la nécessité de tenir compte des aspects affectifs dans les projets concernant la forêt.

Les femmes ont des liens affectifs plus forts avec la forêt

Une des composantes du projet *Facesmap*⁸⁾ concerne les différences de comportement en forêt entre les hommes et les femmes. Elle réunit les analyses de différents pays : Allemagne, Finlande, France, Lettonie, Lituanie, Norvège et Suède dans un cadre harmonisé. L'enquête de structure de la propriété forestière privée de 2012 a permis de répondre à différentes questions posées lors de cette réflexion.

La moyenne d'âge des femmes est plus élevée que celle des hommes (68 ans au lieu de 62). Celles de plus de 75 ans possèdent 37 % de la forêt appartenant aux femmes au lieu de 21 % pour les hommes toujours de plus de 75 ans. Elles sont surreprésentées chez les retraités et les employés.

Les femmes ont, suivant les critères d'âge ou de surface, un revenu plus faible que les hommes. Leur premier mode d'entrée en possession de leur forêt montre que les femmes achètent proportionnellement moins leur forêt que les hommes (15 % au lieu de 45 %). Elles héritent aussi plus tardivement des forêts que les hommes ; est-ce une conséquence de la proportion relativement plus importante de veuves au-delà de 75 ans ? En tous cas, les hommes ont une gestion plus dynamique de leur patrimoine foncier forestier. Cette vision se retrouve dans les intentions d'achat ou de vente de parcelles boisées. Nous constatons dans les deux cas, que la part des forêts achetées a augmenté depuis 1999 sans pouvoir avancer de véritable explication. En résumé, les femmes ont une gestion de leur patrimoine boisé plus statique que les hommes.



© Martine Gerbeaux

L'analyse des deux attentes principales des propriétaires forestiers pour leur forêt selon le sexe montre un attachement affectif supérieur en proportion des femmes à celui des hommes (77 % au lieu de 63 %). Concernant la production de bois, les attentes des femmes sont de 29 % au lieu de 39 % pour les hommes, les autres attentes ne présentant pas de réelles différences.

Les femmes se chargent moins par elles-mêmes de la gestion et du suivi des travaux que les hommes à classe de surface égale, mais elles font plus appel à une aide non rémunérée de la famille ou des proches. Par ailleurs, elles lisent moins les revues techniques et participent un peu moins aux réunions d'information que les hommes. Elles exploitent proportionnellement moins de bois que les hommes pour leur autoconsommation, tandis que la vente de bois pour l'industrie est similaire.

Il semble, au travers de ces réponses et d'analyses complémentaires, que les femmes ont une gestion plus conservatrice de leur forêt que les hommes, et qu'elles sont moins impliquées dans l'économie forestière. Nous pouvons nous demander si ceci ne traduit pas aussi une relation différente par rapport au temps, la forêt étant considérée comme quelque chose qui relie plus les femmes au passé que les hommes, ces derniers étant plus dans l'action ; cette différence serait à relier à leur capacité physique plus réduite d'intervenir elles-mêmes, d'autant plus qu'elles se révèlent plus dans une logique de subsistance que d'activité économique. Dans tous les cas, les messages portés par les organismes de développement forestier nous semblent devoir tenir compte de ces constats.

Adapter nos discours

Cette enquête, dont nous avons vu quelques résultats inédits, permet de mieux connaître les propriétaires forestiers français. Des surprises apparaissent, comme le montre une première analyse du revenu des ménages pour les propriétaires forestiers en nom propre ou en communauté ; Cela peut avoir des conséquences sur les façons d'entrer en relation avec ces mêmes forestiers. La valorisation ultérieure de ces données sera, bien sûr, dépendante des besoins et questions des professionnels du CNPF.

Ces résultats peuvent aussi, pour quelques questions, être comparés à ceux de l'enquête de structure similaire réalisée en 1999. Leur confrontation avec les enquêtes Résofop évoquées dans ce même article améliore d'autant plus nos analyses, même si les méthodologies sont différentes, et bien entendu, facilite la préparation de questionnaires à venir. ■

Résumé

L'enquête de structure de la propriété forestière privée effectuée en 2012 auprès de 5 000 propriétaires par le ministère de la Forêt apporte de nombreux éclairages nouveaux et méconnus sur les processus de récolte de bois, les attentes des forestiers, les tranches socioprofessionnelles. La forêt privée française est bien gérée par 59 % de forestiers représentant 77 % de la surface. Les revenus globaux des forestiers sont inférieurs à ceux des ménages français. Les propriétaires sont très attachés à leur forêt, l'importance du patrimoine et la production de bois viennent en 2^e position. Des différences comportementales de gestion entre les hommes et les femmes sont précisées.

Mots-clés : enquête, structure de la propriété forestière privée, Agreste 2012.

Le risque en forêt

Quels risques et quels comportements ?

Par François Didot, CNPF-CRPF Limousin et Olivier Picard CNPF-IDF

Depuis quelques années, les forestiers ont de plus en plus conscience des risques que peut subir un peuplement. Cette évolution met en relief une perception majoritaire : la forêt est un environnement à protéger. Une analyse régionale dégage à quelques recommandations pour les techniciens.

L'analyse des comportements des propriétaires forestiers face au risque en Limousin et dans les départements du Tarn et de l'Aveyron, plus précisément dans les zones où les plantations de douglas sont importantes, est réalisée par le Centre national de la propriété forestière, à partir d'une enquête menée par le Crédoc¹⁾, dans le cadre du projet Interreg Sudoe²⁾ *Forrisk*. Elle aboutit à des recommandations sur les messages à diffuser. Ces résultats régionaux ne sont pas extrapolables à la France entière, mais entrent en résonance avec les résultats d'autres enquêtes nationales.

La forêt, une production risquée

Les résultats présentés sont inédits, la bibliographie disponible pour la France étant très réduite. Ils pourront bien sûr être approfondis ultérieurement.

Un premier enseignement majeur et récent : la production forestière est perçue comme risquée par les propriétaires qui ont une gestion active de leur forêt³⁾.

La crainte de dégâts concerne la grande majorité des propriétaires, tant en nombre qu'en surface, et elle touche aussi bien les hommes que les femmes, et, dans une moindre mesure, les nouveaux propriétaires forestiers. Cette crainte est multiple : la tempête est bien entendu citée, mais aussi les dégâts de gibier, et plus récemment, le changement climatique. Cette appréhension est en augmentation forte depuis quelques années, avec plus particulièrement l'apparition du risque de sécheresse, lié au changement climatique.

Cette crainte est cohérente avec les dégâts subis : la tempête de décembre 1999 a marqué les esprits, que ce soit directement avec les chablis et les volis, ou indirectement avec le développement des dégâts d'insectes, de champignons, et, dans une moindre mesure de gibier. Nous pourrions presque parler de la « mère des malheurs » de la forêt. Bien entendu, les dégâts liés au gibier, sécheresse et insectes sont présents, mais dans une moindre mesure.

La forêt, un espace à protéger

Ces questions de risques surviennent alors même que les attentes et les représentations des propriétaires évoluent. En ce qui concerne les attentes, l'attachement affectif arrive en premier avec deux propriétaires sur trois concernés, suivi de l'amélioration du patrimoine⁴⁾. En troisième rang, vient la production de bois, alors que de façon intrinsèque la forêt produit du bois. La forêt est perçue comme un environnement à protéger par 92 % des propriétaires interrogés – ce qui ne

1) Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

2) Programme de coopération territoriale du Sud-ouest européen (SUDOE).

3) Ces résultats sont confirmés par une analyse rationnelle de Jean-Philippe Terreaux, présentée en novembre 2014 au colloque SHS Gip-Ecofor.

4) Terme polysémique, dont une part affective et une rationnelle, vues de façon passive ou active, mais dans tous les cas qui s'inscrit dans le temps.

Méthodologie retenue

Le risque est défini dans le cadre de cette étude comme étant de nature technique ; il ne comprend pas les incertitudes liées aux évolutions des contextes sociétaux, économiques et législatifs sur lesquels le propriétaire forestier a peu de moyens d'actions à l'échelle individuelle. Ce préalable est justifié car les propriétaires forestiers ont toujours la possibilité de choisir de ne rien faire dans leur forêt.

Le risque commence à faire l'objet d'analyses soit nationales, soit régionales.

Trois travaux récents apportent des éclairages complémentaires sur cette question :

- l'enquête téléphonique nationale Résofop de 2011 réalisée auprès de 3 011 propriétaires forestiers de plus de 4 hectares, dont 263 sur la zone d'études,
- une enquête nationale effectuée par le MAAF¹⁾ en face à face en 2012-2013 auprès de 5 450 propriétaires forestiers de plus de 1 hectare en France métropolitaine,
- une enquête téléphonique spécifique dans la région d'étude auprès d'un échantillon représentatif de 592 propriétaires forestiers de plus de 4 hectares, avec un questionnaire complémentaire des deux enquêtes précédentes pour lesquelles le risque n'était qu'un volet du questionnaire.

1) Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Figure 1 - « Avez-vous subi des dégâts ? » comparé aux risques subis en forêt privée en Limousin et dans les départements de l'Aveyron et du Tarn en % de la surface totale de la forêt privée de plus de 4 hectares (Source Forrisk - Crédoc - Analyse CNPF, 2014).

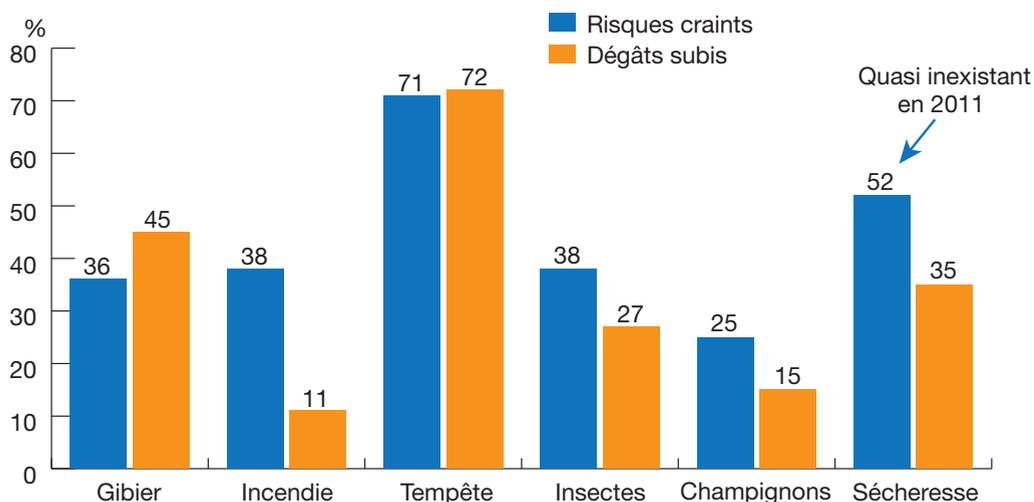
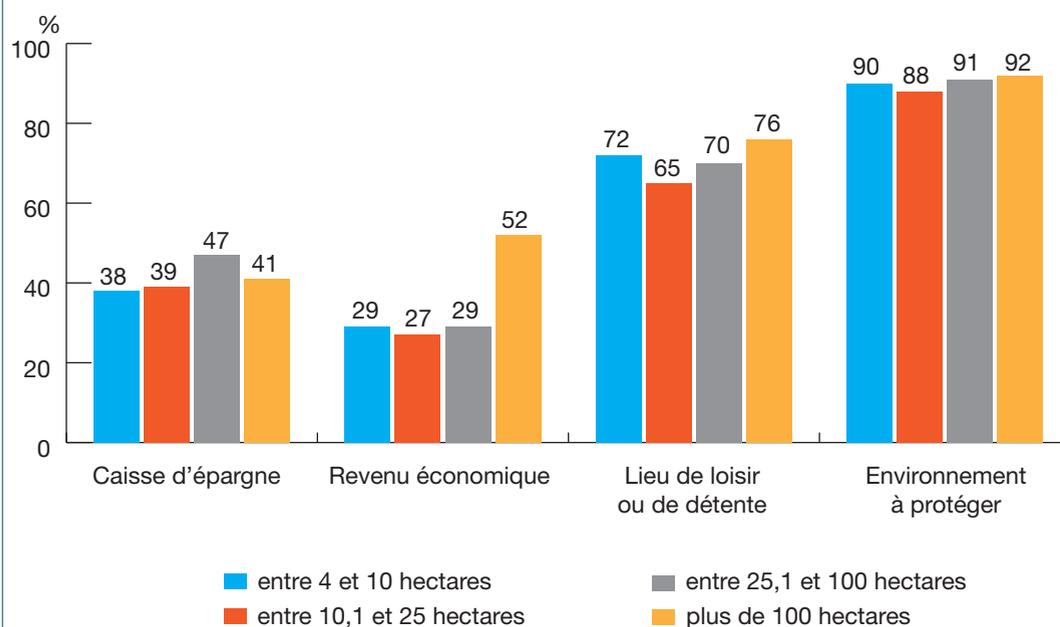


Figure 2 - « Pour vous, votre forêt, c'est quoi ? » (Source Forrisk - Crédoc - Analyse CNPF, 2014).



signifie pas nécessairement une adhésion aux politiques de l'environnement. La forêt est perçue comme un lieu de loisir et de détente (76 %), comme un équivalent de « Caisse d'épargne » (41 %) et enfin comme un revenu économique (32 %).

Les réponses peuvent être perçues comme claires sur certains problèmes techniques, liés à la présence d'insectes, de champignons ou de gibier.

En revanche, le changement climatique suscite des réactions variées, comme le déni, le renvoi sur les générations futures, ou comme l'ignorance quant aux solutions à apporter. Seule

une toute petite minorité a commencé à agir. Lors des investissements de reboisements, les propriétaires en grande majorité, prennent en compte leur environnement par le choix des essences forestières, en mélange ou non.

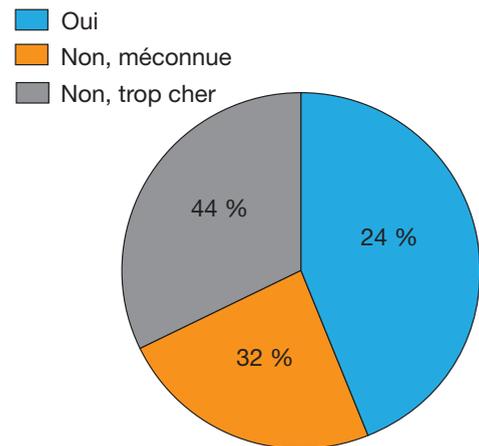
Des risques couverts partiellement

En terme de couverture des risques, l'assurance ne couvre que les risques incendie et tempête; elle est souscrite par une minorité de propriétaires, souvent de surfaces les plus importantes. Les autres considèrent qu'elle coûte trop cher ou qu'elle ne répond pas à leurs attentes.



P. Van Lerberghe - IDF © CNPF

Figure 3 - « Avez-vous souscrit une assurance contre les dégâts des incendies et/ou des tempêtes ? »
(source Forrisk – Crédoc – Analyse CNPF, 2014).



Parmi les risques craints ou subis, les dégâts dus au gibier.

Diverses attitudes face à l'adversité

Au final, les gestions qui en découlent sont variées. Dans le cas de dégâts à venir, la majorité des forestiers (72 %) continueraient comme avant – quel que soit le mode de gestion pratiqué. Nombre d'entre eux (40 %) arrêteraient d'investir financièrement dans leur forêt. Les réactions par rapport au message technique classique de réduire l'exposition aux risques par des rotations plus courtes sont mitigées en Limousin : pour presque la moitié d'entre eux en surface, ce serait une occasion pour couper les arbres plus tôt, et ils sont à peine moins nombreux à considérer que ce serait une occasion pour garder les arbres plus longtemps. Mais, seuls 16 % souhaiteraient se séparer de leur forêt.

Comment être entendu ?

Les résultats de l'enquête suscitent des interrogations sur la manière d'informer les propriétaires forestiers et d'adapter les messages aux différents comportements. Une petite minorité seulement a besoin d'informations supplémentaires, ce qui implique de devoir passer par les canaux existants. Ces derniers sont variés : **le technicien forestier reste la référence, il est le plus souvent sollicité, mais son avis est confronté à d'autres sources d'informations.** Par ailleurs, il y a l'émergence d'une population de jeunes propriétaires qui utilise de façon importante Internet, avec des outils utilisables à domicile, mais aussi en forêt.

Améliorer notre écoute

Le projet *Forrisk* insiste sur la rédaction de recommandations pour les techniciens forestiers. Les résultats montrent l'impossibilité de rédiger des prescriptions clés en main. Des synthèses et orientations sont proposées pour faire évoluer les façons de travailler dans les années à venir et donc de pouvoir répondre aux attentes. ■

Quelques recommandations permettraient d'améliorer nos actions :

- > sortir de la dictature de la « plaquette d'information », diversifier les supports et canaux d'informations ;
- > proposer des supports d'informations utilisables en forêt ;
- > adapter le message à l'interlocuteur, car il n'y a pas de réponse unique face aux risques multiples...
- > l'émergence du risque climatique bouscule les solutions traditionnelles, il faut se remettre en « mentalité d'innovations » ;
- > la gestion des risques et leur prise en compte dans la sylviculture nécessitent des réponses techniques, mais aussi sociétales et politiques, une innovation en termes d'organisation professionnelle et de partage de l'information...
- > l'assurance n'apparaît pas comme la solution pour couvrir les risques.

Figure 4 - « Si votre bois est touché par des dégâts... »
(Source Forrisk – Crédoc – Analyse CNPF, 2014).

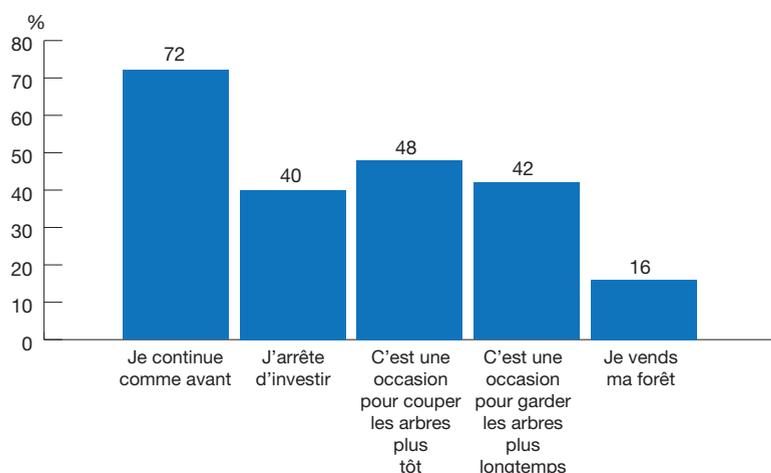


Figure 5 - « Si vous recherchez de l'information sur la gestion des bois, où la cherchez-vous... ? » (Source Forrisk – Crédoc – Analyse CNPF, 2014).

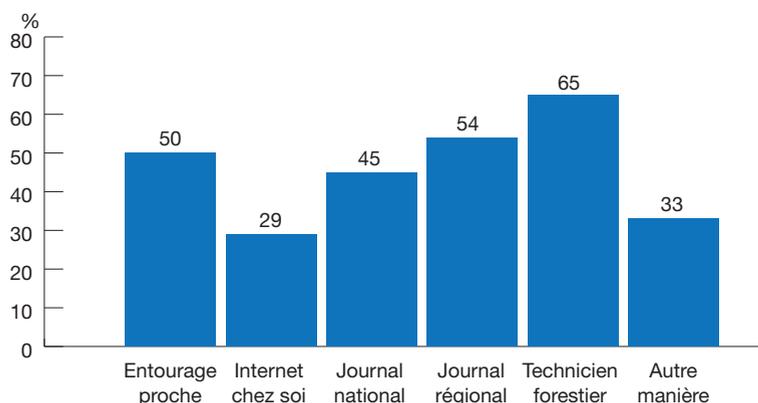
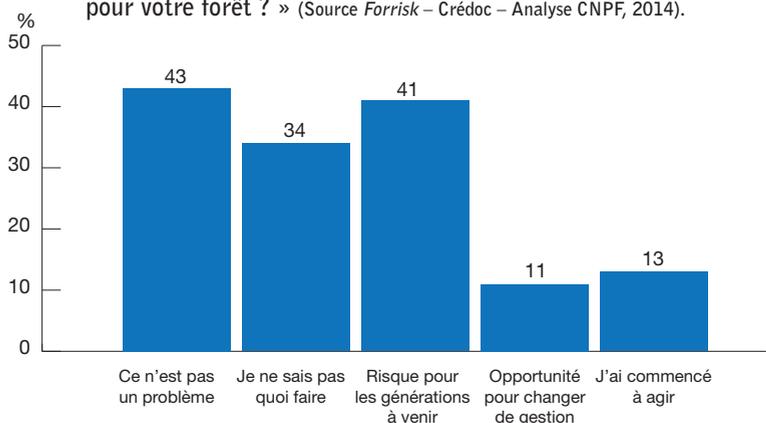


Figure 6 - « Comment percevez-vous le changement climatique pour votre forêt ? » (Source Forrisk – Crédoc – Analyse CNPF, 2014).



Résumé

Depuis quelques années, le comportement des forestiers évolue face aux risques redoutés (tempête, dégâts de gibier, sécheresse, maladies) et subis. Une enquête, réalisée par le CNPF en Limousin et dans le Tarn et l'Aveyron, aboutit à des recommandations sur l'évolution de la communication intégrant les risques.

Mots-clés : Forrisk, enquête, évolution du comportement des forestiers, risques.





Les propriétaires forestiers privés face au renouvellement des peuplements

Par Xavier Bonnart et Sylvain Pillon, CNPF-CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie

Quelles sont les difficultés rencontrées par les forestiers pour mettre en œuvre le renouvellement des peuplements notamment celui planifié dans les plans simples de gestion ? Le CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie met en œuvre de nouvelles actions suite à l'analyse des freins.

Dans les forêts privées françaises, on constate souvent un intérêt limité pour le renouvellement des peuplements dits « sans avenir ». Cette notion de « peuplement sans avenir » renvoyant à quatre cas où la question du renouvellement est pourtant prioritaire : « peuplement mûr » (sa valeur n'augmentera pas avec le temps), « peuplement déperissant », « peuplement instable » et « peuplement constitué d'une essence principale inadaptée à la station »¹⁾.

Une étude de l'IGN montre que la forêt privée en Picardie ne fait pas exception à cette tendance. La ressource feuillue, majoritaire dans cette région, est globalement plus mûre que la moyenne française, avec une proportion de gros et très gros bois plus importante ; par contre, celle des petits bois est inférieure à la moyenne française²⁾. Ce double constat est semblable dans les forêts privées du Nord-Pas de Calais et il met en évidence l'importance de la problématique du renouvellement.

Ce faible taux de renouvellement n'est pas nouveau ; il s'est accentué depuis quelques années. Cela est particulièrement vrai sur la

petite ou moyenne propriété. Deux questions essentielles se posent face à ce constat :

- > comment motiver davantage de propriétaires à débiter une dynamique de rajeunissement de leur bois ?
- > quelles nouvelles actions mettre en œuvre pour tenter d'inverser cette tendance ?

Le CRPF Nord-Pas de Calais Picardie a donc abordé ces deux questions. Comprendre et intégrer les perceptions et les difficultés des forestiers privés n'est évidemment pas le seul objectif. En effet, il est aussi envisagé de mettre en œuvre de nouvelles actions qui soient en phase avec cette réalité observée. Cette étude est intégrée dans un projet InterReg franco-anglais nommé Adafor (*voir l'encadré 1 p. 35*). Nous considérons ici le renouvellement d'un peuplement comme un réinvestissement pour augmenter la valeur d'avenir de ce type de parcelles ; ce réinvestissement passe notamment par la plantation ou la régénération naturelle, ces deux méthodes n'étant pas exclusives. Parmi les postulats de départ, nous admettons qu'il existe une **grande diversité de profils de propriétaires forestiers privés**.

1) Riou-Nivert Ph., Rosa J., 2014., 3^e étape : choix d'itinéraires sylvicoles, Forêt-entreprise n°214 p. 36-39.

2) Colin *et al.*, 2014. Analyse de la ressource forestière et populeuse en Picardie et des disponibilités en bois à l'horizon 2030, rapport non publié, IFN 192 p.

3) Un réseau de connaissances des propriétaires forestiers, page 18.



CRPF Nord - Pas de Calais - Picardie © CNPF

Par conséquent, leurs perceptions sur ce sujet sont variées. Nous constatons également que le non-renouvellement des parcelles « sans avenir » n'est pas seulement dû à un problème lié à la connaissance des techniques sylvicoles ou de leurs mises en œuvre. Enfin, il existe peu de données statistiques sur l'effort de renouvellement à l'échelle régionale.

Trois composantes de l'analyse

L'analyse porte sur ces trois composantes à différentes échelles :

- > le renouvellement dans les Plans simples de gestion (PSG) agréés en 2014 ;
- > les difficultés rencontrées pour régénérer les peuplements mûrs (à l'échelle régionale) ;
- > la perception de la coupe et du renouvellement (à l'échelle nationale et régionale) par les propriétaires forestiers.

Une étude nationale sur les perceptions des propriétaires forestiers concerne le thème de la coupe et du renouvellement dans l'enquête Résofop³⁾. Seule la place du renouvellement dans les PSG ainsi que les résultats de l'analyse des freins observés chez les propriétaires pour régénérer leurs peuplements « sans avenir » sont présentés ici.

Le renouvellement au sein des PSG

Véritable fil directeur de la gestion forestière des sylviculteurs privés, le plan simple de gestion n'échappe pas à la question de son rôle sur le bon renouvellement des peuplements. Deux approches ont été mises en œuvre :

- > quel est l'état des lieux et par conséquent les taux de renouvellement prévus et réalisés dans les PSG ?
- > comment renforcer le renouvellement lors

du moment privilégié que constitue la visite d'instruction préalable à l'agrément du PSG ?

L'état des lieux

Il ressort de l'analyse des PSG instruits et agréés en 2014 (représentant environ 8 % des PSG en cours de validité) deux faits marquants. Premièrement, le taux de renouvellement planifié dans les PSG agréés pour les 10-15 prochaines années est de 1,3 % par an, soit un renouvellement de l'ensemble de la forêt en 75 ans. Ce taux semble raisonnable en moyenne, mais il cache de très grandes disparités. De plus, la maturité actuelle des peuplements devrait conduire à un rythme de renouvellement plus intense. Mais est-ce soutenable techniquement et financièrement par les propriétaires ? Ce point sera abordé plus loin.

Le projet ADAFOR

Plusieurs partenaires français et anglais se coordonnent et mutualisent leurs expériences, de part et d'autre de la Manche, grâce au projet ADAFOR (Adaptation de la gestion forestière). Entre 2013 et mi-2015, ce projet a cherché à sensibiliser les acteurs forestiers (dont principalement les propriétaires privés), sur quatre sujets principaux présentés et à leur apporter des solutions concrètes :

- > contribuer à régénérer davantage de forêts de part et d'autre de la Manche,
- > adapter la gestion forestière au changement climatique,
- > dynamiser et mobiliser la ressource bois énergie,
- > accompagner le développement d'une mécanisation respectueuse de l'environnement.

Ce projet s'étend de la Bretagne jusqu'au Pas de Calais, ainsi qu'au sud-est de l'Angleterre. Il est soutenu financièrement par le programme InterReg IV A France (Manche) Angleterre (FEDER), ainsi que par les conseils régionaux des territoires concernés et les partenaires impliqués.



Figure 1 – Différentes étapes d'analyse des difficultés rencontrées par les forestiers privés pour régénérer leurs peuplements (CNPF, 2014)



F. -Xavier Valengin - CRPF Nord - Pas de Calais - Picardie © CNPF



Deuxièmement, le taux de renouvellement effectivement réalisé sur les PSG, qui viennent de s'achever, s'établit à 0,7 % par an, soit un renouvellement de l'ensemble de la forêt en 125 ans. **Nous sommes à 60 % de réalisation des renouvellements prévus lors de l'agrément.** Nous constatons qu'il ne suffit pas d'avoir un PSG « parfait », encore faut-il le mettre en œuvre. Ce taux est d'autant plus préoccupant que les peuplements en place sont déjà d'un âge très avancé. Imaginez un bois composé actuellement de chênes sessile de presque 100 ans. Les chênes de la dernière parcelle renouvelée auront 225 ans !

Le renforcement du renouvellement

Au sein de l'équipe technique en charge de l'instruction des PSG, nous avons décidé de prendre un moment avec chaque propriétaire et gestionnaire lors de la visite d'instruction sur le terrain afin d'aborder cette question du renouvellement.

Quels sont les résultats ?

Les hommes de l'art (coopératives, experts et gestionnaires professionnels) sont, pour la plupart, très réceptifs. Concrètement, ils calculent l'effort de renouvellement théorique dans le PSG et le comparent au projet conçu avec le propriétaire, ce qui permet un échange constructif. La notion de renouvellement fait appel à leur expertise et à leur savoir-faire en matière de gestion et de commercialisation des bois. L'accompagnement des forestiers est au cœur de leur métier.

Les propriétaires apprécient cette réflexion sur le renouvellement lors des échanges sur leurs

choix de stratégie de gestion. Ils comprennent mieux le fait que la forêt se gère sur de longues périodes et que les choix d'aujourd'hui engagent leurs enfants et petits-enfants. Cela permet de tordre le cou à l'idée communément répandue « je ne coupe pas pour laisser plus de bois aux enfants, ce sera plus facile pour eux de gérer ». Ils sont ainsi plus enclins à engager des régénérations.

Cette démarche d'appropriation du renouvellement a permis d'augmenter les surfaces prévues en renouvellement. Elle présente de nombreux avantages, en faisant appel :

- > à la motivation et aux compétences de développement des techniciens du CNPF,
 - > au savoir-faire et à la technicité des gestionnaires,
 - > à la responsabilité du propriétaire et à son envie d'avoir une belle forêt (paysage et chasse sont des thèmes récurrents).
- Néanmoins, il faut se garder de tout angélisme. Parfois le renouvellement est nécessairement restreint du fait de l'arrivée d'un nouveau propriétaire. Il doit dans un premier temps comprendre le fonctionnement de sa forêt et faire confiance aux différents intervenants. Cette confiance est souvent la clé ensuite du dynamisme et de la bonne gestion.

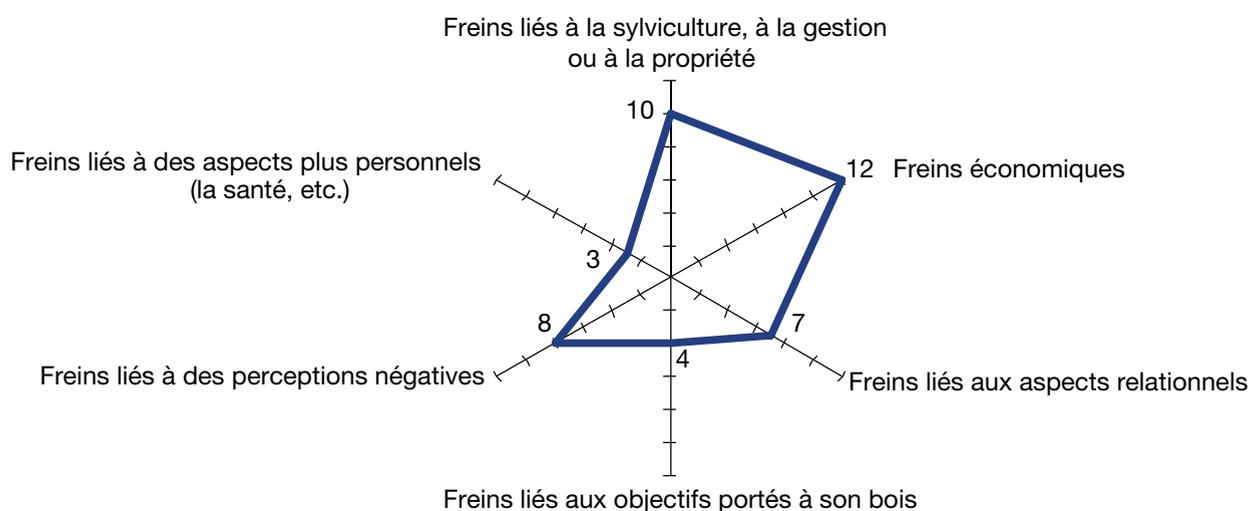
Quelles difficultés pour régénérer les peuplements « sans avenir » ?

L'étude des freins au renouvellement est basée sur l'expérience acquise par les techniciens et ingénieurs du CRPF, lors de leurs rencontres avec les propriétaires forestiers dans la région. Grâce à un entretien individuel avec la majorité de l'équipe technique, il est possible de



Un des freins : le souhait de conserver un paysage connu.

Figure 2 - Présentation des six types de freins identifiés (CNPF, 2014)



juger une grande partie des situations dans lesquelles des freins peuvent être observés.

La dynamique de renouvellement des parcelles n'est pas, pour la plupart des propriétaires, le point de départ de leur réflexion, il est indispensable de prendre en compte les paramètres qui influent sur cette dynamique. Ce renouvellement est plutôt le fruit d'un **long processus d'appropriation**, débouchant, entre autre, sur le souhait d'entamer le renouvellement d'une partie de leurs bois. Par exemple, lorsqu'un propriétaire ne s'intéresse pas à la production de bois d'œuvre, ce dernier a de fortes chances de ne pas concevoir, à première vue, l'utilité de régénérer des parcelles qu'un forestier professionnel aura caractérisées de « sans avenir ». C'est pourquoi, nous considérons **six angles d'analyse** de cette action de renouveler : Trois angles composant le renouvellement (du réin-

vestissement à l'entretien des parcelles régénérées) ainsi que trois autres angles influençant indirectement cette dynamique (comme par exemple, la formulation d'un « projet d'avenir » par le propriétaire pour son bois (qu'il soit formel comme les PSG ou informel) (figure 1). À chaque niveau d'analyse, des difficultés peuvent être rencontrées par des propriétaires, qui les empêcheront de se lancer dans le renouvellement de leurs parcelles mûres. À l'issue de cette enquête, 44 freins différents autour du renouvellement sont identifiés. Ils appartiennent à des angles d'analyse évoqués dans la figure 2 ci-dessus. Parfois, une interconnexion entre eux, voire un effet « en cascade », signifie qu'un **frein peut en engendrer d'autres**. Il peut y avoir aussi un effet de cumul rendant plus complexe la situation. Ces derniers freineront ou bloqueront, *a priori*, un propriétaire qui aurait dû se lancer dans l'aventure du renouvellement. La figure 2 présente

les six types de freins référencés. Bien sûr, une part importante de ces freins correspond à des sujets en lien avec la sylviculture, l'aménagement ou l'économie. Néanmoins, d'autres sujets moins techniques apparaissent nettement, tels que l'aspect relationnel (entre les indivisaires ou avec les institutions forestières, par exemple) ou ceux liés à des perceptions personnelles (à un ressenti négatif en général) des impacts du renouvellement : comme la peur d'une exploitation ratée, ou la volonté de conserver un « paysage forestier » que le propriétaire a toujours connu, etc.

Pas d'objectif de production de bois d'œuvre

Si les objectifs qu'un propriétaire assigne à son bois n'intègrent pas la production de bois d'œuvre, il sera compliqué pour ce dernier d'accepter de régénérer une ou plusieurs parcelles, puis de les entretenir.

Cela signifie qu'il ne vise pas, à court, moyen ou long terme, la production et/ou la commercialisation de bois d'œuvre à destination de la filière bois. Il considère qu'il n'est pas concerné par ce sujet, étant donné les caractéristiques personnelles de sa propriété, par exemple. Bien souvent, il vise d'autres objectifs pour son bois : parcours de chasse, agrément, conservation de l'héritage familial, placement, etc. Cela n'exclut pourtant pas la coupe de bois de chauffage pour son autoconsommation, ou à destination d'un circuit de proximité. Pour ces propriétaires, le plaisir et la liberté que procurent la détention et la gestion de leurs bois semblent très importants. La production de bois d'œuvre n'entre pas dans ces champs, de leur point de vue. Elle serait davantage perçue comme un souhait de rentabilité optimisée qu'ils ne cherchent pas à atteindre. Cela peut être parfois la conséquence d'un autre frein qui consiste à avoir une perception négative de la sylviculture comme « production de bois d'œuvre ». Cette absence d'objectif de production de grumes de qualité a des conséquences importantes à plusieurs niveaux : la définition des objectifs de gestion demandée dans le PSG, vis-à-vis de l'intérêt porté sur ce qui tourne autour des notions sylvicoles (Fogefor, brochures, site internet forestier, etc.) et bien-sûr à la préconisation des interventions (coupes, reboisement ou entretiens) par les techniciens forestiers. Cette situation est observée occasionnellement, surtout dans la petite ou moyenne propriété. Comment conseiller et accompagner au mieux des propriétaires ayant ce point de vue ?

Besoin de stabilité de leur paysage forestier

Parmi les autres freins évoqués, certains propriétaires forestiers ont le désir de conserver un paysage (ou visuel) forestier connu depuis longtemps (tel un héritage familial) et qu'ils apprécient particulièrement. Cela signifie que **tout changement visuel les effraie et peut être vécu comme un choc ou un traumatisme**. Ce frein est très problématique dans le cas d'un renouvellement par coupe rase suivi d'un reboisement. Il est souvent à l'origine d'un refus catégorique de réaliser toute intervention. Face à cette situation, le technicien forestier doit trouver une solution adaptée et argumentée pour répondre non seulement aux souhaits du propriétaire, mais aussi aux caractéristiques des peuplements en question.

Perspectives découlant de cette analyse

Ces analyses confirment qu'il est essentiel de prendre en compte les difficultés, les besoins et les motivations des propriétaires, en plus des caractéristiques de la propriété, pour pouvoir réellement les accompagner, et leur apporter des conseils adaptés.

Fort de ce constat partagé sur la situation du renouvellement et des difficultés observées, le CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie formule des pistes d'actions, afin de renforcer son activité dans ce sens. Cela concerne autant les actions de dynamisation de la gestion que celles sur les documents de gestion durable ou la vulgarisation. ■

Résumé

Le CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie analyse les freins au renouvellement des peuplements dits « sans avenir ». 60 % des renouvellements programmés aux Plans simples de gestion sont réalisés, générant un retard. Six types de freins au renouvellement sont identifiés tels que l'absence d'objectif de production de bois d'œuvre ou le besoin de stabilité du paysage forestier. De nouvelles pistes d'actions seront envisagées par les techniciens du CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie.

Mots-clés : renouvellement de peuplement, freins, Adafor projet européen, CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie.

Le souffle du changement ou le retour aux habitudes ?

Le cas de la tempête de 2009

Par Philippe Deuffic, Ingénieur de recherches en sociologie de l'environnement, Irstea¹⁾.

Comment les propriétaires forestiers envisagent-ils le changement de pratiques ? Et est-ce que les catastrophes naturelles freinent ou accélèrent ces changements ? Un sociologue décrypte les comportements des forestiers, notamment après la tempête de 2009 dans le massif des Landes de Gascogne.

1) Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture, Bordeaux.

Des enquêtes sociologiques menées auprès de forestiers landais, avant, pendant et après la tempête de 2009, montrent des réactions très différentes : certains abandonnent toutes perspectives de gestion forestière, d'autres émettent le souhait de faire évoluer leurs pratiques de manière très progressive, très peu d'entre eux changent radicalement de sylviculture. Les outils de la sociologie peuvent expliquer en partie ces comportements.

Changer, c'est prendre des risques

Le comportement humain en général – et les forestiers n'y échappent pas – tend à privilégier les pratiques routinières, transmises par les générations précédentes, expérimentées et validées techniquement par les conseillers forestiers, évaluées sur le plan économique et acceptées socialement. S'appuyer sur ces actions routinières procure un sentiment de sécurité à des propriétaires généralement hostiles aux risques. Quant à l'adhésion à un modèle de sylviculture bien établi, elle fournit des justifications quasi automatiques à l'action. C'est ainsi qu'une large majorité des forestiers du massif des Landes de Gascogne adhèrent depuis plus de cinq décennies au modèle sylvicole landais basé sur une sylviculture soutenue du pin maritime malgré les vicissitudes économiques, les aléas naturels et les conflits d'usages qui ébranlent régulièrement ce modèle.

La force et le confort des habitudes n'empêchent pas les forestiers de changer d'avis ou de techniques mais ceux-ci s'opèrent souvent de manière progressive et intentionnelle. Ils ne s'improvisent pas et sont généralement le fruit d'un long processus d'observation, de réflexion critique, de collecte d'information, d'apprentissage puis d'essais sur quelques parcelles avant de passer à la généralisation à l'ensemble de la propriété (Figure 1). Ces changements ont lieu notamment quand le coût économique et social des pratiques routinières s'avère plus élevé que leur bénéfice ou quand la pratique est jugée comme obsolète ou inappropriée sur le plan technique, environnemental ou social. Les forestiers landais ont ainsi progressivement abandonné le semis au profit de la plantation, et arrêté d'élaguer les pins car la plus-value économique n'était pas au rendez-vous. Ils ont également cessé de drainer les lagunes, cette pratique n'étant plus soutenable sur le plan environnemental et social.

Parfois, certains forestiers opèrent des changements radicaux de pratiques sans qu'aucune pression extérieure ou événement particulier voire dramatique ne les influence. Cela peut aller de l'abandon pur et simple de la propriété à un changement total de gestion forestière. Ce type de décision est souvent issu d'une réflexion personnelle longuement mûrie. Il résulte parfois du sentiment d'être dans une impasse technique et économique, voire sociale et familiale. Ces transformations

radicales ne sont pas qu'une simple adaptation ou réactualisation des pratiques routinières. Elles sont basées sur des changements plus fondamentaux de vision de la forêt et des valeurs qui fondent ses actions. Le forestier cherche alors à conforter sa démarche en s'appuyant sur la science, l'expérimentation tous azimuts et par des échanges avec de nouveaux référents. Dans le massif des Landes de Gascogne, avant même la tempête de 2009, certains forestiers s'interrogeaient ainsi sur le modèle sylvicole landais classique, ce qui se traduisait par la mise en œuvre de pratiques sylvicoles alternatives (irrégularisation de futaie de pin maritime, valorisation des chênes et autres feuillus...) testées à titre expérimental, et dans de rares cas, généralisées à l'ensemble de la propriété.

*Volis de pin maritime
en mars 2009,
Pontenx-les-Forges (40).*



Gérer la crise d'abord, le changement après

Qu'ils soient installés dans des comportements routiniers ou qu'ils s'adaptent progressivement au contexte socio-économique du moment, ces propriétaires ont « le temps de voir venir ces changements ». Mais comment réagissent-ils en situation d'urgence, lors de crises aussi brutales et dramatiques que celles causées par la tempête de 2009 ? Des entretiens réalisés auprès de propriétaires forestiers en 2009 et en 2013 montrent qu'ils ne réagissent pas tous de la même manière. Ils passent néanmoins par certaines étapes qui peuvent se succéder ou au se juxtaposer ou réapparaître alors qu'on les pensait révolues. Ces phases sont les suivantes :

- **gestion de l'urgence,**
- **stupéfaction et abattement,**
- **critique,**
- **réflexion et proposition.**

> **Une phase de gestion de l'urgence :** dans les premiers jours qui ont suivi la tempête Klaus, beaucoup de propriétaires sont d'abord intervenus sur les aspects essentiels voire vitaux : réparer le bâti, dégager les accès puis, dans un deuxième temps, constater les dégâts en forêt. Dès lors, la réaction de certains propriétaires forestiers fut très rapide. Dans une attitude quasi réflexe basée sur leur souvenir de la tempête de 1999, ils ont cherché à vendre le plus rapidement possible leur bois malgré les mots d'ordre syndicaux. Leur objectif était d'être le moins impacté possible par la chute des cours qu'ils savaient inévitables. L'urgence de l'action était aussi motivée par la peur d'une dépréciation forte de la qualité des bois (bleuissement), des attaques phytosanitaires et des risques d'incendies à venir. Mais, pour une grande majorité des propriétaires, le nettoyage des parcelles s'est étalé sur plusieurs mois, subissant de plein fouet la chute des cours du bois.

> **Une phase de stupéfaction, d'abattement voire de découragement :** une fois les premières estimations de dégâts faites, les forestiers ont été saisis d'un sentiment d'incrédulité face à l'ampleur et la répétition si proche d'un événement censé être décennal comme les spécialistes du climat l'avaient dit à l'occasion de la précédente tempête de 1999. Dès lors à quoi bon continuer à faire de la sylviculture si de tels événements se reproduisent aussi fréquemment ? Ce sentiment d'abattement était d'autant plus fort que les propriétaires fores-

© Ph. Deuffic



Plantation semi-dédiée de pin maritime en mars 2013, Castets.

tiers ne disposaient ni d'explication rationnelle face à cet événement ni de moyens matériels immédiatement disponibles et susceptibles de prévenir ce type d'aléas. Vue la force des vents, les forestiers ne pouvaient qu'exprimer un sentiment d'impuissance: « Que faire contre des rafales à 172 km/heure? Aucun arbre ne peut résister ». Le hasard et la Nature devenaient ainsi des coupables idéaux.

> **Une phase de critiques:** quelques mois après la tempête, des voix se sont pourtant élevées. L'imputation des causes à la seule Nature était une réponse un peu courte et laissait les forestiers dans l'impasse. Ils se sont alors interrogés sur leurs pratiques passées. Étaient-elles viables, durables et performantes et quels facteurs auraient pu expliquer l'ampleur des dégâts? Sur la base d'observations de terrain, certains forestiers ont incriminé les variétés sélectionnées de pin maritime, les méthodes de labour, les techniques d'entretien du sol, l'intensité des éclaircies, etc. Mais à chaque observation de terrain étayant leurs analyses correspondait un contre-exemple montrant un fait à peu près inverse. De fait, six ans après l'événement, les forestiers n'ont toujours pas de réponses claires, celles-ci nécessitant un travail de recherche à long terme pour valider l'influence de chaque facteur et leurs combinaisons possibles. Dans l'impossibilité de démêler le vrai du faux, les forestiers ont donc dû composer avec ces incertitudes, une situation qui n'est pas nouvelle, mais qui dans un contexte de crise accentue les craintes et le scepticisme.

> **Une phase de réflexion et de propositions:** à la phase d'autocritique a succédé une phase d'élaboration de solutions possibles où les organismes de développement forestier ont été très actifs et à laquelle les

propriétaires forestiers se sont aussi attelés individuellement ou collectivement. Les forestiers, qui avaient déjà rompu avec le modèle sylvicole classique avant la tempête Klaus, ont proposé des solutions en rupture avec les itinéraires passés puisque ceux-ci n'avaient pas fait leur preuve face à l'événement. Pour les tenants d'un changement plus progressif, la tempête Klaus était le moment d'essayer voire d'adopter des itinéraires qualifiés d'innovants et promus par les institutions forestières avant la crise, mais auxquels ils avaient peu adhéré jusqu'alors.

Dans tous les cas, cette phase de réflexion a permis l'expression d'une diversité de solutions permettant au propriétaire forestier de sortir de l'impasse et en envisageant l'avenir de manière plus optimiste.

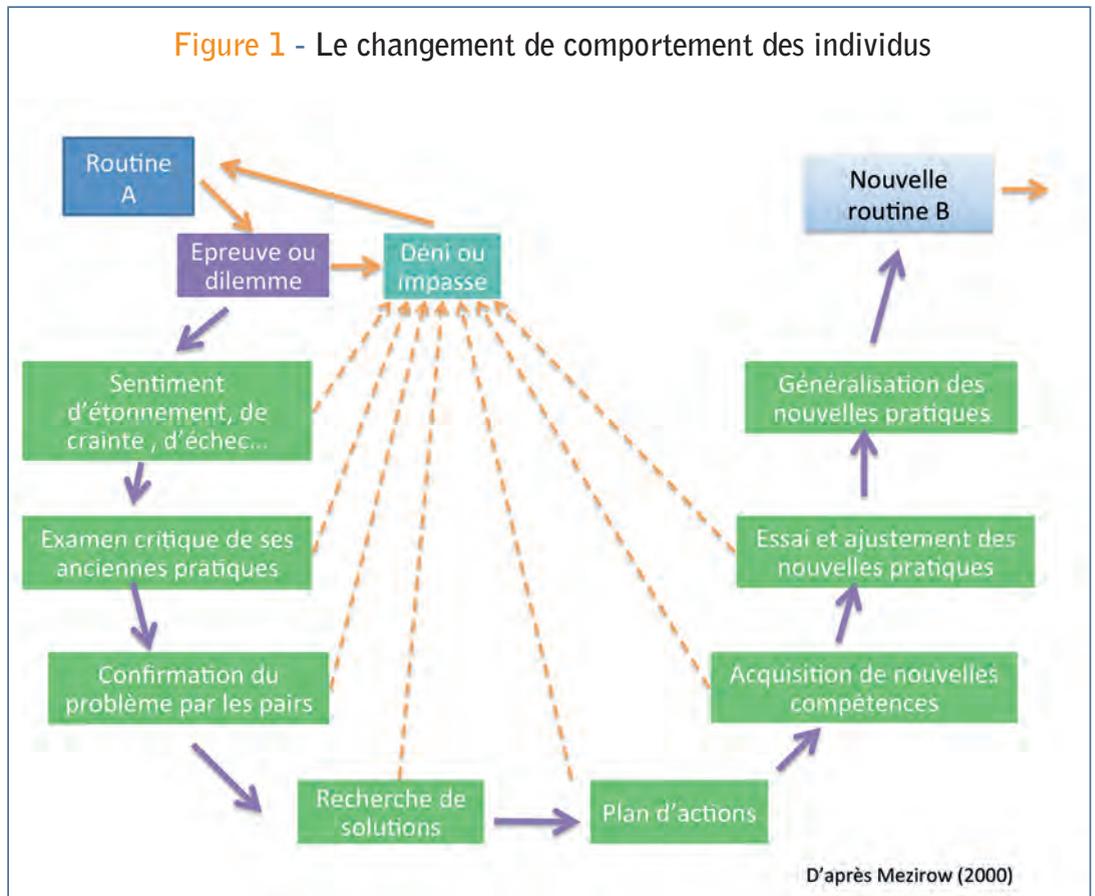
À lui ensuite de faire son choix, dans la mesure de ses moyens, de ses attentes et des dispositifs réglementaires en vigueur.

> dans certains cas plus rares, certains forestiers ne sont jamais vraiment sortis de la phase d'abattement ou sont allés très loin dans la phase de réflexion et d'autocritique au point de renier complètement leur engagement passé dans la gestion forestière. Ce comportement s'est traduit soit par un rejet complet de toute action de nettoyage des parcelles et un refus d'envisager le reboisement, soit par un changement radical de principes et d'objectifs de gestion (non gestion, chasse, vente du foncier...).

Changer... sans changer vraiment ou alors plus tard

Dans la grande majorité des cas, les forestiers ont trouvé l'énergie de repartir. En ont-ils profité pour changer radicalement de mode

Figure 1 - Le changement de comportement des individus



gestion ou sont-ils demeurés fidèles aux anciens schémas sylvicoles ? Dans le cas de la tempête Klaus, le constat est en demi-teinte. On ne constate pas d'apathie des forestiers, puisque les dossiers déposés pour reconstituer représentaient près de 150 000 ha fin 2014 sur les 220 000 détruits, sachant que les demandes de reconstitution pourront être enregistrées jusqu'en 2017. Mais l'hypothèse d'une vague d'innovations, où tous les anciens standards sylvicoles seraient remplacés, ne se vérifie pas non plus. La plupart des dossiers de reboisement montrent que les forestiers ont opté pour une reconstitution du massif à l'identique, c'est-à-dire à base de pin maritime à 90 % et avec les mêmes densités de plantation qu'avant la tempête. Les opérations de diversification restent modestes, limitées au maintien, à l'amélioration ou à l'extension de peuplements feuillus déjà existants et dans une optique essentiellement environnementale. Quant aux itinéraires techniques à rotation plus courte (25-35 ans), une enquête en cours montre que les propriétaires forestiers envisagent toujours, pour leur futurs peuplements, des rotations plus classiques à 35-40 ans et qu'ils ne sont guère séduits pour l'instant par les peuplements semi-dédiés.

Cette relative stabilité, voire conformisme, dans le choix des itinéraires s'explique par le poids que les forestiers accordent aux facteurs biophysiques et climatiques. **Ces facteurs restreignent de façon quasi naturelle le champ des sylvicultures possibles à quelques essences objectif, dont le pin maritime sort toujours gagnant à l'aune des critères de performance utilisés aujourd'hui (productivité, volume, rectitude, etc.).** De fait, les forestiers éluent rapidement l'idée de diversification ou la cantonnent à quelques espaces reliques (lisières, îlot, ripisylves), à une ou deux essences objectifs dont le robinier sur les stations les plus fertiles et à quelques essences d'accompagnement (chênes, bouleaux, châtaigniers...). Quant à l'eucalyptus, les forestiers ont toujours en mémoire le gel de 1985, ce qui entame significativement leur confiance dans cette essence y compris dans les nouvelles variétés pourtant sélectionnées sur des critères de rusticité. Les forestiers ont aussi du mal à saisir la visibilité, la stabilité, la pérennité et la rentabilité à moyen et long termes des produits bois issus de ces itinéraires innovants. Ils considèrent que s'engager dans ces nouveaux itinéraires revient finalement à échanger un type de risque contre un autre. C'est une

des raisons pour lesquelles les forestiers continuent de privilégier des itinéraires et des perspectives de débouchés connus et éprouvés. Ce choix leur semble d'autant plus rassurant qu'avec la notion de réversibilité des itinéraires, des inflexions majeures, telles que coupes anticipées à 25 ans par exemple, restent toujours possibles. Sauf que ce type de décision ne repose plus sur la génération actuelle de forestier mais sur la suivante. Un autre frein à la diversification des itinéraires résulte dans l'accumulation des facteurs de risques. Incendies en 1949 et 1989, gels en 1962 et 1985, tempêtes en 1999 et 2009, sécheresse en 2003, scolytes et processionnaires un peu tout le temps, la liste des dégâts est longue dans la mémoire de certaines familles. Dès lors, la tempête de 2009 apparaît comme une péripétie supplémentaire, plus grave, plus préjudiciable, mais dont il faudra bien se relever. En revanche, ils ne voient pas clairement quels seraient les meilleurs itinéraires techniques pour une résilience optimale de la forêt face aux risques (vents, feu, insectes) sachant qu'ils ne le seront probablement pas pour tous les aléas à la fois. La difficulté de choisir est d'autant plus grande que les propriétaires forestiers doutent toujours de la pertinence des modèles de prévision, qui certes envisagent une augmentation des événements extrêmes mais sans pouvoir en estimer la fréquence.

Conclusion

Même s'il est difficile de généraliser à partir du seul cas de la tempête de 2009, cet exemple tend à montrer que les catastrophes ne bouleversent pas automatiquement les comportements du jour au lendemain. En revanche, les changements s'opèrent d'autant plus vite qu'ils ont été pensés avant la crise. De fait, ce type d'événement, par sa brutalité et son ampleur, agit plutôt comme un déclencheur et un catalyseur qui peut accélérer la prise de décision. Les forestiers ne changent pas non plus tout seul de comportements. Le rôle des autorités instituées (organisations professionnelles, centres de recherches, administrations natio-

nales et régionales) et des arènes de débats officielles sont primordiales à cet égard dans la mesure où elles façonnent et proposent très rapidement des solutions accompagnées de moyens sans précédent, allant de la mise à disposition de fonds via le plan chablis à plusieurs itinéraires techniques clefs en mains et l'assistance de conseillers « tempête ». De même, si les forestiers ont momentanément douté des conseils de leurs référents habituels, ils ont vite renoué des relations de confiance, faute d'avoir accès ou connaissance d'autres réseaux d'informations alternatifs. De fait, ce n'est pas dans l'urgence que les forestiers ont pu acquérir et construire de nouvelles connaissances ni juger de leur pertinence ; ils ont surtout mobilisé un « savoir déjà-là » et souvent construit par d'autres acteurs du monde forestier. L'adhésion à ces formes de savoir

s'est faite d'autant plus « naturellement » que certaines options proposées ne remettaient pas fondamentalement en cause leurs propres expériences et perspectives de solutions. Cette attitude reflète aussi leur besoin d'être rassuré sur les incertitudes que génèrent forcément tout changement. ■

Un événement comme la tempête de 2009 montre enfin l'intérêt de la prévention et de l'information au quotidien et sur le temps long pour anticiper le changement qui, à l'inverse, se fait rarement dans l'urgence.

Résumé

Face aux risques subis ou redoutés comme les tempêtes et incendies, les forestiers landais modifient peu leurs comportements. Après les phases de stupéfaction, de gestion de l'urgence, d'abattement, vient la période de réflexions et de propositions. Le changement a besoin d'être accompagné, anticipé, conforté par différents canaux d'informations et dépend de la confiance en la filière professionnelle.

Mots-clés : forestiers landais, comportements post-tempêtes, sociologie.

Bibliographie

- Deuffic P., 2015. *Les propriétaires forestiers landais et la question des risques. Quelques enseignements après la tempête Klaus de 2009*. In: *Séminaire du laboratoire d'économie forestière (LEF)*, 07 janvier 2015, AgroParisTech, Nancy.
- Sergent A. ; Deuffic P. ; Banos V. ; Hautdidier B. ; Maindrault M. 2013. *An overview of the factors influencing forest management in the 'Pontenx' case study (Gascony Forest, France)*. IRSTEA, Report for the EU FP7 INTEGRAL, Bordeaux, 124 p.
- Mezirow J., 2000. *Learning to think like an adult. Core concepts of transformation theory*. In: *Learning as Transformation. Critical Perspectives on a Theory in Progress*, (ed Mezirow J.e.a.), Jossey-Bass, San Francisco, p. 3-33.

Motivations et pratiques des propriétaires forestiers : des changements qui intéressent les européens

Par François Didot, CNPF-CRPF Limousin, et Clotilde Giry, CNPF

Qui sont nos voisins forestiers et comment fonctionnent-ils ? Cette double question élargit nos horizons et fonde un programme européen ambitieux. Partant d'une meilleure compréhension des motivations et pratiques des propriétaires forestiers, ce programme dessine des pistes pour une nouvelle impulsion des politiques forestières européennes ...

1) 'Forest land ownership changes in Europe : significance for management and policy' : Les changements de la propriété forestière en Europe : impact sur la gestion et la politique.

Le programme européen *Cost Faces-map*¹⁾ rassemble 28 pays d'Europe autour du thème des changements affectant la propriété et les propriétaires forestiers, et de leur importance pour la gestion forestière et les politiques forestières. Le CNPF et l'IRSTEAT représentent la France et y participent depuis son lancement en octobre 2012. Ce projet présenté ici dans les grandes lignes élargit la vision française. Des résultats seront publiés par Forêt-entreprise à partir de 2016.

Un contexte très varié

La variété des types de propriété forestière et le grand nombre de propriétaires forestiers sont des caractéristiques majeures de la forêt européenne. Celle-ci a fortement augmenté en surface, du fait des processus de restitution et de privatisation des terrains en Europe de l'Est, et de l'apparition de nouveaux types de propriété forestière - comme les associations à caractère environnemental et les fondations. L'importance de la forêt privée par rapport à la surface boisée totale varie selon les pays : tandis qu'elle dépasse les 70 % en Autriche, au Danemark, en Espagne, en France, en Norvège, au Portugal et en Slovénie, la situation est plus nuancée en Europe de l'Est et du Sud-est.

Les évolutions démographiques et sociales aboutissent à une diversité croissante des intérêts, des valeurs et des demandes des propriétaires forestiers privés, tant pour leurs forêts que pour leur gestion forestière.

Les politiques forestières ne tiennent souvent pas compte de cette diversité. Elles présument classiquement que le propriétaire est intéressé par une gestion active de ses bois. Or, la diminution du nombre d'exploitations agricoles aboutit à une diminution concomitante de la

part de la forêt gérée par les agriculteurs. D'où de nouveaux propriétaires qui émergent, qui ont souvent peu de terrains, ne possèdent pas un savoir et un savoir-faire forestiers, et sont difficilement intéressés par ce type de gestion de leurs biens, ou dont les intérêts sont d'une tout autre nature. Ce sont de « nouveaux » propriétaires, des « absents », des propriétaires « urbains » ou encore « non traditionnels ». Ceci est particulièrement visible en Europe de l'Ouest, et aussi dans une moindre mesure dans nombre de pays de l'Europe de l'Est et du Sud-est consécutivement à la restitution des biens nationalisés de leurs propriétaires d'origine. À côté de cela, les conséquences liées à l'apparition des nouveaux types de propriété forestière sont mal connues, comme celles qui sont liées au développement des fondations et à la décentralisation au Royaume-Uni.

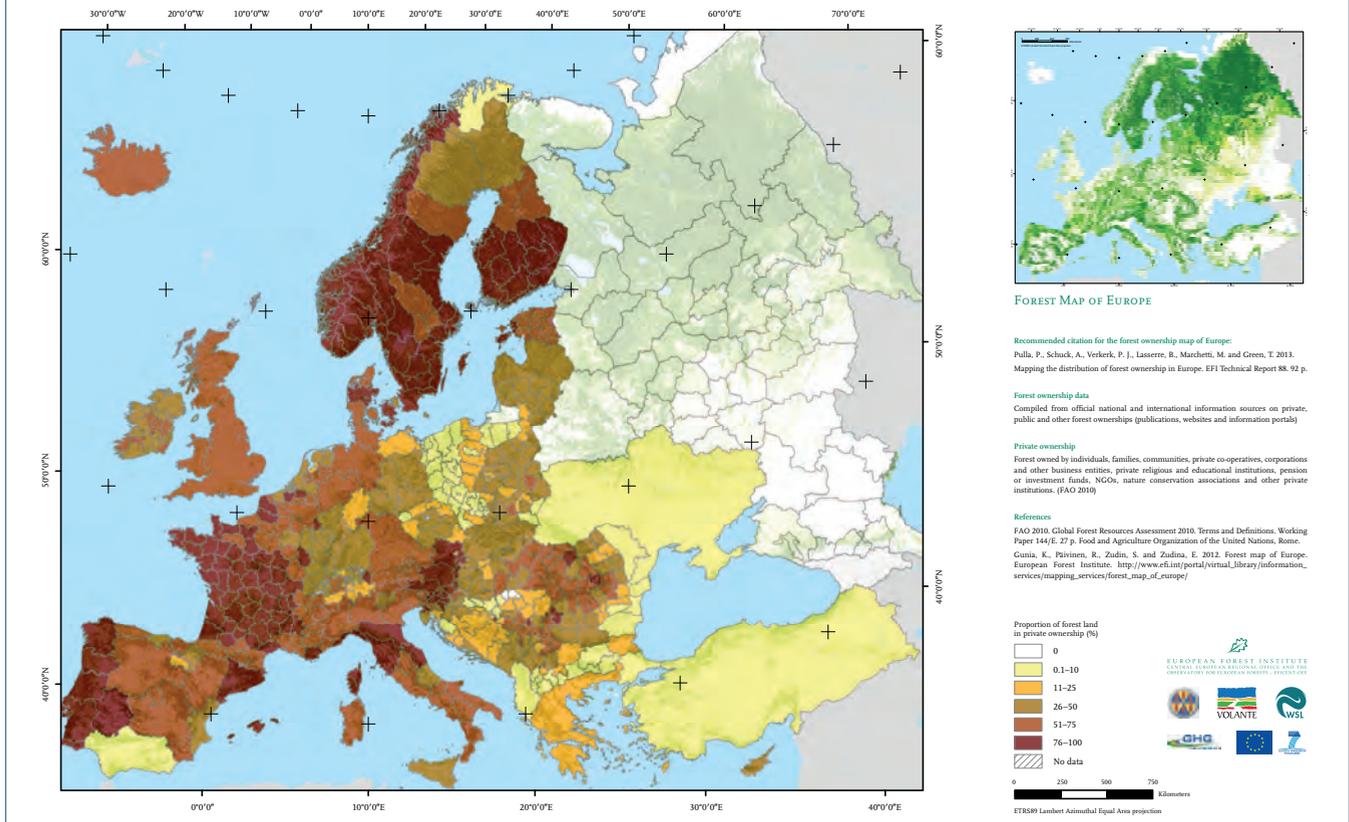
Objectifs généraux du projet

Ce projet cherche à faire l'état des lieux de ces évolutions, à les relier aux pratiques forestières ainsi qu'à l'élaboration des politiques, tant aux niveaux national et européen qu'à celui de la mise en œuvre locale.

En effet, les évolutions évoquées ci-dessus sont abondamment discutées, mais elles ne sont pas encore prises en compte dans les textes concernant la gestion forestière durable dont notamment la stratégie forestière européenne, le commerce du bois, la compétitivité et l'innovation, le développement durable, le changement climatique et les énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité (Natura 2000...), ou la protection de l'eau via la directive cadre sur l'eau de l'Union européenne. Dans le même temps, les administrations publiques et les décideurs privés, qui

Figure 1- Proportion de forêt privée par unité administrative (source *European Forest Institute Technical Report 88 - 2013*)

PRIVATE FOREST OWNERSHIP MAP OF EUROPE



sont concernés par la mise en œuvre de ces politiques, sont de plus en plus demandeurs de connaissances sur les motivations des propriétaires forestiers, sur les approches correspondantes en matière de gestion forestière et sur les instruments politiques pertinents.

Ces thèmes de la propriété forestière et des changements en cours ont fait l'objet de quelques travaux partiels régionaux ou nationaux, mais les tableaux de bord nationaux sont rares. Et l'on constate un certain nombre d'insuffisances – et donc d'opportunités de recherche – dans le champ considéré :

- > les travaux existants sur les motivations et objectifs des propriétaires produisent souvent des typologies dont les critères de classification dépendent des objectifs thématiques des enquêtes ; or, ceux-ci sont ciblés, et parfois réducteurs (caractère plus ou moins urbain des nouveaux types de propriétaires forestiers, mobilisation des bois, formes de coopération entre les petits propriétaires forestiers, nouvelles tendances en matière de propriété forestière, ou de gestion de biens appartenant à un village ou à une communauté locale, etc.) ;
- > quelques analyses ont été menées sur les liens (et l'adaptation) entre modes de gestion forestière et comportements, mais peu ont été traitées en profondeur ;
- > les aspects techniques des actions réalisées

en forêt sont étudiés en détail, par contre les aspects socio-économiques comme la disponibilité dans le futur des entrepreneurs de travaux forestiers et des ouvriers forestiers – dont les réseaux sont peu ou mal connus – sont souvent négligés ;

- > on connaît mal l'acceptabilité, par les coopératives et les associations de propriétaires forestiers, de nouvelles formes de gestion et d'organisation forestières, de nouveaux usages (dans un contexte institutionnel qui tend à les favoriser) ; quelles sont leurs capacités tant techniques qu'institutionnelles à les mettre en œuvre et à les promouvoir ?
- > la façon dont les propriétaires vont faire face aux défis nouveaux et complexes liés aux conflits potentiels entre la production de bois, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ce dernier, ainsi qu'à la fourniture d'autres services écosystémiques est une question clé qui n'est pas abordée ;
- > l'adaptation des modes de gestion aux différentes catégories de propriétaires est rarement étudiée et discutée, parfois même déniée, alors qu'il s'agit d'un point crucial ; il en est de même de l'articulation entre ces différentes catégories et les politiques forestières (celles en particulier visant à un changement de comportement des propriétaires) ;

> les changements affectant la propriété forestière sont souvent vus et analysés en matière de contraintes - voire de nuisances - venant contrarier les objectifs de la politique forestière, alors qu'ils pourraient être vus comme des atouts, créateurs de nouvelles opportunités. D'où la nécessité de construire de nouvelles approches pour toucher les différents et nouveaux types de propriétaires forestiers, et de mieux appréhender l'impact de ces changements pour la fourniture de bois d'œuvre, de bois énergie, mais aussi pour la préservation de la biodiversité et les services écosystémiques.

Quelles actions pour ce projet ?

Chaque pays participant a rédigé un rapport²⁾ normalisé faisant l'état des lieux tant sur certains éléments de connaissance de la propriété forestière que sur les recherches en cours. Leur collection sera disponible au printemps 2015. Dans le prolongement de ceux-ci, une base de données va être constituée sous l'égide de la Commission économique pour l'Europe des Nations unies (UNECE).

Des groupes de travail rassemblant à chaque fois des participants de différents pays sont constitués sur trois thématiques principales : la connaissance des propriétaires forestiers et de leurs motivations ; les conséquences des changements observés en matière de politique forestière ; les nouveaux modes de gestion forestière, chacune de ces thématiques étant déclinée en différents volets.

Les propriétaires forestiers et leurs motivations :

- > de quelle manière les types de propriétaires forestiers évoluent-ils en Europe, et à quelle vitesse ?
- > quels objectifs sont poursuivis par les différents types de propriétaires forestiers pour leurs forêts ?
- > quelles attitudes et quelles motivations ont les propriétaires forestiers vis-à-vis de la gestion forestière ?
- > quelles sont leurs contraintes, dont écologiques, techniques, juridiques, sociales et économiques ?

Nouveaux modes de gestion forestière :

- > dans quelle mesure les approches et concepts actuels de la gestion forestière sont-ils pertinents ?
- > quelles sont les conséquences du changement de contexte général pour la gestion forestière et pour la fourniture des fonctions et services écosystémiques ?

> de quelles nouvelles approches, de quels concepts et de quelles méthodes et techniques a-t-on besoin pour les nouveaux modes de gestion forestière ?

> comment les nouveaux propriétaires prennent-ils conscience de l'intérêt de l'information, et comment accèdent-ils à l'information, au conseil et aux appuis qui peuvent leur être fournis ? comment cela peut-il être amélioré ?

> quel est le rôle des coopératives et associations forestières dans l'appui à la gestion forestière, et ce aussi au regard des nouveaux types de propriétaires ?

Politiques concernant les nouveaux propriétaires forestiers :

> comment les politiques influent-elles sur les nouveaux modes de propriété en Europe (restitution des terres, développement des associations de propriétaires forestiers, décentralisation, restrictions au marché des terres forestières) ?

> comment les différents types de propriétaires forestiers perçoivent-ils les politiques forestières, y contribuent et en bénéficient ?

> Quelles conséquences ont les changements de mode de propriété sur la réalisation des objectifs politiques nationaux et européens ?

> quels sont les instruments de politique forestière et les concepts d'organisation existants pour atteindre les objectifs de politique forestière ? quelles sont les expériences en cours, et qu'est-ce qui entrave leur mise en œuvre et leur développement ?

> Quels sont les facteurs permettant des processus d'innovation susceptibles de promouvoir la gestion durable et le développement rural ? quel est le rôle à cet égard des acteurs privés et publics, de la coopération, des réseaux sociaux, des instruments de politique, etc. ?

Ce programme se terminera fin 2016. Forêt-entreprise publiera des extraits des résultats obtenus à partir de cette même année. ■

Résumé

Le programme *Facesmap* (changements de la propriété forestière en Europe : impact sur la gestion et la politique) rassemble les 28 pays d'Europe pour mieux connaître les évolutions touchant aux motivations des propriétaires. L'objectif est d'apprécier comment ces changements impactent les pratiques de gestion forestière, comment les politiques forestières pourraient être infléchies en fonction. Après l'état des lieux par pays prévu pour 2015, trois thématiques seront développées en 2016 : les propriétaires forestiers et leurs motivations, les modes de gestion, l'efficacité des politiques forestières.

Mots-clés : programme européen COST Facesmap, pratiques de gestion forestière.

2) Rapport d'étude, dont la responsabilité n'engage que les seuls auteurs.

Le point de vue de vulgarisateurs sur le terrain

Maintenant, donnons la parole aux conseillers forestiers, qui œuvrent en région avec compétence et passion pour accompagner les sylviculteurs dans la gestion. De nombreux points communs ressortent de leurs analyses du métier de vulgarisateur et notamment deux qualités que l'on n'apprend pas dans les livres : l'écoute et l'humilité.



Entretien d'Alain Csakvary, technicien dans les Monts du Forez en Rhône-Alpes



Quelle est votre connaissance des « types » de propriétaires forestiers de votre région ?

Je distinguerais schématiquement 5 types de propriétaires forestiers¹⁾ :

- > le producteur-investisseur, rationnel et pragmatique dans sa gestion, avec une vision claire de sa forêt, souvent ancien chef d'entreprise ; ce type est clairement émergent ;
- > le novice, souvent dynamique et volontaire, conscient de son besoin de formation. Là, notre rôle de technicien de CRPF est fondamental, même s'il est parfois chronophage ; car il met volontiers en œuvre les conseils ou les acquis de Fogefor par exemple ;
- > l'écolo-environnemental accessoirement producteur : on peut aisément lui prouver que l'environnement est compatible avec la production ;
- > le rural local, de petite surface ou le forestier « notable » souvent homme âgé et conservateur, peu perméable aux discours qui fera le

minimum en forêt ; il n'est que peu réceptif aux conseils car son expérience lui semble suffisante, mais sa gestion est trop souvent peu dynamique et peu performante.

> une large catégorie « fourre-tout » de type rural, conservateur ou immobiliste, voire détenteur contrarié ; sa rétention économique s'explique en raison des coûts (trop élevés pour les travaux, trop bas pour les prix d'achats du bois) ou bien, il se sent dépassé par les évolutions techniques.

Quelle est votre analyse des besoins ? Comment adaptez-vous vos conseils aux différents profils ?

Le vulgarisateur tient compte des attentes souvent très variées : de la localisation de la parcelle à l'optimisation fiscale. Il doit être **un interlocuteur neutre répondant à tout, un technicien généraliste** détenant un savoir minimum pour être crédible. Le technicien doit intégrer énormément d'informations et savoir

1) Une typologie assez proche a été développée à l'occasion d'une enquête sociologique en Rhône-Alpes (Le Forestier privé n°38 - Octobre 2009 - Brun et Mallein)

http://www.foretpriveefrancaise.com/data/info/748135-LFP_38_DOSSIER_BR.pdf

Sapinière typique des Monts du Forez.





© A. Bartholin

Réunion de formation sur la typologie des stations.

les restituer. L'approche par type de propriétaires n'est pas la même. Évidemment au départ, il faut **être à l'écoute** de ce qui est exprimé ou pas, de la spécificité de leur parcelle, de leur forêt ; puis proposer de relier les besoins et les attentes du peuplement, à l'essence adaptée au terrain et aux souhaits du forestier. Le discours de multifonctionnalité peut montrer que la forêt de production est compatible avec la forêt de protection. L'économie utilisée à bon escient sait apporter de bons arguments : par exemple, pour les coupes précoces de douglas en Forez, il est démontrable que différer la coupe rase de 10 ans permet un gain bien supérieur tout en favorisant la biodiversité.

Êtes-vous formé à ce métier de vulgarisateur ? Quelles sont ses qualités ?

Les qualités d'un vulgarisateur sont de **savoir être un bon communicant presque avant d'être un bon technicien**. La formation est le plus souvent sur le terrain, avec une part innée et une acquise. J'ai suivi, il y a longtemps, deux formations aux techniques orales, utiles encore aujourd'hui. On apprend aussi beaucoup par les échanges avec les collègues, lors de rencontres de la cellule régionale des animateurs de Fogefor par exemple. C'est fondamental de favoriser ces échanges entre techniciens, trop nombreux sont ceux qui sont seuls sur le terrain.

Souvent, partager entre collègues les difficultés ou les échecs aide à comprendre ce qui n'a pas fonctionné. Une démarche d'amélioration par des échanges entre nous bénéficierait notamment de la forte expérience des anciens et de la fougue des nouveaux. Il de-

vrait y avoir une formation spécifique interne aux techniciens du CNPF, par des formateurs connaissant nos attentes et nos besoins de techniciens.

Nous faisons un métier sérieux, mais, ne nous prenons pas au sérieux ! **Être capable d'apprendre au contact du propriétaire, le reconnaître, ne pas avoir la suffisance du « sachant » est important pour faire passer nos messages**. Cela demande de l'humilité, ce qu'en forêt on comprend très vite.

L'écoute est encore une qualité essentielle ; souvent nous sommes passionnés par le thème et la communication. Il vaut mieux être un bon vulgarisateur que trop technicien. Cela demande aussi une ouverture d'esprit pour se tenir informé, rester curieux, accepter de se remettre en cause.

Quelle est votre recette pour impliquer les propriétaires dans leur gestion ?

Le constat pessimiste récurrent est l'inertie forte des propriétaires, alors que dans un même temps l'aval de la filière ne se remet pas suffisamment en cause. Les forestiers ont évolué même si cela paraît insuffisant, mais les moyens que nous y consacrons sont une goutte d'eau. Devant cette tâche immense, nous faisons notre possible. Il manque parfois, nous semble-t-il, une réelle volonté politique. Tous les propriétaires seraient sensibles à une fiscalité qui récompenserait mieux les vertueux, ce serait un outil pertinent.

Sur le terrain, il est bénéfique de s'appuyer sur un noyau de forestiers bénévoles et concernés, cela fonctionne bien comme relais utile et efficace du discours, avec souvent un degré supplémentaire de persuasion. Pour preuve, l'excellent retour lors d'invitations envoyées via les groupements de sylviculteurs dans la Loire démontre leur audience forte. Le travail est plus efficace avec cette structure de personnes qui leur ressemblent. Il est très long d'acquiescer la confiance des propriétaires et cela se perd très vite. La sensibilisation à la transmission du patrimoine est un message aussi pertinent ; les forestiers sont particulièrement attachés à cette notion. Ils comprennent aisément l'importance de la continuité de la gestion et d'assurer la passation du témoin.

Par contre, les discours macro-économiques de filière ne sont que rarement efficaces la proximité vaut mieux que la globalisation. ■

Entretien de Michel Defaye, technicien en Limousin

Ressentez-vous une évolution dans les types de propriétaires ?

40 ans de métier ou d'expériences me permettent de participer à la définition de cette typologie et d'en mesurer l'évolution.

Auparavant, la notion de résident ou non-résident était mise en avant, ce qui n'est pas significatif ; il est plus précis de parler de présent ou pas présent. Certains agriculteurs sont résidents, mais pas présents dans leur massif. L'image de la gestion associée à la surface a évolué, car elle n'est pas souvent proportionnelle. Il est fréquent de rencontrer des personnes très impliquées dans la gestion possédant de petites surfaces, et l'inverse également.

Le différentiel s'accroît entre le rythme lent forestier où rien ne se fait en moins de 50 ans et ce monde qui privilégie le court-terme et les apparences. **La société ne valorise pas toujours le temps investi pour produire le bois par ceux qui s'en occupent.** Cela va de pair avec la perte de racines rurales, de compréhension de la nature et de son cycle. Les attentes des propriétaires actuels ne sont plus les mêmes. Les nouveaux propriétaires ont à se réapproprier ces valeurs.

Quelle est votre analyse des besoins des forestiers ?

Les besoins sont de plus en plus variés, pas toujours précisés ni concrétisés. Il faut être complètement à l'écoute de ce qui est exprimé et non exprimé, pour entendre les besoins réels. Pour que les besoins s'expriment, il faut que la confiance s'établisse, et cela demande de pouvoir prendre le temps d'écouter. Pour rejoindre le propriétaire là où il en est, il est nécessaire de partager son diagnostic du milieu, du terrain, et trouver des bases communes simples. J'essaie de toujours proposer plusieurs solutions à un problème, au moins 3 : - ne rien faire, - la coupe rase, ou une 3^e, pour prendre le temps de la réflexion et mettre en place la solution qui (lui) est la plus adaptée. Les agents commerciaux ne peuvent pas avoir le même discours. **Notre rôle de technicien de CRPF est ce conseil désintéressé.**

Êtes-vous formé à ce métier de vulgarisateur ?

La formation aux techniques de communication est fondamentale, surtout pour les jeunes

qui arrivent dans notre métier. Pourtant, c'est de moins en moins possible.

Il est essentiel d'échanger les expériences avec d'autres collègues ; cela enrichit beaucoup, notamment les échanges inter-régions. Les échanges lors des voyages d'études du GDF m'ont été vraiment profitables. Cela apporte une ouverture à d'autres visions, d'autres façons d'aborder les problèmes.

Les études sociologiques récentes apportent un regard extérieur toujours utile sur les forestiers, elles nous aident à affiner notre regard, à ne pas faire d'amalgame.

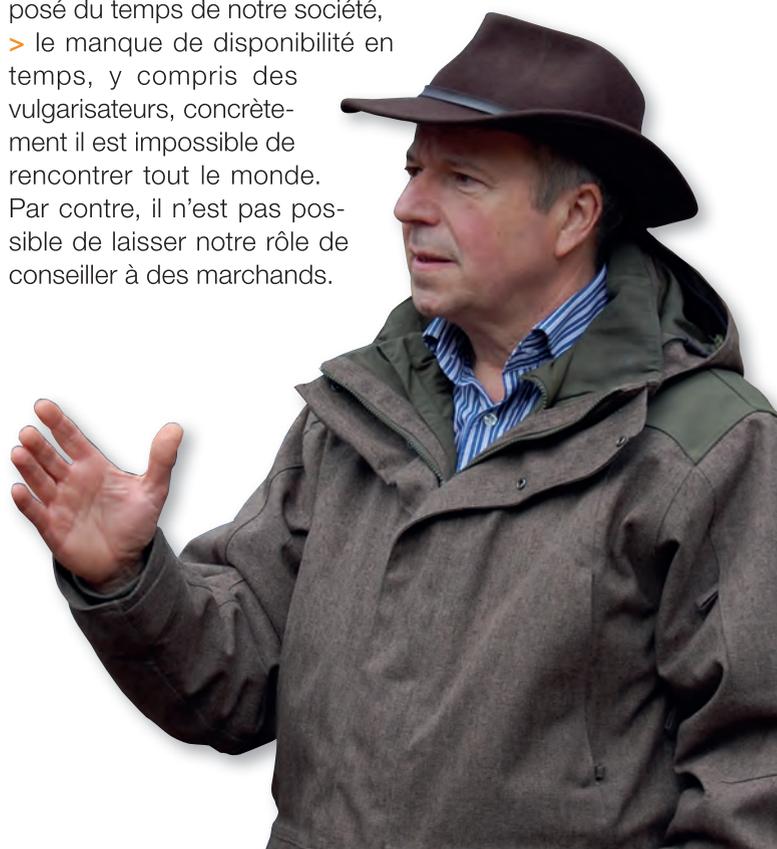
Les principales qualités d'un vulgarisateur sont :

- > savoir écouter,
- > savoir s'adapter à la personne,
- > bien connaître le terrain,
- > proposer plusieurs solutions,
- > l'humilité.

Parmi les freins au changement, avec mon expérience je peux dire que :

- > d'abord ne rien faire peut être un choix, « je suis bien dans ma forêt, ce sont mes racines, je ne souhaite pas gérer une production que je ne verrai pas »,
- > la notion de temps forestier à l'opposé du temps de notre société,
- > le manque de disponibilité en temps, y compris des vulgarisateurs, concrètement il est impossible de rencontrer tout le monde.

Par contre, il n'est pas possible de laisser notre rôle de conseiller à des marchands.



Le GDF Monts et Barrages organise un atelier aulne animé par Michel Defaye.



Quelle est votre recette pour impliquer les forestiers dans leur gestion ?

Il n'y a pas de recette miracle, avec l'expérience, on crée un climat de confiance. Il est nécessaire de bien utiliser les groupes de mise en commun d'expériences entre les propriétaires. **Il est important de revenir régulièrement sur les fondamentaux, les bases simples.**

Les vulgarisateurs ne doivent pas être des

« sachant ». Il est plus utile d'amener les personnes à réfléchir à leur problème et que la solution vienne d'eux pour qu'ils se l'approprient.

Un PSG fait par un tiers n'est pas toujours lu par le propriétaire. Les premiers PSG était simples, cela devrait rester simple et compréhensible pour être mis en œuvre.

Notre rôle est que les propriétaires s'impliquent certes, mais aussi qu'ils soient bien dans leur forêt, souvent considérée comme le dernier espace de liberté. ■

Entretien de **Jean-Marc Demené**, technicien en Poitou-Charentes



Ressentez-vous une évolution des « mentalités » de propriétaires ou de leurs attentes vis-à-vis de leur forêt ?

Parmi les évolutions des mentalités des propriétaires forestiers sur les 3 dernières décennies, je ressens **une projection moindre à long terme**. Auparavant, les propriétaires travaillaient pour le futur, pour l'amélioration du patrimoine. Actuellement, nombre d'entre eux investissent moins dans le reboisement. Par contre, l'intérêt est plus marqué pour les loisirs comme la chasse ou un coin de nature « ressource ». Le rendement financier a changé, la location de la chasse rapporte souvent plus que la vente de bois. Pour mémoire, en 1975, 1 m³ de peuplier sur pied se vendait 40 heures de Smic, aujourd'hui le même m³ seulement

4 heures de Smic. Cela explique bon nombre de réticences au reboisement et travaux en forêt. Avant, le reboisement des peupleraies après coupe était évident, maintenant les industriels et pépiniéristes ont été amenés à créer la charte « Merci le peuplier » pour aider la replantation après exploitation. Certains investisseurs récents achètent des forêts en valeur refuge, ou pour le plaisir de la promenade ou de la chasse. Aujourd'hui, les petites surfaces sont très recherchées pour apporter à leur acheteur une certaine indépendance énergétique. Cela n'existait pas, il y a 30 ans. Sur les 2 Mm³ annuels exploités en Poitou-Charentes, 1,5 Mm³ le sont pour le bois énergie et seulement 0,5 Mm³ pour le bois d'œuvre ou d'industrie.

Comment adaptez-vous votre discours aux différents profils de propriétaires rencontrés ?

À la 1^{re} rencontre, il faut commencer par l'écouter pour cerner sa personnalité. Il convient de ne pas lui imposer notre point de vue, mais de bien l'orienter vers le mieux qu'il puisse faire, en étant conscient qu'il ne fera probablement pas l'idéal à la suite du premier contact. Avec l'expérience, on devient plus modeste et plus compréhensif. Les motivations des propriétaires sont diverses, ainsi que leurs moyens ou objectifs souvent autres que la production de bois d'œuvre dans notre région. **Par certains arguments comme notamment l'exemplarité, on peut orienter l'action des propriétaires.**

Êtes-vous formé à ce métier de vulgarisateur, aux techniques d'expression orale ou écrite ?

Nous ne sommes pas formés en BTS forestier sur la communication, alors que l'on a besoin en permanence de techniques de communication orale ou écrites. L'expérience s'acquiert sur le terrain. Nous faisons d'excellents stages de communication avec l'IDF, qui nous servent toujours pour la rédaction de notre journal régional. Nous sommes très attentifs à la forme, à l'emploi d'un vocabulaire simple et de messages clairs, aux techniques journalistiques. **Actuellement, nous prenons le temps de réaliser des vidéos sur des thèmes techniques**, comme le bois énergie, l'éclaircie de taillis¹⁾. Ce nouveau vecteur des vidéos est très efficace. Nous pouvons vérifier le nombre de visionnage, qui est supérieur aux présences aux réunions sur le terrain.

Pour vous, quelles sont les principales qualités d'un vulgarisateur forestier ?

Les qualités d'un vulgarisateur doivent être autant humaines que techniques : - convain-

cant, - proche des personnes, - fiable, - d'un bon contact humain, - pédagogue en ciblant bien nos messages. Notre niveau technique est la plupart du temps suffisant pour notre interlocuteur, qui n'est pas généralement un professionnel. L'expérience personnelle nous rend aussi plus crédible, plus audible car plus proche ou semblable à lui. Un conseil pour les jeunes techniciens : **nous avons à nous adapter au propriétaire et pas l'inverse**, nous ne pouvons pas lui imposer nos idées, d'abord l'écouter, cela demande d'être modeste.

D'après vous, quels sont les freins au changement des forestiers ? Comment les dépasser ?

Les personnes qui veulent ne « rien faire » ne feront rien, quel que soit le vulgarisateur. Il est toujours plus utile de montrer des exemples concrets qu'un beau discours. Pour aider au dépassement du « rien faire », il faut trouver la faille, ce qui les motive. Souvent l'argument de la transmission aux descendants est efficace, les sensibiliser par l'importance de la pérennité de la gestion et de la mise en valeur du patrimoine.

Qu'est-ce qui est important pour impliquer les forestiers dans leur gestion ?

L'aspect économique et financier permet de les impliquer dans leur gestion. Lorsqu'un propriétaire comprend qu'aujourd'hui une éclaircie dans sa plantation de résineux peut lui rapporter de l'argent, il sera plus attentif aux autres conseils. Bien choisir les arguments, nos réunions sur les revenus liés à la truffe sont plus suivies que celles des éclaircies de taillis de châtaignier !

La fiscalité est aussi un levier important. Des propriétaires de petites surfaces ont pu défiscaliser leur achat de forêt ou les travaux, avec les dispositions du DEFI forêt.

Il est souvent difficile de convaincre les forestiers avec les niveaux actuels de prix des bois, car même l'embellie actuelle des cours reste insuffisante pour rattraper le niveau en euro constant. L'absence d'aides est aussi démotivante, car les coûts de reboisement sont plus élevés qu'avant sans compter les protections contre les grands animaux, indispensables dans notre région. L'éclaircie de taillis est plus facile à vulgariser : son bilan financier positif nous sert pour convaincre le propriétaire d'aller vers cette mise en valeur du patrimoine.

La donnée « sentimentale » est commune et spécifique aux forestiers. Ils vont s'investir par passion, motivés par le symbole que représente la forêt. C'est aussi un point de départ pour un dialogue commun. ■

1) <http://www.crfp-poitou-charentes.fr/-Documentation-.html>

Adapter nos outils de vulgarisation à chaque propriétaire

Par Bernard Héois, directeur du CRPF Nord-Pas de Calais-Picardie

Comment faire évoluer les messages et supports de communication pour les forestiers actuels ? Parmi les besoins, la formation des professionnels aux relations humaines est relevée comme essentielle.

1) 120 000 propriétaires représentant 2,2 millions d'hectares adhèrent à une coopérative.

Beaucoup de propriétaires forestiers ne sont pas touchés par les moyens de communication déployés par les acteurs du développement forestier. Pour améliorer cette situation, il est nécessaire de faire évoluer à la fois nos messages et nos supports. Par ailleurs, les analyses des comportements de ces propriétaires nous questionnent sur notre efficacité. Les professionnels doivent donc tenir compte des enjeux de la mobilisation du bois mais aussi de l'évolution des besoins des propriétaires.

Les acteurs du développement forestier

Syndicats, coopératives, experts, CRPF, groupes de vulgarisation... doivent travailler ensemble. C'est souvent le cas, mais chacun doit veiller à maintenir et développer ces synergies à différents niveaux territoriaux. **Les rencontres entre présidents et animateurs forgent souvent de solides amitiés, gages d'efficacité : chaque organisme a sa propre logique et l'effort d'union doit faire l'objet d'attentions constantes.**

Pour que les messages soient audibles par les forestiers, ces actions de développement forestier doivent être menées aussi en partenariat avec PEFC, avec les interprofessions et les administrations nationales et locales, ainsi que les bureaux d'études dont certains connaissent peu les enjeux forestiers. À ce titre, les techniciens et ingénieurs des organismes de la forêt privée doivent amener les personnels de ces administrations à mieux comprendre les enjeux et objectifs de la forêt privée.

Des propriétaires forestiers très nombreux et insuffisamment sensibilisés par le développement forestier

Le CNPF est chargé par l'État de « développer, orienter et améliorer la gestion durable des bois et forêts des particuliers ». Le rapport d'activité 2014 du CNPF montre qu'environ 35 000 propriétaires disposent d'un plan simple de gestion, soit 18 % des propriétaires possédant plus de 10 ha. Les sites Internet des CRPF et de la forêt privée reçoivent de plus en plus de visites, 538 000 pour le site www.foretpriveefrancaise.com et les sites régionaux des CRPF. Cela confirme l'efficacité des messages de vulgarisation transmis par ce moyen de communication. Les revues et lettres électroniques touchent environ



216 000 destinataires. Chaque année, 21 000 propriétaires sont sensibilisés plus directement ou formés à travers des réunions de vulgarisation et de formation et 10 500 bénéficient de visites conseil individuelles de techniciens du CNPF.

La cible prioritaire du CNPF est constituée des quelques 377 000 propriétaires de 4 ha et plus. Pour sensibiliser ceux qui ne sont pas encore en contact avec un gestionnaire, il faut adapter les messages (support et contenu) aux différents types de propriétaires forestiers identifiés par les enquêtes (Résofop, *Forrisk*...), selon la taille de propriété, selon leurs demandes (patrimoine, sécurité, loisir...), mais aussi selon leur intégration dans les structures forestières existantes¹⁾. Les acteurs du développement forestier doivent alors être très complémentaires dans leurs actions.

Comment tenir compte de leurs attentes dans nos messages ?

La plupart des propriétaires forestiers ont des attentes multiples. L'attachement affectif (activité familiale et de détente) domine celle que soit la surface possédée. **Le discours uniquement technique n'est donc pas le seul opérant.** La constitution d'un patrimoine vient en second lieu tandis que la production de bois ou la passion pour la forêt arrivent en troisième position. Le revenu « chasse » devient significatif dès que les propriétés atteignent une surface de 4 ha. Dans l'étude *Forrisk*, la forêt est perçue comme un environnement à protéger par neuf propriétaires sur dix, puis comme un lieu de loisir et de détente.

Les politiques forestières ne tiennent souvent pas compte de cette diversité : elles présumant classiquement que le propriétaire est intéressé par une gestion active de ses bois. Or, la diminution du nombre d'exploitations agricoles aboutit à la diminution de la part de la forêt gérée par les agriculteurs. Les nouveaux propriétaires ont souvent peu de terrain, ne possèdent ni savoir ni savoir-faire forestiers, et sont peu intéressés par ce type de gestion de leurs biens ; leurs intérêts sont d'une toute autre nature. Ce sont des « nouveaux » propriétaires, des « absents », des propriétaires « urbains » ou encore « non traditionnels » mais qui ne sont pas pour autant inactifs dans leur forêt.

Ainsi, comme le rappelle le programme européen *Facesmap*²⁾, les évolutions démographiques et sociales ont abouti à une diversité croissante des intérêts, des valeurs et des demandes des propriétaires forestiers privés, tant pour leurs forêts que pour leur gestion forestière.

Il est donc indispensable de diversifier à la fois les objectifs et les modalités du développement forestier :

> **l'identification des enjeux immédiats et futurs** : les objectifs de communication doivent être plus ciblés vers les différents types de propriétaire forestier. Ceci nécessite un travail d'identification et de caractérisation fine. Selon le cas, il s'agira dans une première phase de procéder par enquête territorialisée avant d'investir sur des contenus de messages. Comme le rappelait Michel Hubert en 1997³⁾, l'enquête est indispensable pour identifier les besoins des propriétaires forestiers ;

> **les messages « d'accroche »** viennent ensuite ; ils sont destinés à des propriétaires forestiers qui n'accordent pas de temps à la gestion de leur forêt, qui utilisent Internet ou pas : même si le temps forestier s'exprime en décennies, il doit s'articuler avec l'accélération de la vie postmoderne ;

> **les modules d'initiation, de découverte** ou d'information « être propriétaire forestier » peuvent alors être proposés ;

> **les phases de sensibilisation, de vulgarisation** permettent de « découvrir et de se familiariser avec les pratiques forestières » ; ce sont des formations assez pointues, objets des réunions de vulgarisation, Cetef, GDF...

Enfin, les formations Fogefor renforcent les capacités de décision du propriétaire.

La vulgarisation forestière devrait en priorité aborder les thèmes identifiés dans les enquêtes : protéger la forêt, gérer son patrimoine et anticiper les risques, avant d'articuler ces thèmes avec la nécessaire gestion forestière et la mobilisation des bois. Distinguer les phases d'enquête, d'accroche, d'initiation, de vulgarisation et de formation est indispensable. Il est aussi nécessaire d'élargir la diversité de la sémantique, ne pas se réfugier derrière le jargon technique et faire reformuler de façon à bien communiquer. En effet, chacun ne met pas la même signification derrière les mêmes mots : ainsi le mot gestion peut être très lié à la comptabilité et aux chiffres et apparaître tout à fait incongru à côté du mot forêt...

2) *Motivations et pratiques des propriétaires forestiers : des changements qui intéressent les européens un sujet qui intéresse les pays européens*, article p. 44.

3) Forêt-entreprise n° 113, pp. 22-25.

Quelques mots sur le décalage entre le degré parfois élevé de technicité de l'ingénieur ou du technicien et la capacité d'intégration du propriétaire receveur. Le bagage technique du développeur forestier est indispensable pour entraîner la confiance du propriétaire, mais le plus important est l'écoute du projet du propriétaire : ainsi, même si sa priorité est la chasse, nous pouvons lui proposer des opérations sylvicoles ou d'élargissement de pistes qui tout en mobilisant du bois en favoriseront la capacité d'accueil. Les trois témoignages de techniciens⁴⁾ mettent bien en évidence les qualités humaines que doit posséder le détenteur de la technique : écoute, humilité, simplicité.

4) Le point de vue des vulgarisateurs, p. 47 à 51.

Ces changements de comportement des propriétaires forestiers sont des contraintes, mais aussi des atouts, créateurs d'opportunités.

De nouvelles approches sont nécessaires pour toucher les différents et nouveaux types de propriétaires forestiers. Ainsi, une population de jeunes propriétaires utilise de façon plus usuelle Internet, via des outils utilisables à domicile, mais aussi en forêt. Avec de nouveaux outils adaptés (vidéos, e-learning), une façon nouvelle de communiquer avec cette cible est à favoriser.

Que nous disent les enquêtes sur l'évolution des « supports » de communication ?

Parallèlement à la diversification des messages, celle des supports matériels est incontournable : internet, portables, brochures, outils de terrain (papier ou informatique). Concernant le support papier, l'étude *Forrisk* recommande de sortir de la dictature de la « plaquette d'information », d'informer en pluri-canaux et de proposer des supports d'informations utilisables en forêt.

Le message le plus efficace est sans nul doute celui porté directement par les techniciens et ingénieurs, personnels du CNPF et des chambres d'agriculture, experts, salariés des coopératives... Compte-tenu de son coût, le conseil direct doit être à la fois articulé entre les organismes pour toucher un plus grand nombre de propriétaires et ré-exploré pour mieux en optimiser l'efficacité. Ce message peut s'exprimer en individuel, lors de la rédaction et de l'instruction des PSG, des visites conseil, ou collectivement lors de

réunions de vulgarisation, Fogefor, Cetef... Un collectif plus local doit être identifié pour être en adéquation avec le niveau du chantier ou de la coupe.

Le message porté par des propriétaires avertis vers des propriétaires plus néophytes est aussi un moyen efficace du développement forestier. Certains propriétaires suffisamment experts le pratiquent déjà ; d'autres seraient sans doute prêts à le mettre en œuvre, sous réserve peut-être de bénéficier d'un cadre, voire d'une mission.

Ainsi en Belgique, pays où le bénévolat est très développé, trois types d'actions de « bénévolat encadré » sont organisées par la Société Royale Forestière de Belgique (SRFB) et mises en pratique sous forme de projets pilotes :

- > 15 guides forestiers volontaires sensibilisent le grand public à la forêt, faune, flore ; leurs frais sont pris en charge par la collectivité ;
- > les coachs forestiers bénéficient d'une formation de 3 jours pour accompagner, parrainer, orienter les nouveaux propriétaires ; ils rendent compte de leurs actions à la SRFB ;
- > 5 surveillants de la santé des forêts, propriétaires actifs et expérimentés ont bénéficié d'une formation par l'observatoire de la santé en Belgique.

En France, le bénévolat est très présent, mais parfois les présidents ou les membres du bureau se retrouvent assez seuls ; le transfert adapté de l'expérience de nos voisins pourrait amplifier la mobilisation des bonnes volontés. Comme on l'a vu, les sources d'informations du propriétaire sont variées : le technicien forestier est le plus souvent sollicité, mais son avis est confronté à d'autres sources d'informations (*Forrisk*).

Quelle boîte à outils des professionnels vers les propriétaires forestiers ?

Les agents de développement forestier se cantonnent peut-être trop à la technique alors que les propriétaires ont des questions sur la prise de risque, le patrimoine, et plus généralement la protection de la forêt.

L'adaptation des modes de gestion aux différentes catégories de propriétaires est rarement étudiée et discutée, elle est parfois même déniée, alors qu'il s'agit d'un point crucial. Comment mieux faire prendre conscience aux nouveaux propriétaires de l'intérêt de l'information, du conseil et des appuis qui peuvent leur être fournis ?

Ces évolutions sociologiques font partie

des changements globaux qui affectent nos sociétés et notre environnement : si la prise en compte des changements climatiques implique la mise au point d'outils technico-scientifiques tels que Bioclimsol ou Archi, les changements plus sociologiques méritent d'être accompagnés par les organismes de la forêt privée. Des échanges sur les pratiques des techniciens et ingénieurs permettraient, avec de véritables protocoles, de comparer les méthodes et d'améliorer l'efficacité des outils de la vulgarisation et du développement forestier.

Former des décideurs avisés

Michel Hubert en 2000 expliquait que le développement forestier s'est construit dans les années 1960 sur le modèle agricole. À ce titre, une formation longue était donnée aux agents vulgarisateurs.

Force est de constater aujourd'hui que les contextes agricoles et forestiers ont fortement divergé : les exploitations agricoles se sont concentrées tandis que la forêt privée est restée très morcelée. En forêt, des sylviculteurs développent de réelles compétences de gestionnaire forestier, mais ils sont de plus en plus rares au sein des nouvelles générations de propriétaires forestiers. Dans l'intervalle, les coopératives forestières se sont étouffées et concentrées et la technicité forestière devient de plus en plus complexe avec la prise en compte d'enjeux tels que changements climatiques, carbone, eau, biodiversité, réglementations...

Aujourd'hui, l'idée-force est donc plutôt de faire de la plupart des propriétaires non pas des gestionnaires, mais des décideurs avisés, armés pour choisir à bon escient le gestionnaire qui l'accompagnera dans ses décisions. Il est nécessaire d'orienter majoritairement nos ressources vers cet objectif. Les propriétaires-sylviculteurs expérimentés qui savent gérer leur forêt et aussi nous solliciter pour consolider leurs savoirs et leurs expériences, sont les relais nécessaires à notre action. Ils sont aussi généralement très investis dans les organisations professionnelles.

Renouveler la dynamique du développement forestier

La forêt privée dispose aujourd'hui d'une panoplie d'outils et d'acteurs très expérimentés, qui maîtrisent des techniques complexes et sont à la disposition des décideurs que sont les propriétaires. Ils doivent travailler ensemble



C. Vidal - IDF © CNPF

Comment renouveler nos outils de vulgarisation pour mieux cibler les messages aux forestiers ?



J. Rosa - CRPF Île de France - Centre © CNPF

pour amener les propriétaires-décideurs à entrer dans le cercle vertueux de la gestion forestière durable : en effet, la forêt privée recèle une richesse renouvelable qu'il est inconcevable de ne pas valoriser.

Les propriétaires sont divers, tant du point de vue de leurs attentes, que de leurs revenus et de leur attachement à la forêt. Pour avancer, il est nécessaire d'expérimenter non seulement dans le champ des techniques, mais aussi dans le champ des sciences sociales. Ainsi ingénieurs et techniciens seront mieux formés pour aider les propriétaires à prendre conscience de leur responsabilité de décideurs et producteurs, de l'appui qu'ils peuvent avoir en adhérant aux organismes de la forêt privée.

Seul on ne peut rien, le collectif est plus fort que l'individu. Toute forme de regroupement adapté permet de mieux faire entendre les points de vue, des associations aux syndicats, des ASGF aux coopératives : expérimentons, échangeons, améliorons ensemble nos outils et méthodes! ■

L'humilité des bâtisseurs de cathédrale

Par Pascal Charoy, journaliste indépendant

En 2012 et 2013, le journaliste Pascal Charoy est allé à la rencontre d'une vingtaine de propriétaires dans un tour de France des massifs forestiers. Ses portraits rendent hommage au travail de l'Homme en explorant les ressorts du couple forêt-forestier.

C'est une question que l'on m'a souvent posée : pourquoi écrire un livre sur les propriétaires forestiers ? La réponse est toute simple : un tel livre n'existait pas. La forêt est une superstar ; ceux qui travaillent pour elle, restent dans l'ombre. Il est faux de croire qu'ils se complaisent dans cet anonymat : partout, j'ai été accueilli à bras ouverts. Seconde raison, capitale : ces hommes et ces femmes ont des choses passionnantes à raconter. Avant l'écriture de ce livre, le journaliste que je suis a pu le constater en réalisant une série de portraits de forestiers pour le mensuel « Forêts de France ». Chaque forêt cache une histoire de vie. Cette histoire puise souvent sa sève dans les racines familiales, mais pas exclusivement. Certains attrapent le virus à l'âge adulte en découvrant les secrets

de la sylviculture. C'est le coup de foudre et le lien ainsi créé devient inaltérable.

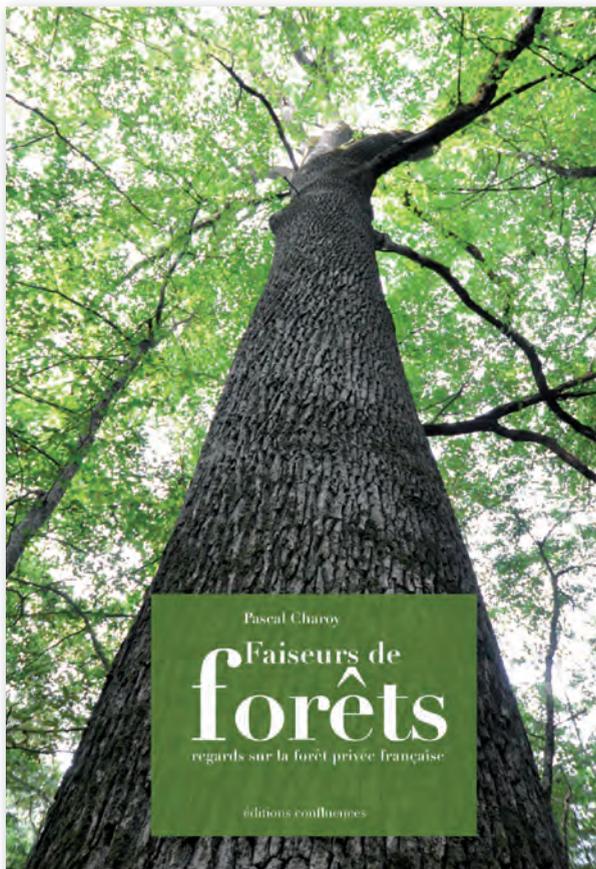
Pas de portrait type

En 2012 et 2013, j'ai parcouru 10 000 kilomètres pour rencontrer une vingtaine de forestiers. C'est peu, comparé au contingent de 3,5 millions de propriétaires. Mais il y avait là suffisamment de matière et de matériau pour présenter la diversité et la complexité du couple forêt-forestier. Et oui, cette relation fonctionne un peu comme dans un couple. Il y a des relations exclusives, de la tendresse, des « coups de gueule », des éloignements momentanés et des réconciliations.

La diversité s'exprime d'abord dans nos forêts, les plus riches d'Europe. Je souhaitais mettre en valeur cette manne en présentant une vingtaine d'essences de production parmi la centaine présente sur le territoire. Il suffisait ensuite d'associer à chaque essence un producteur en évitant autant que faire se peut les répétitions. Je pense avoir réussi. Pas un de mes « faiseurs » ne ressemble à son voisin. Ce tour de France m'a conforté dans l'idée qu'il n'existe pas un propriétaire type. Âge, profession, accession à la propriété, essences cultivées, techniques sylvicoles, objectifs... Bien sûr, il existe des points de convergence, des préoccupations communes. Le forestier travaille sur le long terme. Comme un bâtisseur de cathédrale, il apporte sa pierre à un édifice qui dépasse sa vie. Ce particularisme crée forcément du lien au sein de la communauté, de la transversalité mais aussi un sentiment de déphasage par rapport à notre société de l'éphémère.

Une relation éminemment complexe

Le néophyte, qui arpente ses allées le dimanche, a coutume de croire que la forêt pousse toute seule et qu'il suffit d'appréhender ses mécanismes naturels pour bien



« Faiseurs de forêts », paru en juin 2013. Un périple de 10 000 km à travers la France.



Faiseurs de forêts de Pascal Charoy est en vente à la librairie de l'IDF :
• sur notre site www.foretpriveefrancaise.com
voir le catalogue des publications IDF, page 43.

la connaître. Je pensais cela, il y a dix ans. J'avais la vision d'une forêt immuable, terrain de promenade et de paix, déconnectée des turbulences économiques. Il m'a fallu de longues années d'apprentissage pour mesurer la complexité de la relation forêt-forestier. Ce livre veut aussi rendre compte de cette complexité en abordant les nombreuses difficultés que le forestier doit surmonter tout au long de sa « vie de couple ». Des difficultés qui nourrissent l'humilité.

Mon livre a débuté dans les Landes chez une sylvicultrice qui a vécu une catastrophe hors du commun: la tempête Klaus de 2009. Comment se relever d'un tel cataclysme? Je serais passé en 2010, Sophie Gaston m'aurait peut-être dit que tout était fini, qu'elle jetait l'éponge. Cinq ans après, le miracle s'était produit et la forêt renaissait de ses cendres. Puisque nous en sommes à parler des catastrophes, évoquons aussi les maladies et les prédateurs croisés lors de mon périple: le chêne pédonculé frappé de sénescence prématurée dans le Poitou, le frêne de Picardie rongé par la chalarose, le Sitka de Bretagne attaqué par le dendroctone, les jeunes peupliers de Loire « boulottés » par les castors. Partout, les forestiers font face et preuve d'opiniâtreté, d'ingéniosité.



Sophie Gaston : « Après la tempête Klaus 2009, comment se relever d'un tel cataclysme ? »



Mireille et Gérard Couroux, rassembleurs de parcelles dans la Meuse.



Bridés par les réalités économiques

Laurent Lafage : producteur de lait et de châtaignier dans le Lot.

Et s'il n'y avait que cela! La gestion forestière est compliquée par le morcellement des propriétés. Voyez l'acharnement de Gérard et Mireille Couroux qui, dans la Meuse, ont passé leur vie à raccommoder quelque 900 parcelles pour obtenir un patchwork de 90 ha d'un seul tenant. Incroyable non? Autre difficulté majeure: le propriétaire ne peut dépenser plus que ne lui rapporte sa forêt – sauf en de rares exceptions. Les réalités économiques brident le gestionnaire. Dans ces conditions, il ne faut pas lui reprocher de vendre sa récolte de résineux au marché chinois qui lui offre deux euros de plus du mètre cube. Ces mêmes réalités l'obligent à conserver un peuplement de hêtre mature parce que le marché ne s'est pas encore suffisamment redressé. Elles le contraignent à travailler comme un forcené dans sa forêt pour réduire les coûts de dépressage et d'exploitation.

Mes faiseurs donnent beaucoup de leur temps à leur forêt et peu en vivent. Parfois, elle améliore l'ordinaire, comme ce taillis de châtaignier qui apporte un complément vital à Laurent Lafage, éleveur laitier dans le Lot. Sur les propriétés de grandes surfaces, le fruit d'une vente est partiellement réinvesti. Évidemment,



Laurent Badin devenu sylviculteur à 50 ans.

l'aspect économique compte, mais au fil des rencontres j'ai senti que là n'est pas l'essentiel. J'ai identifié chez nombre de propriétaires, dans le lien qui les unit à la forêt, la force, la puissance d'un attachement viscéral. Il suffit de voir dans l'Aisne Laurent Badin, devenu sylviculteur à 50 ans, arrêter sa voiture et planter un piquet près d'un semi de chêne afin de le signaler à ses équipes. Moi, je n'avais rien vu. Comme m'ont ému, dans une forêt du Cher, les aveux de Jacques de Rolland-Dalon au pied d'un chêne bicentenaire. 4 mètres de circonférence, 7 à 8 m³ de bois d'une très grande valeur. « J'admets volontiers partir avant lui » a-t-il confessé. Pourquoi ne pas récolter le capital investi et entretenu par ses aïeux ? Parce que l'arbre est en bonne santé et il a vu passer tant de générations de sylviculteurs...



Jacques de Rolland-Dalon, gardien du travail de ses ancêtres dans le Cher.

Les affres de la transmission

Le même m'a fait cette autre confidence, lourde de sens: « Si je devais mourir ce soir, la forêt perdrait beaucoup ». Le forestier voulait dire par là qu'il n'avait pas encore transmis son savoir, sa connaissance de la forêt. Personne au sein de sa famille n'est en mesure de prendre la suite, la pire des choses pour un forestier. Heureusement pour la forêt, la transmission fonctionne dans la plupart des cas. Jusqu'à 40 ans, François Gaches était trop occupé à Paris pour s'intéresser à la forêt familiale en Normandie. Lorsque son père a dû s'en détacher pour des raisons de santé, le fils a commencé à s'investir en découvrant les méthodes de gestion originales que le père avait mises en place: la futaie mixte et irrégulière. Compliqué mais passionnant! L'addiction est venue lentement au gré des promenades à cheval, des martelages, des interventions sylvicoles. Elle est désormais bien installée et pour longtemps! ■



François Gaches, partagé entre Paris et la Normandie.



Du bois de nos forêts à *L'Hermione*, reconstruction d'une frégate du XVIII^e

par Jean-Marie Ballu, ingénieur général honoraire des Ponts, des Eaux et des Forêts

Jean-Marie Ballu a suivi la reconstruction de L'Hermione de Rochefort depuis 1992 et la fourniture des premiers bois de nombre de bateaux du patrimoine comme le Corentin de Quimper, la Recouvrance de Brest, la Sainte-Jeanne d'Erquy... Après les premiers mois d'essais en mer, L'Hermione navigue vers l'Amérique.

Une authentique frégate du XVIII^e siècle, *L'Hermione*, reconstruite à l'identique 234 ans après son aînée, navigue à nouveau sur l'océan; elle a permis de retrouver le savoir-faire de la construction navale alors à son apogée. La dynamique et tenace Association *Hermione La Fayette* avait, notamment pour relancer l'activité de Rochefort, décidé la reconstruction de *L'Hermione* qui avait conduit le jeune marquis de La Fayette soutenir les « insurgents ».

En 2015, on envisage de construire en bois des immeubles collectifs de 8 étages, un peu comme nos grands vaisseaux d'autrefois.

Notre *Hermione* n'est-elle pas déjà un « bâtiment de grande hauteur » de 1 200 m³ de bois, d'au moins 4 niveaux, et culminant à 57 m... une expérience de plusieurs siècles dans les charpentes! L'histoire a beaucoup à nous apprendre pour construire l'avenir.

1) Largement détaillé dans

Bois de Marine, les bateaux naissent en forêt, primé par l'Académie de Marine, J.-M. Ballu.

2) Lors de l'émergence du concept international de *sustainable development* dans les années 1980 (Bruntland 1987), a été traduit en « développement durable », en partie pour ne pas prendre le mot anglais venant pourtant du français !

3) Il sera nommé inspecteur général de la Marine du Ponant et du Levant en 1739, écrira en 1752 les « éléments d'architecture navale », révélera bien des secrets des architectes navals, et créera en 1765 l'école des ingénieurs-constructeurs.

Des forêts « soutenables » pour la Marine¹⁾

Depuis la Gaule chevelue et les défrichements du Moyen-âge, l'extension du chêne en France a été favorisée par sa facilité à rejeter, pour ses glands et par la volonté royale de développer une essence si précieuse « pour les bois à bâtir de nos maisons royales ou bâtiments de mer » (Colbert - 1669).

« La Chasse, plaisir des Princes, et la Marine, pour la grandeur du Royaume » ont dicté la politique forestière et ont façonné nos forêts actuelles, avec une surreprésentation du chêne dans nos peuplements.

Après notre défaite navale à l'Écluse (en 1340 aux Pays-Bas) les Anglais bloquent l'approvisionnement en bois de nos arsenaux et nos forêts sont épuisées. Philippe VI de Valois prend alors en 1346 l'ordonnance de Brunoy qui préconise de prévoir lors des coupes « **que les dites forêts et bois se puissent soutenir en bon état** ». Le développement soutenable²⁾ de nos forêts remonte à cette époque,

pour nos bois de marine. Comme les bateaux naissent en forêt¹⁾, nos rois avaient compris qu'il ne pouvait y avoir de Marine puissante sans une forêt productrice.

Il fallait en effet **3000 chênes pour construire un vaisseau de guerre...**

Grâce à cette vision, la France s'est bien sortie de la fourniture des bois de marine et possède encore aujourd'hui une forêt florissante. Pour nombre d'autres pays, les forêts ont été détruites pour la marine (Angleterre, Liban...) et ont sombré dans tous les océans du monde. Toutes les forêts proches d'un cours d'eau pour le transport des bois ont été mises à contribution; le découpage administratif forestier d'alors s'appuyait sur le réseau fluvial.

Quels bois pour la construction navale ?

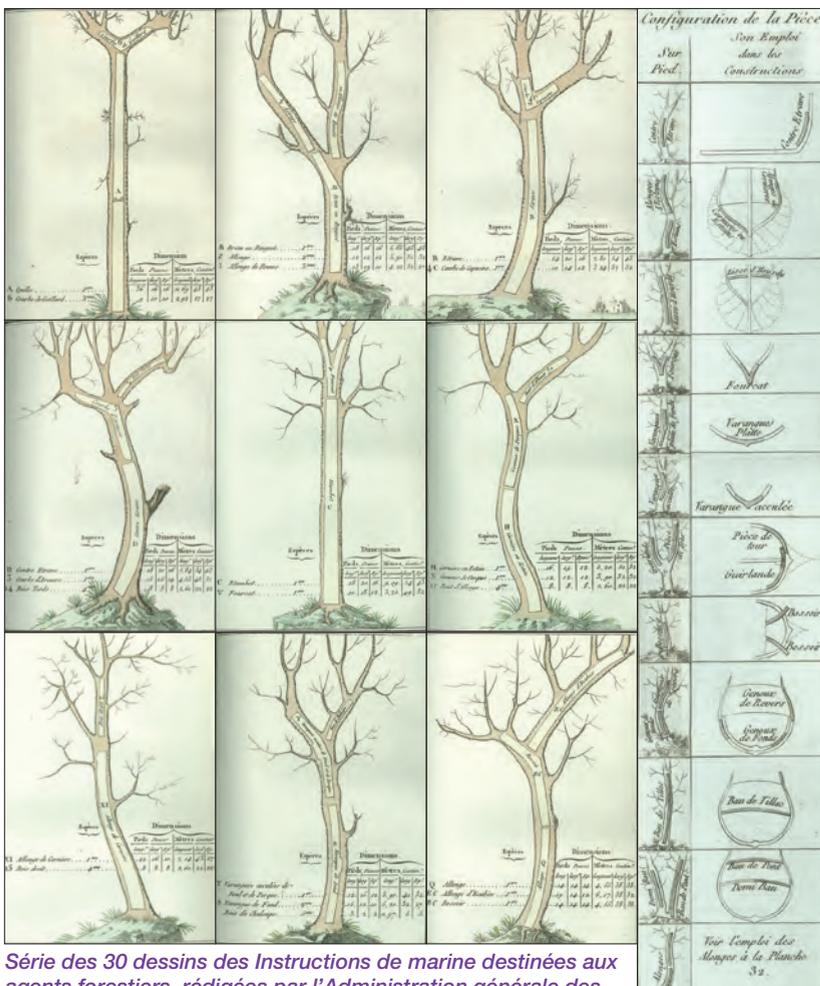
Le chêne de qualité « marine » est un bois nerveux, dur, à croissance rapide, peu estimé des menuisiers et ébénistes. Sont cependant exclus des arsenaux, les bois gélivés, roulés, lunés, quadranés ou à fibres torsées.

Pour les résineux, à l'inverse, la qualité « mâture » est un bois souple à croissance lente et accroissements très fins de montagne, très différent des résineux de plaine à larges cernes.

Duhamel du Monceau³⁾ décrivait déjà en 1764 la forme des arbres intéressants pour la construction navale. L'encyclopédie de Panckouke de 1783-1792 s'en inspire et présente les arbres en coupe en y dessinant les pièces de marine correspondantes. Les plus belles représentations seront celles des instructions de marine de l'an XI (1803) destinées aux agents forestiers.

Le « tarif de Brest » du 16 novembre 1765, standardise les pièces de construction navales (catalogue descriptif des pièces en fonction de leur forme), offrant au charpentier de marine de les commander sans quitter l'arsenal. Loin en forêt on les recherchait pour lui. Pour ne transporter que le bois utile, les troncs étaient dégrossis sur place laissant aux bûcherons les chutes comme bois de chauffage.

Les bois étaient classés en trois catégories :
 > **Bois « droits »**, destinés aux quilles étambots, sans oublier les plançons pour les bordages,
 > **Bois « courbant »** présentant une courbure; dans un navire tout est en courbes et tous ses éléments doivent être taillés dans des bois pré-courbés par la nature, résultat de la recherche



Série des 30 dessins des Instructions de marine destinées aux agents forestiers, rédigées par l'Administration générale des forêts. Extrait des pages de garde de Bois de Marine, Éd. IDF.



1. Pour l'arcasse sur l'arrière, la remontée des bordages est si forte, qu'il n'a pas été possible de ployer à la vapeur des pièces de 74 mm d'épaisseur ; ces bordages ont alors été réalisés en lamellé collé de chêne. Autrefois étaient utilisés des bois déjà en forme de pipe.



Stéphane Munari © Association Hermione La Fayette



François Asselin en discussion avec Jacques Haie devant un plateau épais de chêne à « bois courbants », pour y tailler couples et autres courbes..



Stéphane Munari © Association Hermione La Fayette

de la lumière, lutte pour la vie entre les arbres.
 > « **Courbes** », équerres formées par l'angle entre le tronc et une grosse branche. Elles servent de liaisons, équerres de consolidation, entre muraille et ponts, empêchant la déformation du navire.

Ces courbes, rares et si difficiles à trouver pour les grands vaisseaux, furent le facteur limitant de la construction navale. Dans la course à l'augmentation de la taille des navires à la fin du XIX^e, le bois ne manquait pas pour les bordages mais la fourniture des grosses courbes n'aurait pas pu suivre. Les instructions de

Marine étaient très précises sur la recherche de ces courbes mûres et la préservation des « courbes d'espérance », celles de la Marine de demain ! Malgré cela, elles venaient toujours à manquer !

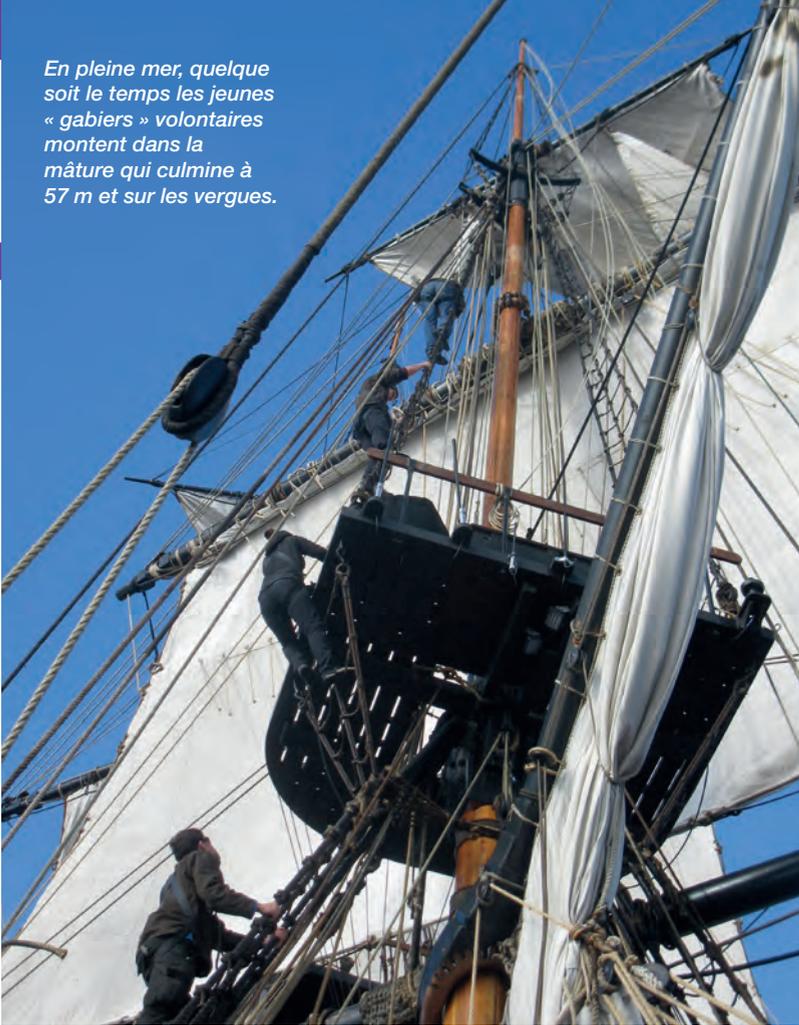
Quels bois dans L'Hermione d'aujourd'hui ?

> **le chêne de la coque**
 L'entreprise Asselin de Thouars (Deux-Sèvres), spécialiste de la restauration des monuments historiques et ses charpentiers de marine, ont reconstruit la frégate ; cela a nécessité la

3. Le pont de batterie est en douglas de haute qualité. Tout le reste est en chêne. Il est calfaté pour assurer son étanchéité ; les ponts sont les toits d'un navire et doivent être étanches.

4. Pose des bordages de chêne à claire-voie et clores compte-tenu de la durée du chantier.

En pleine mer, quelque soit le temps les jeunes « gabiers » volontaires montent dans la mâture qui culmine à 57 m et sur les vergues.



L'Hermione sous une forte gîte de 36 °, roulant bord sur bord, pour un angle de chavirement calculé à 56 °.



Beauté de la batterie de canons, en fonte de fer à l'ancienne, mais, pour n'être pas classé en navire de guerre... seulement forés sur une trentaine de centimètres pour ne pouvoir tirer qu'à blanc ! (canons : 26 de XII et 8 de VI soit 75 t).

recherche sur les parcs à bois ou en forêt, d'environ 8000 m³ de chêne droit ou tors permettant la mise en place de 1000 m³ de bois œuvré à bord (auxquels s'ajouteront 200 m³ de résineux, soit un total de 1200 m³ en place). Le chêne, essence principale du navire, venu tant de forêts privées que domaniales, a servi pour la structure de la coque et pour son bordé. Les bordages de 74 mm d'épaisseur sont étuvés pendant trois heures, mais il faut cinq heures pour ceux de 164 mm (les préceintes).

> le douglas ou pin d'Oregon des ponts et de la mâture :

Les ponts, planchers du navire, sont en douglas. Le pavois, haut du bordé, est aussi en douglas. Ces 300 m³ sont venus de forêts privées de Saône-et-Loire et du Puy-de-Dôme. Quant aux mâts et vergues, ils sont en **Orégon**, douglas d'Amérique du Nord (douglas *clear 2*) lamellé-collé et abouté.

Et quelques autres essences :

> **l'orme**, disparu avec la « maladie hollandaise », pour les pièces de structure des fonds, les caisses de poulies et affûts de canons ont été remplacées par du chêne, du frêne, du teck ou de l'iroko.

> **le frêne** (ou hêtre) pour les avirons des canots (en chêne), et pour les barres de cabestan, les aspects, caisses de poulie et caps de moutons.

> **le teck et l'iroko** pour certaines pièces soumises aux embruns marins, comme les longues courbes des herpes de la guibre, les lisses et les affûts de canons.

> **le gayac**, essence rare originaire des Caraïbes au bois gras, pour certaines poulies, « caps de moutons » (servants à rider les haubans) ou pour les « moques ».

Construction et reconstruction de L'Hermione

La construction accélérée de *L'Hermione* en 1779, frégate surtoilée et rapide, n'aura pas duré six mois, avec des pièces probablement déjà prêtes, sorte de préfabrication avant l'heure ! Les directives de l'époque imposaient pourtant une construction en au moins un an et demi pour laisser sécher les bois et éviter qu'un navire ne soit bordé en bois verts, sinon les « coutures » entre bordage s'ouvriraient et le calfatage fuirait.

La reconstruction de *L'Hermione* aura duré 17 ans, liée à un étalement du financement. Pour réussir un chantier aussi long sans subir les



Une dizaine de marins brassent la très grosse écoute de grand-voile.

inéductibles déformations du bois, l'association, son comité historique et sa direction technique, ont défini une technique de construction à claire-voie et clores pour compenser le risque de séchage excessif des bois.

L'Hermione a été reconstruite sous une tente équipée d'un système de brumisation automatique pour maintenir l'hygrométrie nécessaire. Le chantier a débuté concrètement en 1997 par la pose de la quille, constituée de trois étages de quatre ou cinq arbres chacun. Sur celle-ci ont été fixés les 62 couples et l'étrave. Puis ont été posés les baux supportant les trois ponts (entrepont, pont de batterie et pont de gaillard). En 2008 l'on posait les derniers bordages.

Après sa mise à flot en juillet 2012, *L'Hermione* a été grée, lestée et chargée de ses 32 canons. Puis les bas mâts sont posés en 2012, les mâts de hune et les vergues en 2013. La reconstruction aura coûté 26 millions d'euros, dont 40 % en autofinancement associatif des adhérents et visiteurs ; le solde est apporté par Rochefort, le département de Charente-Maritime, la région Poitou-Charentes, l'Europe et les entreprises partenaires.

L'utilisation des moyens modernes de travail (ponts roulants, chariots élévateurs, tronçonneuses, scies ou rabots à moteur), a soulagé les ouvriers, accéléré leur tâche sans être une atteinte au résultat historique. Sans cela, il eut fallu dix fois plus d'ouvriers. L'usage simultané des herminette, biseau, ciseau à bois et autre rabot à main pour les finitions ou pour l'animation devant le public était de rigueur. L'important ici est bien le résultat, arriver à une frégate authentique que le charpentier de marine et le marin du XVIII^e ne renieraient pas !

Elle vogue vers l'Amérique

L'Hermione n'est plus un navire en construction, depuis 17 ans entre les mains expertes des artisans du bois, c'est une belle frégate

passée aux mains des marins ! Aujourd'hui 80 hommes et femmes de l'équipage vivent à bord. Les choix retenus ont été excellents et *L'Hermione* est une remarquable reconstitution. Elle est la plus conforme possible à l'exactitude historique et ce grâce à la ténacité de l'Association *Hermione La Fayette*.

Plus de deux siècles après *L'Hermione* de 1780, sa réplique a quitté Rochefort le 18 avril⁴⁾ 2015 pour la réplique du voyage initial à travers l'Atlantique, les Canaries, le long des côtes américaines, en passant par la Chesapeake et tous ces lieux où *L'Hermione* avait croisé ou combattu, avant de revenir en France où elle sera attendue à Brest du 10 au 17 août 2015.

Quel plaisir de revoir une frégate de Louis XVI naviguer à nouveau, un pari fou mais gagné ! Un vrai et grand merci à l'Association *Hermione La Fayette* qui a initié cette aventure et l'a menée à très bon terme en nous livrant cette parfaite réplique. ■

4) à La Rochelle après une fête du 4 au 6 avril 2015.

Les photos sont de l'auteur sauf mention contraire.

Quelques livres de Jean-Marie Ballu disponibles à l'IDF

Voir catalogue des publications IDF pages 6-7. sur notre site www.foretriveefrancaise.com

- **Bois de Marine**, *les bateaux naissent en forêt*, primé par l'Académie de Marine, revue et augmentée novembre 2014, 169 pages format 24 x 30 cm, 35 €, aux éditions IDF, 01 47 23 49 20 - idf-librairie@cnpf.fr .
- **Bois d'aviation**, *sans le bois, l'aviation n'aurait jamais décollé*, prix des Ailes (Salon des Étoiles et des Ailes à Toulouse, décembre 2014) et prix de l'Aéronautique (Vieilles Tiges et Vieilles Racines, décembre 2014), éditions IDF, paru en novembre 2013, 193 pages format 24 x 30 cm, 37 €,
- **L'Hermione**, *l'aventure de sa reconstruction*, aux éditions Vagnon, revue et augmentée décembre 2014, 175 pages format 17 x 24 cm, 20 €,
- et aussi **La Fayette's liberty ship of 1780**, *the reconstruction of the frigate Hermione*, sa version anglaise, chez IDF, 152 pages format 17 x 24 cm, 19 €,
- **250 réponses aux questions des amoureux de la forêt**, des éditions Gerfaut en vente à l'IDF ou Mardaga, 271 pages format 15 x 23,5 cm, 25 €,
- Voir également le blog : www.ballu-foretbois.com .
- Voir n° 584 de Forêt de France un article complémentaire sur « Renaissance d'une frégate Louis XVI, l'Hermione ».



« L'arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change »

À quelques mois de la Conférence Paris Climat 2015, le rapport sur « L'arbre et la forêt à l'épreuve d'un climat qui change » par le sénateur Paul Vergès, président de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique (ONERC) est remis à Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. En s'appuyant sur des études scientifiques, le rapport éclaire les différents aspects des impacts du changement climatique pour l'arbre et la forêt, en s'attachant à identifier des pistes d'action et d'adaptation. La filière bois forêt française se mobilise pour relever de nombreux défis liés au climat : pour préserver la forêt française, pour permettre à ce milieu de s'adapter aux effets du changement climatique et pour permettre de valoriser ce patrimoine vivant à travers une filière bois dynamique ou l'agroforesterie. Un exercice de prospective « balade en forêt en 2050 » illustre dans un monde éco-citoyen le bilan en 2050 de décisions de gestion forestière prises aujourd'hui. Le rapport de l'Onerc, édité par La documentation française, est réalisé en collaboration avec Alain Bailly (FCBA), Isabelle Bellin (Technoscope), Frédéric Berger (IRSTEA), Philippe Guillet (Chambre d'agriculture de la Sarthe), Guy Landmann (GIP Ecofor), Myriam Legay (ONF), Jean-Luc Peyron (Ecofor), Olivier Picard et Philippe Riou-Nivert (CNPFF-IDF), Matthieu Rebendene (Chambre d'agriculture de la Sarthe).

Sommaire et extraits :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/ONERC_Extrait_RapportAnnuelArbreForêt_light.pdf

« La forêt en chiffres et en cartes »

L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) présente le Mémento « La forêt en chiffres et en cartes » édition 2014. Mine d'informations richement illustrée, cette publication présente les principales caractéristiques de la forêt en France métropolitaine sous une forme simple et synthétique de 29 pages.

Résultat des campagnes annuelles d'inventaire menées de 2009 à 2013 par les agents de l'IGN sur le terrain, « La forêt en chiffres et en cartes » révèle la surface forestière et son évolution, le taux de boisement par département et par sylvoécocorégion, la composition et la diversité des peuplements forestiers, la production biologique annuelle, etc. Certains des résultats sont répartis par essence et classe de propriété.

Téléchargez gratuitement le mémento « La forêt en chiffres et en cartes » édition 2014, sur le site : inventaire-forestier.ign.fr

Natura 2000 Sologne en vidéo !

Une vidéo présente la démarche Natura 2000 en Sologne. Deux autres films détaillent les actions menées depuis 2008 par le Pays de Grande Sologne et le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) comme les visites-conseils, les restaurations et entretiens de milieux à préserver...

Pour découvrir la vidéo : <http://www.foretriveefrancaise.com/video-natura-2000-sologne-426328.html>

Les données de l'inventaire forestier : état des lieux et évolution

Chaque année, les équipes de l'inventaire forestier visitent ou revisitent plus de 13 000 points sur le terrain et collectent par ce biais de multiples informations. Après dix années de « nouvelle méthode », c'est-à-dire d'inventaire annuel systématique sur l'ensemble du territoire métropolitain, ce numéro de l'IF fait le point, par grandes thématiques, sur les données disponibles. Il présente aussi les évolutions mises en place lors de la campagne 2014 et celles qui seront instaurées à partir de la campagne 2015.

Téléchargement sur le site : http://inventaire-forestier.ign.fr/spip/IMG/pdf/LP_1.pdf

Comparaison des filières forêt-bois française et allemande

Une étude du CGAAER compare les filières forestières allemande et française afin d'apprécier les déterminants de la compétitivité. La France a une longue tradition forestière avec une forêt riche et diversifiée qui s'étend sur près de 16 millions d'hectares. Si l'Allemagne a aussi une longue tradition forestière, sa forêt est essentiellement constituée de résineux et ne s'étend que sur 11 millions d'hectares. Pourtant, les résultats et la performance des filières de transformation du bois ne sont pas à l'avantage de la France. Ainsi, la production allemande de sciages est plus de deux fois supérieure à la production française. Cependant, la filière bois allemande va devoir s'adapter pour rester compétitive.

Lien vers le rapport d'étude n°12122 du CGAAER (mai 2014) : <http://agriculture.gouv.fr/Comparaison-des-filières-foret>

Waldwissen.net

L'Inra (département EFPA) devient partenaire de la plateforme internationale de communication et d'information « Waldwissen.net », (foretinfo.net dans la version française). *Waldwissen* est un site Internet conçu et réalisé par des chercheurs pour des professionnels de la forêt (propriétaires, gestionnaires, experts...), afin de diffuser les informations techniques.

Lien : www.waldwissen.net

Nouveau site pour le contreplaqué

Toutes les informations nécessaires aux utilisateurs : la diversité des usages, description des performances des produits, environnement réglementaire, aide au calcul, mise en œuvre à destination des industries nautiques, construction, ameublement, transport, équipement sportif, mécanique. Une bonne initiative des fabricants français de contreplaqué avec le soutien financier du Codifab. www.lecontreplaqué.com

Promotion des bois thermo-traités

Un nouveau site promeut des réalisations et applications, un aperçu des technologies, les avantages des bois thermo-traités, ainsi que la liste des professionnels possédant un four THT.

www.bois-tht.com

La fenêtre Lumivec

Une innovation « made FCBA », la fenêtre Lumivec est primée par les professionnels, menuisiers, architectes et fabricants industriels lors du salon Bâtimat. La fenêtre Lumivec bénéficie de hautes performances thermiques et optiques, alliant design, qualité et écoconception.

Information sur le site : www.fcba.fr/actualite/lumivec-la-fenetre-bois-made-fcba-en-video